

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

N°CT2021.4/081-1

L'an deux mil vingt et un, le treize octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Oumou DIASSE à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Rosa LOPES à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Marie-Christine SALVIA à Madame Josette SOL, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Bruno CARON.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe BIEN.

Nombre de votants : 74

Vote(s) pour : 74

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/10/21
Accusé réception le	22/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/081-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128126-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/10/21
Accusé réception le	22/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/081-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128126-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021

N°CT2021.4/081-1

OBJET : **Gestion des déchets urbains** - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2020.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants, L.5219-2 et suivants et D.2224-1 ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ;

VU le rapport annuel 2020 relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) ;

CONSIDERANT que, depuis 2016, GPSEA exerce sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, directement sur 11 des 16 communes (correspondant aux secteurs de Plaine centrale, du Haut Val-de-Marne et à la commune de Bonneuil-sur-Marne) ; que conformément à l'article D.2224-1 du code général des collectivités territoriales, GPSEA doit présenter le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de son territoire pour l'année 2020 ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/10/21
Accusé réception le	22/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/081-1
Identifiant télértransmission	094-200058006-20211013-lmc128126-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 07 OCTOBRE 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2020, ci-annexé,
UNIQUE : relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion
des déchets de GPSEA.

FAIT A CRETEIL, LE TREIZE OCTOBRE DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/10/21
Accusé réception le	22/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/081-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128126-DE-1-1



Photo : © Pierre Antoine

2020

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	P4
LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2020	P7
ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE	P10
I. La collecte en porte-à-porte	P10
a. Dispositif de pré-collecte et de collecte	P10
b. Caractéristiques techniques de la collecte en porte-à-porte	P12
II. La collecte en apport volontaire	P14
III. Le réseau des déchèteries	P15
IV. Tonnages des déchets collectés sur le Territoire	P18
ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT	P23
LES INDICATEURS FINANCIERS	P28
LES PERSPECTIVES	P33
ANNEXES	P34

Créé le 1^{er} janvier 2016, **Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA)** est désormais compétent en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés des habitants de 16 communes de son territoire.

L'établissement exerce directement sa compétence sur 11 communes (Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévise, Limeil-Brévannes, Noisieu, Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie) des 16 communes soit 290 843 habitants (INSEE 2018). En revanche, GPSEA adhère au SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour la collecte et le traitement des déchets de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes.

En conséquence, le présent rapport annuel ne porte que sur les 11 communes desservies directement par GPSEA, les données des 5 autres seront intégrées au rapport présenté au comité syndical du SIVOM et transmis au Conseil de Territoire ultérieurement.

Grand Paris Sud Est Avenir s'attache à organiser la prestation de collecte et de traitement sur l'ensemble de son territoire et a poursuivi les actions initiées par les anciennes intercommunalités comme les Programmes Locaux de Prévention des Déchets (PLPD).

UN TERRITOIRE, UNE COMPETENCE

Grand Paris Sud Est Avenir est issu du regroupement des communautés d'agglomération de Plaine Centrale, du Haut Val-de-Marne, de la communauté de communes du Plateau Briard et de la ville de Bonneuil-sur-Marne qui avait la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » jusqu'à fin 2015. Cette compétence, « Gestion des déchets ménagers et assimilés » pleine et entière, a été transférée au nouveau Territoire dès sa création. Tous les contrats de prestations de service qui liaient les anciennes intercommunalités et communes sont également transférés, impliquant ainsi, un exercice sectorisé de la compétence, et ce jusqu'à prochain renouvellement.

C'est pourquoi, ce rapport d'activités présente des éléments secteur par secteur selon le découpage suivant :

- Secteur Plaine Centrale pour les villes d'Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes ;
- Secteur Haut Val-de-Marne pour les villes de Boissy-Saint-Léger, Chennevières-sur-Marne, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, la Queue-en-Brie, le Plessis-Tréville et Sucy-en-Brie ;
- La ville de Bonneuil-sur-Marne qui dispose elle aussi d'un contrat spécifique.

S'agissant des communes du Plateau Briard, collectées par le SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts, elles sont intégrées au rapport d'activité dudit syndicat.

Le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir desservi directement

11 communes

Alfortville
Boissy-Saint-Léger
Bonneuil-sur-Marne
Chennevières-sur-Marne
Créteil
La Queue-en-Brie
Le Plessis-Tréville
Limeil-Brévannes
Noisieu
Ormesson-sur-Marne
Sucy-en-Brie

290 843 habitants

Grand Paris Sud Est Avenir est adhérent du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour la collecte et le traitement des déchets de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes. Elles sont de fait, intégrées dans le rapport d'activité du syndicat et ne figurent donc pas dans celui de GPSEA.

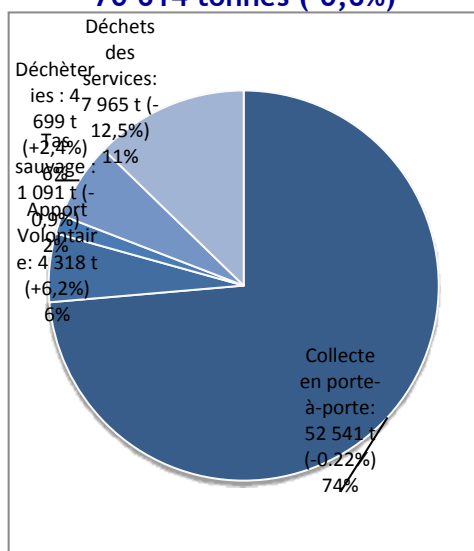
Assurer le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

- Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables
- Tri et valorisation des déchets recyclables
- Prévention des déchets
- Mise en place et entretien du parc de contenants
- Gestion des déchèteries

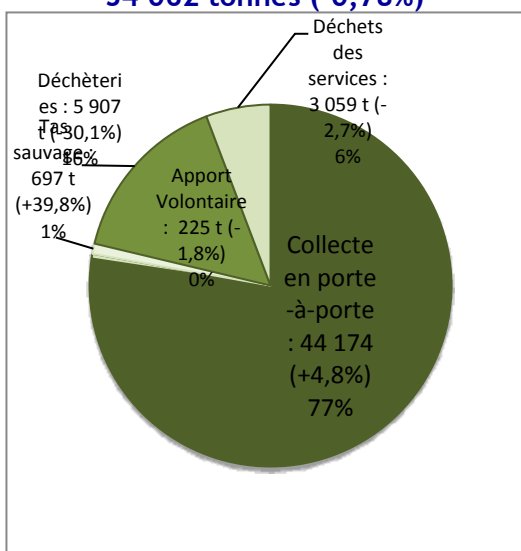
LES CHIFFRES CLES

Collectés en 2020 (tous déchets confondus) : 131 313 tonnes

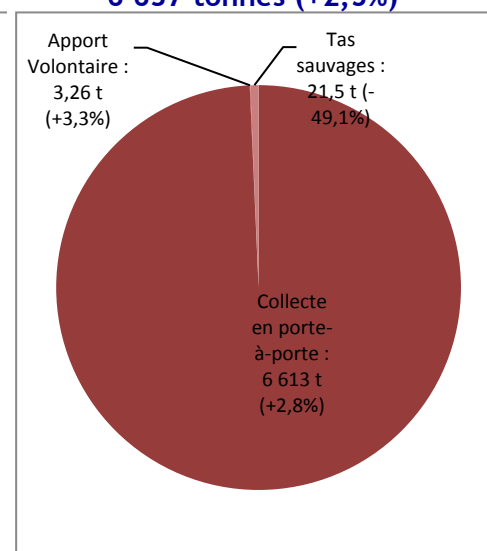
Secteur Plaine Centrale
70 614 tonnes (-0,6%)



Secteur Haut Val-de-Marne
54 062 tonnes (-0,78%)



Secteur Bonneuil-sur-Marne
6 637 tonnes (+2,5%)



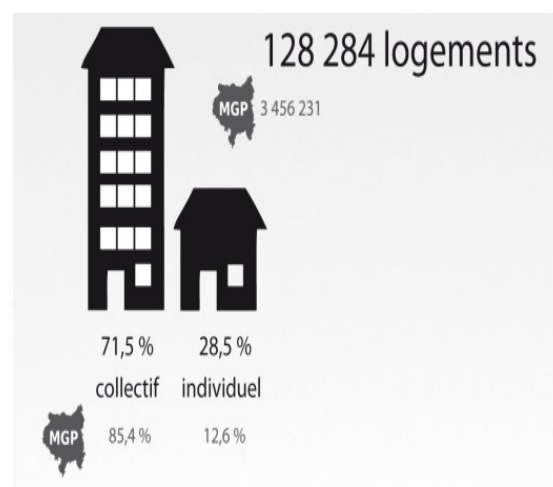
(+x%) : variation 2019/2020

131 313 tonnes collectés en porte-à-porte
4 546,26 tonnes en apport volontaire
1 809,5 tonnes de dépôts sauvages
10 606 tonnes de déchets collectés en déchèteries
11 024 tonnes issues des services municipaux et territoriaux

Grand Paris Sud Est Avenir est constitué de zones très urbaines à l'Ouest et de zones plus résidentielles à l'Est, ce qui, en matière de collecte des déchets, n'est pas neutre surtout pour les fréquences de collecte.

En effet, selon la typologie d'habitat, les problématiques de collecte ne sont pas les mêmes.

Sur l'ensemble du territoire, on enregistre 71,5% d'habitat collectif contre 28,5% d'habitat individuel avec de fortes disparités où le taux d'habitat collectif culmine à 74% pour le secteur Plaine Centrale et monte jusqu'à 78% à Bonneuil-sur-Marne contre 51,3% sur le secteur Haut Val-de-Marne.



Collecte en porte-à-porte et en apport volontaire

Performance de tri de GPSEA : 63,51 kg/hab. contre 61,33kg/hab. en 2019
(Moyenne régionale : 55 kg/hab.)

Secteur Plaine Centrale

	Tonnages 2020	Fraction
<i>Déchets ménagers résiduels</i>	37 716 t	72%
<i>Recyclables (Emballages, papiers-journaux-magazines, verre)</i>	9 254 t	18%
<i>Déchets végétaux</i>	1 566 t	3%
<i>Encombrants</i>	4 005 t	8%

Secteur Haut Val-de-Marne

	Tonnages 2020	Fraction
<i>Déchets ménagers résiduels</i>	26 957 t	62%
<i>Recyclables (Emballages, papiers-journaux-magazines, verre)</i>	8 463 t	17%
<i>Déchets végétaux</i>	5 359 t	14%
<i>Encombrants</i>	3 393 t	7%

Secteur Bonneuil-sur-Marne

	Tonnages 2020	Fraction
<i>Déchets ménagers résiduels</i>	4 928 t	75%
<i>Recyclables (Emballages, papiers-journaux-magazines, verre)</i>	757 t	11%
<i>Déchets végétaux</i>	275 t	4%
<i>Encombrants</i>	632 t	10 %

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2020



Implantation de conteneurs enterrés : élaboration d'un nouveau programme pluriannuel d'investissement

Afin de mener une politique publique visant à améliorer le cadre de vie des administrés, à favoriser la collecte sélective et à maîtriser les coûts de collecte, les élus de GPSEA ont décidé de poursuivre le déploiement de la collecte des déchets par conteneurs enterrés sur l'habitat collectif dense sur l'ensemble du territoire. En 2020, un nouveau Programme Pluriannuel d'investissement a été établi, en concertation avec l'ensemble des villes du Territoire.

Ces bornes sont constituées d'une cuve enterrée et d'une partie aérienne discrète munie d'une trappe d'introduction des déchets. En 2020, 2 opérations ont été menées dans les allée Mozart à Alfortville, rue Daniel Constantini à Créteil. Avec ces 10 bornes supplémentaires, le parc compte dorénavant 367 conteneurs.

Ce dispositif présente au moins trois avantages : améliorer le cadre de vie en supprimant la présentation des bacs roulants à la collecte (1 conteneur = 10 bacs de 500 litres), favoriser le geste de tri et diminuer les nuisances quotidiennes inhérentes à la collecte (moins de rotations de camions-bennes = moins de nuisances sonores et de pollution atmosphérique par exemple).

Les locaux de propreté intérieurs libérés, peuvent être réaffectés à d'autres fonctions tels que le stockage des encombrants ou la création de locaux vélos.

Depuis 2013, date de lancement du dispositif, le bilan est unanimement salué par les usagers et les gestionnaires d'immeubles.

Compostage domestique

L'intérêt d'un programme d'incitation au compostage est double : écologique d'abord car elle limite le tonnage de déchets résiduels transportés et incinérés, économique ensuite, car chaque tonne transformée est économisée.

20 à 30% du contenu des conteneurs peut être valorisé sous forme de compost. Ainsi, pour favoriser cette pratique, la Collectivité distribue aux foyers volontaires des composteurs individuels en bois ou en plastique contre une participation de 15 € ou 19 €. La distribution

de ces composteurs est assurée lors d'une séance de formation sur la pratique du compostage en présence d'un maître composteur.

En 2020, ce sont 346 composteurs qui ont été mis en place, 245 sur Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes et 101 sur les villes de l'ex-Haut Val-de-Marne.

Communication auprès des usagers

Cette communication / sensibilisation est assurée selon trois axes majeurs :

La gestion de proximité

Elle est assurée grâce à :

- La mise en œuvre d'un contact direct notamment à travers le numéro d'appel unique pour tout GPSEA du service relation usagers au 01.41.94.30.00 ;
- Des actions auprès des usagers, le traitement sur le terrain des plaintes d'usagers, le contrôle du prestataire de collecte, le contrôle de la prestation de dotation et de maintenance du parc de bacs ;
- La parution d'articles dans le bulletin territorial et les bulletins municipaux ;
- L'édition des calendriers annuels de collecte synthétisant tous les secteurs de collecte spécifique à chacune des villes, distribués dans toutes les boîtes à lettres en décembre ;
- Une interface sur le site internet permettant de connaître les jours de collecte en fonction de l'adresse ;
- La participation à des manifestations organisées par les villes comme la journée d'accueil des nouveaux arrivants de la ville de Sucy-en-Brie.

Les animations et actions pédagogiques

Malgré le contexte sanitaire de l'année 2020, de nombreuses actions d'animation et de sensibilisation ont été réalisées par la Direction du Développement Durable, et plus particulièrement sur « Le Plan climat expliqué aux enfants » ou sur les déchets (action 39 du Plan Climat Air Energie Territorial).

L'ambition est d'accompagner les écoles maternelles et élémentaires s'impliquant en qualité « d'Etablissements en Démarche Développement Durable » (E3D), démarche reconnue et soutenue par l'Education Nationale.

Au total :

- 168 séances sur le développement durable et l'environnement auprès des publics scolaire et périscolaire (en baisse par rapport à 2019, du fait de la crise sanitaire et de la fermeture des écoles) ;
- 8 écoles sensibilisées sur la culture climat ;
- 15 écoles où les gestes de tri ont évolué, avec sensibilisation des élèves et formation des agents d'entretien ;
- 12 établissements scolaires et une crèche pratiquant le compostage des déchets alimentaires, avec livraison régulière de broyat par GPSEA.

Renouvellement des marchés de collecte

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été passé. Le titulaire du marché a pour mission d'analyser les organisations actuelles afin de poursuivre le travail d'harmonisation amorcé par les marchés en cours. Une réflexion particulière a été menée sur la gestion des déchets et les enjeux réglementaires en matière de gestion des déchets auxquels GPSEA devra répondre sur les prochaines années, notamment la gestion des biodéchets.

Un groupe de travail a été constitué avec des représentants des différentes villes du territoire. Les éléments de l'état des lieux ont été partagés ainsi que les différentes pistes d'amélioration.

Afin de mener à bien ce projet d'envergure, il a été décidé de prolonger d'un an les marchés actuels de collecte, qui arriveront donc à échéance en juin 2022.

Crise Sanitaire : la Covid-19

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire mondiale sans précédent qui a impacté la réalisation des prestations de collecte et des services proposés aux usagers, à savoir :

- Fermeture des déchèteries territoriale du 17 mars au 10 mai pour les 3 déchèteries de l'ex Plaine Centrale et au 17 mai pour les 2 de l'ex Haut Val-de-Marne ;
- Suspension de la collecte des déchets végétaux du 17 mars au 18 mai.

Afin de préserver la santé des usagers et des agents, des mesures particulières ont été prises à la réouverture des déchèteries. L'accès en déchèterie s'est fait sur prise de rendez-vous préalable afin de limiter le regroupement.

ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE

Grand Paris Sud Est Avenir collecte les déchets issus :

- des ménages,
- des services du Territoire et des services municipaux (déchets de voirie, entretien des espaces verts, nettoyage des marchés),
- des différents bâtiments administratifs, des établissements scolaires, des artisans, des commerçants, des PME-PMI, etc... appelés communément les « déchets assimilables ».

Parmi tous ces déchets collectés, on distingue 2 grandes familles :

- Les déchets ménagers qui comprennent les emballages collectés dans le bac jaune et le verre collecté dans le bac vert dit recyclables, et les déchets résiduels qui sont acheminés sur l'unité de valorisation énergétique de Créteil.
- Les occasionnels c'est-à-dire les déchets verts, les papiers/cartons, les déchets métalliques, les déchets de bois, les pneumatiques usagés, les déchets de construction et de démolition non évolutifs (béton, carrelage...), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets encombrants en mélange essentiellement composés de déchets non valorisables (c'est-à-dire ne comprenant pas des matériaux cités précédemment), les déchets ménagers spécifiques (déchets dangereux diffus des ménages) et les déchets de textiles usagés.

I - LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE

Cette collecte concerne les déchets ménagers, les encombrants et les déchets végétaux.

a) Dispositif de pré-collecte et de collecte

▪ Secteur Plaine Centrale

Pour faciliter le geste de tri, mais aussi, pour garantir la sécurité des agents collectant les déchets, les contenants jaunes (emballages et journaux magazines), verts (verre) et grenats (déchets résiduels) nécessaires pour la collecte en porte-à-porte des usagers sont fournis gratuitement. Le parc de bacs est détenu par la société SULO assurant une prestation de location-maintenance-entretien. Le calcul de la dotation est établi sur la base d'un volume théorique de production de déchets et sur le nombre de personnes présentes au foyer. Les volumes en place sont répartis comme suit :

Bacs (en volume installé)	2019 (en m ³)	2020 (en m ³)
Résiduels	9 558	9 697
Emballages/papiers-journaux-magazines	5 193	5 391
Verre	1 827	1 859
Total collecte sélective	7 020	7 250
Total	16 578	16 947

Pour l'année 2020, **près de 16 947 m³** sont mis à disposition sur le secteur Plaine Centrale pour la collecte en porte-à-porte des déchets (résiduels et recyclables).

Seule la collecte des déchets végétaux est organisée en sacs et fagots ficelés. Chaque année, une dotation en sacs plastiques (et papiers uniquement pour quelques maisons sur Alfortville qui possèdent un jardin ne donnant pas directement sur la voie publique) est réalisée en porte-à-porte. Lors de la collecte, les sacs en plastique, une fois vidés, sont remis dans le jardin des particuliers.

▪ Secteur Haut Val-de-Marne

Sur ce secteur, la livraison et la maintenance des bacs sont assurées en régie. Les interventions sont réalisées aussi bien sur appel des riverains que sur diagnostic des agents, directement sur place.

Bacs et caissettes (en volume installé)	2018 (en m ³)	2019 (en m ³)	2020 (en m ³)
Résiduels	7 752	8 247	8 293
Collecte sélective	4 491	4 958	5 467
<i>dont emballages/papiers-journaux-magazines</i>	<i>3 674</i>	<i>4 077</i>	<i>4 508</i>
<i>dont verre</i>	<i>817</i>	<i>881</i>	<i>959</i>
Déchets végétaux	2 199	2 268	2 542
Total global	14 442	15 473	16 302

Pour l'année 2020, **près de 16 302 m³** sont installés sur le secteur de l'ex-Haut Val-de-Marne pour la collecte en porte-à-porte des déchets (résiduels et recyclables).

■ Secteur Bonneuil-sur-Marne

La ville de Bonneuil a été intégrée au contrat de fourniture de bacs détenu par TEMACO en fin d'année 2016. GPSEA continue de renforcer la conteneurisation sur la ville dont le programme a été enclenché depuis :

Bacs (en volume fourni)	2018 (en m3)	2019 (en m3)	2020 (en m3)
Résiduels	112	154	149
Emballages/papiers-journaux-magazines	51	85	83
Verre	21	41	39
Déchets végétaux	6	14	39
Total collecte sélective	79	139	192
Total	190	293	341

Pour l'année 2020, **près de 341 m³** ont été installés sur le secteur de Bonneuil-sur-Marne pour la collecte en porte-à-porte des déchets (résiduels et recyclables).

b) Caractéristiques techniques de la collecte en porte-à-porte

■ Secteur Plaine Centrale

Flux collectés	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% pop. desservie
Déchets ménagers résiduels	Prestataire SUEZ	C2 à C3	Bacs à couvercle grenat	90,6%
		C2	Conteneurs enterrés à opercule grenat	9,4%
Verre	Prestataire SUEZ	C0,5	Bacs à couvercle vert	90,6%
		Collecte mensuelle	Conteneurs enterrés à opercule vert	9,4%
Autres emballages hors verre + journaux-magazines	Prestataire SUEZ	C1 à C2	Bacs à couvercle jaune	90,6%
		C1	Conteneurs enterrés à opercule jaune	9,4%
Déchets des zones d'activités	Prestataire SUEZ	C2	Bacs à couvercles grenat et jaune	zones d'activités
Déchets de jardin	Prestataire SUEZ	C1 mi-mars à mi-déc.	En sacs et fagots	51% (habitat pavillonnaire)
Encombrants	Prestataire SUEZ	Collecte mensuelle ou à la demande	En tas sur la voie publique	100%

C_x = x collectes hebdomadaires

En fonction du type de flux, le service est assuré de 5h30 à 22h00. Avec 26 véhicules de ramassage (poids lourds, hors utilitaires et VL), la société SUEZ a parcouru 285 603 km en 2020 contre 259 397 km en 2019.

■ Secteur Haut Val-de-Marne

Flux de déchets collectés en porte à porte	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	Population desservie
Déchets ménagers résiduels	Prestataire SUEZ	C1	Bac gris à couvercle grenat	48%
		C2		13%
		C3		32%
		C5		7%
Emballages	Prestataire SUEZ	C1	Bac gris à couvercle jaune	100%
Papiers	Prestataire SUEZ	C0.5	Conteneurs aériens	
Verre	Prestataire SUEZ	C0.5	Caissette et bac gris à couvercle vert	100%
		C1	Conteneurs aériens	
Déchets verts	Prestataire SUEZ	C1 de mi-mars à mi-décembre	Sacs et bacs gris à couvercle beige	61%
		C0,5 de mi-décembre à mi-mars		
Encombrants	Prestataire SUEZ	Collecte mensuelle	En tas sur la voie publique	93%
		C0,5	En tas sur la voie publique	7%

C_x = x collectes hebdomadaires

En fonction du type de flux, le service est assuré de 5h30 à 22h00. Avec 25 véhicules de ramassage (poids lourds, hors utilitaires et VL), la société SUEZ a parcouru 278 193 km en 2020 contre 285 304 km en 2019.

■ Secteur Bonneuil-sur-Marne

Flux de déchets collectés en porte à porte	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Secteur	Contenant
Déchets ménagers résiduels	Prestataire VEOLIA OTUS	C3 le matin	Collectif	Bac à couvercle grenat
		C2 le matin	Pavillonnaire	
Emballages / Papiers et Journaux magazines	Prestataire VEOLIA OTUS	C2 le matin	Collectif	Bac à couvercle jaune
		C1 le matin	Pavillonnaire	
Verre	Prestataire VEOLIA OTUS	C0,5 le matin	Collectif	Bac à couvercle vert
			Pavillonnaire	
Déchets verts	Prestataire VEOLIA OTUS	C1 le matin De mi-mars à mi-décembre + Collecte des sapins le 2 ^{ème} mercredi de janvier	Pavillonnaire	Bac à couvercle vert + fagots
Encombrants	Prestataire VEOLIA OTUS	M1 L'après-midi	Collectif Pavillonnaire	En tas sur la voie publique

C_x = x collectes hebdomadaires

M_y = y collectes mensuelles

II - LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

▪ Secteur Plaine Centrale

Depuis 2013, des conteneurs enterrés pour les emballages, le verre et les déchets résiduels ont été installés progressivement dans plusieurs quartiers d'Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes. En 2020, 2 opérations ont été réalisées avec l'ajout de 10 bornes portant à 367 le nombre de bornes installées (154 pour les DMR, 137 pour les emballages et papier, et 76 pour le verre).

▪ Secteur Haut Val-de-Marne

Depuis 2015, 9 conteneurs enterrés pour le verre sont implantés sur la commune de Sucy-en-Brie, complétant ainsi le parc en place : 34 pour le verre (dont 9 conteneurs enterrés et 25 conteneurs aériens) et 13 pour le papier (conteneurs aériens uniquement). Les bornes sont collectées 2 fois par mois pour le verre et une fois par mois pour le papier.

Un service de collecte par apport volontaire pour les déchets ménagers spéciaux (pots de peinture, solvants, batteries, radiographies, huiles, etc.) est maintenu dans les 5 villes qui ne disposent pas de déchèterie (Boissy-Saint-Léger, Chennevières-sur-Marne, Le Plessis-Trévis, Noisieu et Ormesson-sur-Marne). Ce service est offert entre 1 à 3 fois par mois selon les villes.

En 2020, l'ensemble des colonnes aériennes ont été remplacés par des modèles avec un système de préhension plus sécurisé et permettant une accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

▪ Secteur Bonneuil-sur-Marne

Sur la ville, seuls les déchets ménagers spéciaux sont collectés en apport volontaire via un véhicule (le service Planète de Véolia) 2 fois par mois sur les parkings de la cité Fabien, Saint-Exupéry et la place des Libertés.

III - LE RESEAU DES DECHETERIES

■ Secteur Plaine Centrale/Bonneuil-sur-Marne

Sous réserve des conditions d'accès (hauteur des véhicules limité à 1,90 m et nombre de passage limité à 2 fois par jours avec un VL), les ménages peuvent déposer gratuitement leurs déchets dans l'un des trois sites territoriaux (**Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes**). En revanche, les autres usagers (artisans, commerçants, établissements publics) doivent s'acquitter d'une redevance et respecter les limitations de dépôts prescrits par le règlement d'utilisation des déchèteries du 29 novembre 2005 (3 fois 1m³ par semaine)

L'exploitation des sites est confiée à la société Suez pour l'accueil du public et la gestion des déchets (tri et évacuation). Certains types de déchets sont pris en charge directement par des éco-organismes tels les D3E, les tubes et lampes, les piles, les pneus sans jantes et non souillés, les déchets d'ameublement (DEA) sur la déchèterie d'Alfortville et Limeil-Brévannes et une partie des déchets toxiques (DDS) sur les 3 sites.

Flux de déchets acceptés	Filière de valorisation /élimination	2019	2020	Evolution 2019/2020	Performance 2020 ⁽¹⁾	Données Ile-de-France 2016 (IAU-ORDIF)	Données France 2009 (ADEME)
Total déchets déposés en déchèteries		4 587 t	4 826 t	5%	29 kg/hab	68 kg/hab	182 kg/hab
Déchets végétaux	Valorisation organique	216 t	184 t	-15%	1,1 kg/hab	10,0 kg/hab	55,0 kg/hab
Gravats	Enfouissement	1 601 t	1 784 t	11%	10,9 kg/hab	20,1 kg/hab	51,3 kg/hab
Bois	Valorisation énergétique	549 t	549 t	0%	3,3 kg/hab	3,2 kg/hab	25,7 kg/hab
Ferrailles	Valorisation matière	165 t	151 t	-9%	0,9 kg/hab	1,5 kg/hab	
Cartons	Valorisation matière	82 t	76 t	-7%	0,5 kg/hab	0,5 kg/hab	
DEA	Valorisation matière	105 t	136 t	30%	0,8 kg/hab	0,8 kg/hab	--
D3E	Traitements spécifiques	98 t	92 t	-5%	0,6 kg/hab	1,2 kg/hab	3,7 kg/hab
Non valorisables et déclassés (DIB)	Enfouissement	1 687 t	1 818 t	8%	11,1 kg/hab	29,7 kg/hab	44,0 kg/hab
Déchets toxiques (DDM)	Traitements spécifiques	63 t	25 t	-60%	0,2 kg/hab	0,5 kg/hab	1,8 kg/hab
Huile moteur	Traitements spécifiques	7,6 t	8,5 t	12%	--	--	--
Piles	Traitements spécifiques	0,58 t	1,21 t	108%	--	--	--
Tubes-Lampes	Traitements spécifiques	0,56 t	NC	NC	--	--	--
DASRI	Valorisation énergétique	0 t	0 t	--	--	--	--
Pneumatiques	Traitements spécifiques	14 t	NC	NC	--	--	--

(1) Population légale municipale Insee 2018 Plaine Centrale : 164 236 hab.

L'évolution de la fréquentation de ces déchèteries est la suivante :

Déchèterie	Nombre d'usagers		Evolution 2019/2020
	2019	2020	
Alfortville	8 065	7 130	-12%
Créteil	13 503	11 684	-13%
Limeil-Brévannes	8 887	7 575	-15%
Total	30 455	26 389	13%

La baisse de fréquentation entre 2019 et 2020 est dû à la fermeture des équipements durant les 2 mois du 1^{er} confinement lié à la crise sanitaire de la Covid-19, de mi-mars à mi-mai.

■ Secteur Haut Val-de-Marne

Les deux déchèteries existantes implantées à Sucy-en-Brie et à La Queue-en-Brie sont gérées intégralement en régie, y compris l'évacuation des bennes. Seuls les ménages ont accès aux deux sites et les apports gratuits sont **limités à 10 dépôts par mois**.

Avec le nouveau système de contrôle d'accès mis en place en octobre 2015, les entrées sont limitées pour éviter les utilisations non conformes des sites (interdictions aux véhicules > 2 mètres, d'une longueur > 6 mètres, d'un PTAC > 3,5 tonnes et aux remorques de plus de 750 kg).

FLUX	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Evolution % 2019/2020	Ratios 2020 (1)	Données Ile-de-France 2016 (ORDIF**)	Données France 2009 (ADEME)
Total déchèteries	8 449 t	6 142 t	-27,31 %	56,57 kg/hab	67 kg/hab	181 kg/hab
dont végétaux	753 t	422 t	-44 %	3,88 kg/hab	10 kg/hab	55 kg/hab
dont gravats	2 494 t	1 843 t	-26,12%	16,97 kg/hab	20,1 kg/hab	51,3 kg/hab
dont bois	166 t	24 t	-85,34%	0,22 kg/hab	3,2 kg/hab	
dont ferrailles	88 t	61 t	-30,77%	0,56 kg/hab	1,5 kg/hab	25,7 kg/hab
dont cartons	ND	non déterminé	-	-	0,5 kg/hab	
dont mobilier filière éco-organisme	327 t	191 t	- 41,59%	1,76 kg/hab	0,8 kg/hab	
dont DEEE	217 t	187 t	-13,96 %	1,72 kg/hab	1,2 kg/hab	
dont encombrants hors filière éco-organisme	4 264 t	3 336 t	-21,77%	30,73 kg/hab	29,7 kg/hab	3,7 kg/hab
dont déchets ménagers spéciaux	140 t	78 t	-44,21%	1,3 kg/hab	0,5 kg/hab	1,8 kg/hab
Dont DDM hors éco organisme	ND	ND	-	-		
Dont DDM filière éco-organisme	120 t	68 t	-43,29%	0,63 kg/hab		
dont prestation exceptionnelles (gaz, pneu, amiante...)	4 t	ND	-	-		
dont huile de vidange	15 t	10t	-32,20%	0,09 kg/hab		
Dont huile végétale	1,2 t	0,7 t	-41,17%	0,01 kg/hab		

(1) : population légale Insee 2018 Haut Val-de-Marne : 108 562 hab.

L'évolution de la fréquentation de ces déchèteries est la suivante :

Déchèterie	Nombre d'usagers 2019	Nombre d'usagers en 2020	Evolution 2019/2020
Sucy-en-Brie	22 430	6 263	-72,08%
La Queue-en-Brie	30 169	14 696	-51,29%
Total	52 599	20 959	-60,15%

Depuis cinq ans des mesures ont été prises pour limiter les fraudes et les mauvaises utilisations des sites. Ainsi en 2015, un nouveau contrôle d'accès en déchèterie par carte a été mis en place avec limitation du nombre de passage par mois (10) et des conditions de gabarit de véhicules à respecter pour justifier d'un dépôt de particulier. Ce nouveau règlement a entraîné une diminution de 10 % des dépôts.

Entre 2019 et 2020 la fréquentation des déchèteries a diminué de 60 % tandis que les tonnages ont diminué de 28 %. Cela s'explique par le contexte sanitaire de l'année 2020 où le confinement a entraîné une baisse de la fréquentation.

IV - TONNAGES DES DECHETS COLLECTES SUR LE TERRITOIRE

■ Secteur Plaine Centrale

Secteur Plaine Centrale Alfortville - Créteil - Limeil- Brévannes	2019	2020	Evolution 2019/2020	Performance 2020 ⁽²⁾	Données Ile-de-France 2016 (IAU-ORDIF)	Données France 2015 (IAU-ORDIF)
Total collecte en porte à porte *	52 655 t	52 541 t	-0,2%	354 kg/hab	388 kg/hab	374 kg/hab
dont déchets ménagers résiduels	38 009 t	37 716 t	-0,8%	253 kg/hab	287 kg/hab	261 kg/hab
dont recyclables secs y compris les refus	9 020 t	9 254 t	2,6%	62 kg/hab	55 kg/hab	77 kg/hab
dont emballages/papiers	6 070 t	6 284 t	3,5%	42 kg/hab	35 kg/hab	47 kg/hab
dont cartons ZAC	892 t	763 t	-14,5%	5 kg/hab	--	--
dont verre	2 058 t	2 208 t	7,3%	15 kg/hab	20 kg/hab	30 kg/hab
dont déchets végétaux	1 707 t	1 566 t	-8,3%	11 kg/hab	20 kg/hab	19 kg/hab
dont encombrants (inclus pré-tri + CSI)	3 919 t	4 005 t	2,2%	27 kg/hab	26 kg/hab	17 kg/hab
Tas sauvages	1 101 t	1 091 t	-0,9%	7 kg/hab	--	--
Déchèteries	4 587 t	4 699 t	2,4%	29 kg/hab	68 kg/hab	182 kg/hab
Apport volontaire *	4 066 t	4 318 t	6,2%	26 kg/hab	342 kg/hab	--
dont déchets ménagers résiduels	3 386 t	3 565 t	5,3%	231 kg/hab	287 kg/hab	--
dont emballages/papiers	558 t	600 t	7,5%	39 kg/hab	35 kg/hab	--
dont verre	121 t	154 t	27,1%	10 kg/hab	20 kg/hab	--
Services municipaux et territoriaux(1)	9 104 t	7 965 t	-12,5%	48 kg/hab	--	--
dont déchets des services municipaux	3 150 t	2 986 t	-5,2%	18 kg/hab	--	--
dont déchets des services GPSEA	5 954 t	4 978 t	-16,4%	30 kg/hab	--	--
TOTAL	71 513 t	70 614 t	-1,3%	430 kg/hab	--	--

(1) Déchets générés par l'activité des services communaux et territoriaux (espaces verts, voirie, bâtiments, propreté, etc.)

(2) Population légale municipale Insee 2018 Plaine Centrale : 164 236 hab.

* Estimatif pop. desservie (ratio 2,5 pers./lgt) : en porte à porte = 146 513 hab. - en apport volontaire = 15 201 hab.

En 2020, le poids total des déchets pris en charge sur le secteur Plaine Centrale s'élève à 70 614 tonnes (contre 71 513 t en 2019) et se répartit comme suit :

- **52 541 tonnes de déchets collectés en porte-à-porte ;**
- **4 318 tonnes de déchets collectés en apport volontaire (conteneurs enterrés) ;**
- **1 091 tonnes de tas sauvages collectés ;**
- **4 699 tonnes déposées en déchèteries ;**
- **7 965 tonnes produites par les services municipaux et territoriaux.**

Le tonnage global 2020 est en baisse de 1,3 % par rapport à 2019, en raison principalement de la baisse du tonnage des déchets des services municipaux et territoriaux de 12,5%. La crise sanitaire a entraîné une baisse d'activité des services publics.

Le tableau suivant présente les déchets ménagers résiduels collectés en porte-à-porte et en apport volontaire afin de déterminer l'évolution des tonnages et les ratios tout mode de collecte confondu.

Secteur Plaine Centrale Alfortville - Créteil - Limeil- Brévannes	2019	2020	Evolution 2019/2020	Performance 2020 ⁽¹⁾	Données Ile-de-France 2016 (IAU-ORDIF)	Données France 2015 (IAU-ORDIF)
Déchets ménagers résiduels collectés en PAP et PAV	41 395 t	41 281 t	-0,3%	251 kg/hab	287 kg/hab	261 kg/hab
Recyclables secs collectés en PAP et PAV	9 700 t	10 008 t	3,2%	61 kg/hab	55 kg/hab	77 kg/hab

(1) Population légale municipale Insee 2018 Plaine Centrale : 164 236 hab.

Ainsi, il est également constaté pour les deux modes de collectes confondus (porte-à-porte et apport volontaire) :

- Une diminution de 0,3% de la production de déchets résiduels avec un ratio par habitant de 251 kg/hab. en 2020 contre 256 kg/hab. en 2019. Comme en 2019, la production reste inférieure au ratio régional (287 kg/hab en 2016, source : ORDIF) ;
- Une augmentation de 3,2% des recyclables collectés (emballages, journaux, cartons et verre) en raison de la mise en place depuis octobre 2016 de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique et en acier/aluminium et de l'effet d'entraînement sur les autres matières recyclables déjà triés avant extension. Ce résultat de collecte donne un ratio de 61 kg/hab., toujours au-dessus des ratios constatés en Ile-de-France (55 kg/hab. en 2016, source : ORDIF) ;
- Une diminution des quantités de déchets verts collectés en sacs et fagots (-8,3 %) ;
- Une augmentation de 2,2 % des encombrants. Le poids moyen par habitant de 24 kg/hab. est inférieur au ratio en Île-de-France de 26 kg/hab. (source : ORDIF).

Il convient de noter, par ailleurs, que le flux de dépôts sauvages ramassé quotidiennement par le prestataire privé sur le secteur diminue de 0,9%. Parallèlement, l'augmentation des tonnages en déchèteries de 2,4% pourrait traduire une évolution dans le comportement des usagers qui serait plus soucieux de la manière de se débarrasser de leurs déchets.

Evolution de tonnages collectés sur 10 ans

En 2020, l'équivalent de 315 kg/hab. d'emballages et de déchets résiduels a été collecté en porte à porte sur le secteur contre 332,3 kg/hab. en 2010, soit une diminution de 17,3 kg/hab. Au cours de la même période, la part des recyclables secs collectés sélectivement a, quant à elle, progressée de 2,6%.

D'une manière générale, la diminution de la production des déchets collectés en porte-à-porte sur la dernière décennie peut s'expliquer par :

- Le détournement de flux autrefois collectés dans les ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte vers les déchèteries ;
- Les efforts en matière de prévention (compostage, etc.) ;
- L'extension des consignes de tri à tous les emballages et la modernisation du centre de tri implantés à Limeil-Brévannes avec un meilleur process induisant un taux de captage plus performant et une diminution des refus ;
- La variation conjoncturelle liée à l'activité économique impactant directement la consommation des ménages et donc la production des déchets ménagers et assimilés.

L'activité des déchèteries a été marquée de son côté par de grandes fluctuations. En effet, entre 2004 et 2007, l'augmentation des tonnages est directement liée à l'ouverture des sites de Limeil-Brévannes (en 2003) et d'Alfortville (en 2006). Puis, au cours des périodes 2009-2010 et 2013, ce sont des problèmes importants d'exploitation avec intrusions illicites et dépôts intempestifs en grandes quantités qui ont favorisés les augmentations et ce malgré les mesures prises (portiques, limiteurs de gabarit, etc.).

Loin de faire exception, les déchèteries de la collectivité, comme la plupart en France, connaissent des pillages réguliers de ferrailles et des utilisations non conformes. Grâce aux efforts déployés en matière d'organisation, les tonnages sont revenus, depuis l'année 2014, à un niveau de plus en plus bas.

Globalement, sur les dix dernières années (2010/2020), la production de déchets sur le secteur a diminué de 5,1 % alors que la population totale a progressé de 5 %.

■ Secteur Haut Val-de-Marne

FLUX	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Evolution % 2019 / 2020	Ratios 2020 ⁽¹⁾	Données Ile-de-France 2016 (IAU-ORDIF)	Données France 2015 (IAU-ORDIF)
Total porte à porte	42 168 t	44 173 t	4,76%	408,43 kg/hab	388 kg/hab	374 kg/hab
Déchets ménagers résiduels	26 118 t	26 957 t	3,21%	249,25 kg/hab	287 kg/hab	261 kg/hab
Recyclables secs dont refus	6 839 t	8 463 t	16,92%	78,25 kg/hab	55 kg/hab	77 kg/hab
dont emballages triés entrants	5 089 t	5 916 t	16,26%	54,70 kg/hab	35 kg/hab	
dont verre	2 150 t	2 547 t	18,48%	23,55 kg/hab	20 kg/hab	30 kg/hab
Végétaux	5 749 t	5 359 t	-6,79%	49,55 kg/hab	20 kg/hab	19 kg/hab
Encombrants	3 061 t	3 393 t	10,87%	31,28 kg/hab	26 kg/hab	17 kg/hab
Tas sauvages	498 t	697 t	39,84%	6,45 kg/hab		
Déchèteries	8 449 t	6 142 t	-27,31%	56,57 kg/hab	68 kg/hab	182 kg/hab
Apport volontaire	229 t	225 t	-1,78%	2 kg/hab		
Verre	190 t	173 t	-8,61 %	2 kg/hab		
Papier/journaux	39 t	52 t	-31,04 %	0,4 kg/hab		
DMS	non déterminé	non déterminé	-	-		
Total services municipaux ⁽²⁾	3 144 t	3 059 t	-2,70 %	29 kg/hab		
Total	54 489 t	54 061 t	-0,78%	499,85 kg/hab		

(1) Population légale Insee 2018 Haut Val-de-Marne : 108 562 hab.

(2) Déchets collectés par les services territoriaux dans les centres techniques municipaux. Déchets issus de l'entretien de la voirie, des espaces verts, des bâtiments communaux, collectes des dépôts sauvages, etc.

En 2020, le tonnage des déchets pris en charge sur le secteur Haut Val-de-Marne s'élève à 54 061 tonnes (contre 54 489 tonnes en 2019) répartis comme suit :

- 44 173 tonnes de déchets collectés en porte-à-porte,
- 225 tonnes en apport volontaire ;
- 697 tonnes de tas sauvages collectées ;
- 6 142 tonnes déposées en déchèteries ;
- 3 059 tonnes produites par les services municipaux.

Le tonnage global baisse (baisse de -0,78%) par rapport à 2019.

Les tonnages de tas sauvages augmentent fortement (+199 tonnes, soit +39,84%), tandis que, dans une moindre mesure, les tonnages de déchets apportés en déchèteries baissent (-2 545 tonnes, soit -30%).

La progression des quantités d’emballages collectés augmente cette année de +17%. Sur les flux collectés en porte à porte, on constate :

- Une augmentation de 17% de la production du flux des recyclables collectés (emballages, journaux, verre). Ce ratio de 58 kg/hab. de recyclables secs est toujours au-dessus des ratios constatés en Ile-de-France (55 kg/hab. en 2016, source : ORDIF) ;
- Une baisse production de déchets verts, comme en 2020 et 2019 (- 6,79%) ;
- Une baisse de la production de déchets résiduels (249,25 kg/hab. contre 390 kg/hab. en 2019) ;
- Une augmentation de 10,87% des encombrants. Le poids moyen par habitant de 31,28 kg/hab. est supérieur au ratio pour l’Île-de-France qui est de 26 kg/hab. (source : ORDIF).

Il convient de noter, par ailleurs, que le flux de dépôts sauvages ramassés quotidiennement par le prestataire privé sur le secteur augmente sensiblement. Cette prestation a été mise en place à partir de l’année 2017. Cela correspond aux nouvelles mesures prises entre le service environnement et les services de propreté des villes qui signalent plus régulièrement des dépôts.

Evolution de tonnages collectés sur 10 ans

En 2020, l’équivalent de 373,5 kg/hab. d’emballages et de déchets résiduels a été collecté en porte à porte sur le secteur du Haut Val-de-Marne contre 342 kg/hab. en 2009, soit une augmentation de 31,5 kg/hab. Au cours de la même période, la part de recyclables secs collectés sélectivement a, quant à elle, beaucoup progressé (+ 17 %).

D’une manière générale, l’augmentation de la production des déchets collectés en porte-à-porte sur la dernière décennie peut s’expliquer par :

- La mise en place de la collecte en porte-à-porte des emballages en mélange (ajout des journaux et magazines) mis en place à partir de l’année 2009.
- La variation conjoncturelle liée à l’activité économique impactant directement la consommation des ménages et donc la production des déchets ménagers et assimilés.

Globalement, sur les dix dernières années (2010/2020), la production de déchets sur le secteur du Haut Val-de-Marne a diminué de -0,7 %.

■ Secteur Bonneuil-sur-Marne

<u>Secteur Bonneuil sur Marne</u>	2019	2020	Evolution 2019/2020	Ratios 2020 kg/hab ⁽¹⁾	Données IDF 2016 (IAU-ORDIF)	Données France 2015 (IAU-ORDIF)
Total collecte en porte à porte	6 432 t	6 613 t	2,8%	366 kg/hab	388 kg/hab	374 kg/hab
<i>dont déchets ménagers résiduels</i>	4 928 t	4 948 t	0,4%	274 kg/hab	287 kg/hab	261 kg/hab
<i>dont recyclables secs (dont les refus)</i>	691 t	757 t	9,6%	42 kg/hab	55 kg/hab	77 kg/hab
<i>dont emballages/papiers</i>	522 t	579 t	10,9%	32 kg/hab	35 kg/hab	47 kg/hab
<i>dont verre</i>	169 t	178 t	5,7%	10 kg/hab	20 kg/hab	30 kg/hab
<i>dont déchets végétaux</i>	251 t	275 t	9,5%	15 kg/hab	20 kg/hab	19 kg/hab
<i>dont encombrants</i>	562 t	632 t	12,6%	35 kg/hab	26 kg/hab	17 kg/hab
Tas sauvages	42,2 t	21,5 t	-49,1%	1 kg/hab	--	--
Apport volontaire (DMS Camion Planète)	3,15 t	3,26 t	3,3%	0,18 kg/hab	0,09 kg/hab	--
TOTAL	6 477 t	6 637 t	2,5%	368 kg/hab	--	--

(1) Population légale municipale Insee 2018 Bonneuil sur Marne : 18 045 hab.

En 2020, le poids total des déchets ménagers pris en charge sur la ville de Bonneuil-sur-Marne s'élève à 6 637 tonnes (6 477 tonnes en 2019) répartis comme suit :

- **6 637 tonnes de déchets collectés en porte-à-porte ;**
- **21,5 tonnes de dépôts sauvages ;**
- **3,2 tonnes de déchets toxiques ménagers (DMS) en apport volontaire.**

Le tonnage global est en augmentation, +2,5 % par rapport à 2019, alors que la population augmente de 6,1 %.

Sur les flux collectés en porte à porte, il en ressort :

- Une légère augmentation de la production du flux des recyclables collectés (emballages, journaux, verre), en cohérence avec la mise en place de l'extension des consignes de tri, augmentant la quantité d'emballages/papiers collectée (+0,4 %) avec un effet d'entraînement sur le verre (+5,7 %). Le ratio de 42 kg/hab. de recyclables secs est encore en-dessous cependant des ratios constatés en Ile-de-France (55 kg/hab. en 2016, source : ORDIF) ;
- Une augmentation des quantités de déchets verts collectés (9,5 %) ;
- Une diminution de la production de déchets résiduels (274 kg/hab. contre 275 kg/hab. en 2019). Comme en 2019, la production reste inférieure au ratio régional (287 kg/hab. en 2016, source : ORDIF) sur le territoire.
- Une augmentation des encombrants. Le poids moyen par habitant de 35 kg/hab. est supérieur au ratio pour l'Île-de-France qui est de 26 kg/hab. (source : ORDIF).

Evolution de tonnages collectés sur 5 ans

En 2019, l'équivalent de 316 kg/hab. d'emballages et de déchets résiduels a été collecté en porte-à-porte sur ce secteur contre 303,7 kg/hab. en 2015, soit une augmentation de 12,3 kg/hab. Globalement, sur les cinq dernières années (2015-2019), la production de déchets sur ce secteur a augmenté de 10,3 %. A noter également, que la population totale de ce secteur a progressé sur la même période de 6,1 %.

ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT

Les principales installations de traitement utilisées sont les suivantes :

- ✓ Un centre de tri : déchets recyclables secs situé à Limeil-Brévannes ;
- ✓ Un centre de transfert : verre d'emballage, encombrants, déchets végétaux localisé à Limeil-Brévannes ;
- ✓ Des centres de traitement spécialisés, notamment pour les DMS et les DEEE respectivement situés à Etampes et à Sarcelles ;
- ✓ Un centre d'enfouissement technique de classe 2 et 3 localisé à Soignolles-en-Brie ;
- ✓ Une usine d'incinération : avec valorisation énergétique implantée à Créteil.

La valorisation matière ou le recyclage des déchets collectés en porte-à-porte

Les emballages ménagers et journaux-magazines collectés sélectivement en porte-à-porte (bacs jaunes) sont triés et conditionnés sur le centre de tri de la société SUEZ implanté à Limeil-Brévannes.

Les déchets sont alors triés par matériaux : l'acier, l'aluminium, les papiers/ cartons et les flaconnages plastiques. Les journaux, magazines, papiers, ainsi qu'une partie des cartons dits DEIC (déchets d'emballages industriels et commerciaux) collectés dans le cadre du service public font l'objet de contrats de reprise particuliers.

Parmi les emballages collectés chez les ménages et dirigés vers le centre de tri, peuvent être détectés des déchets indésirables, identifiés comme refus de tri (déchets organiques, des objets en plastique mais non recyclables, etc.). Ils sont incinérés sur le site de VALO'MARNE à Créteil où l'énergie produite est valorisée soit en chaleur, soit en électricité.

Une fois triés par standard de matériaux, les déchets d'emballages ménagers sont vendus à des industriels du recyclage, soit directement, soit par l'intermédiaire d'entreprises spécialisées. Les recettes de cette vente des matériaux issus de la collecte sélective réduisent d'autant le coût de la gestion des déchets pour la collectivité, et par conséquent, pour le citoyen.

Le centre de stockage des déchets ultimes

Les déchets ménagers et assimilés non-incinérables (déchets de grande taille) ne pouvant pas être valorisés en raison de leur nature (déchets mêlés) sont évacués en centre de stockage des déchets ultimes de Soignolles-en-Brie (77) de Suez Île-de-France. Ce site fait l'objet d'un traitement des « lixiviats » ou « jus de décharge » en station d'épuration (Prêles-en-Brie) et d'une valorisation du biogaz produit (énergie et production électrique).

La valorisation énergétique du traitement des déchets résiduels

Les déchets ménagers résiduels sont traités par l'usine d'incinération Valo'Marne, implantée à Créteil. L'usine est exploitée par SUEZ. GPSEA est représentée au sein du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) qui coordonne la gestion de l'usine.

Le SMITDUVM est composé, en 2020, de 3 Etablissements Publics Territoriaux : Grand Paris Sud Est Avenir hors le secteur Plateau Briard, Paris Est Marne & Bois (communes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés et Villiers-sur-Marne) et Grand Orly Seine Bièvre (commune de Villeneuve-Saint-Georges).

L'incinération des déchets permet de réduire le volume de déchets et de fournir de l'énergie sous forme d'électricité au réseau électrique mais également de la chaleur, grâce au raccordement de l'usine au réseau de chauffage urbain de Créteil.

Le centre d'incinération est équipé d'outils de traitement aux dernières normes afin de nettoyer les fumées d'incinération avant rejet dans l'atmosphère.

Grâce à un traitement approprié des mâchefers (sous-produit de l'incinération), l'acier et l'aluminium sont récupérés et valorisés. La plus grande partie des 40 436 tonnes de produits sortis de Valo'Marne ont été utilisés à des fins routières pour les remblais (86 %), et 7,3 % ont été valorisés en tant que ferreux et non-ferreux en aciérie et sidérurgie. Le tonnage restant est lié à l'effet stock des phases de traitement du mâchefer.

Les éléments techniques et financiers relatifs à l'usine d'incinération de Créteil font l'objet d'un rapport de délégation de service public présenté chaque année à la commission consultative des services publics locaux ad hoc. Les résultats des mesures environnementales menées sur le site sont disponibles en continu sur : <http://mesures-environnementales.sita.fr/view/site/creteil-94028>

En 2020, une nouvelle autorisation d'exploitation a été délivrée à Valo'Marne, validant le projet d'évolution de l'usine. Ce projet vise à la fois à adapter les capacités de traitement des déchets au besoin de valorisation énergétique en dimensionnant le site pour pouvoir traiter 365 000 tonnes de déchets par an mais également à réduire encore davantage son impact environnemental. A cet égard, un nouveau mode de traitement des fumées permet de faire baisser rejets atmosphériques et un mode de traitement des effluents amélioré vise à atteindre un objectif de zéro rejet industriel liquide. Enfin, ce projet d'évolution de l'usine augmente la capacité de fourniture d'énergie aux habitants de Créteil, via le réseau de chaleur urbain.



■ Secteur Plaine Centrale

Performances de tri des emballages et journaux-magazines expédiés vers les filières

Tonnages d'emballages et journaux magazines expédiés aux filières de recyclage ⁽¹⁾	2019	2020	Evolution 2019/2020	Performance 2020	Données ⁽³⁾ France 2016 Milieu urbain
Bouteilles, flacons, pots, barquettes et autres rigides	743 t	739 t	-0,6%	4,52 kg/hab	5,80 kg/hab
Emballages en acier	151 t	239 t	58,4%	0,92 kg/hab	2,10 kg/hab
Emballages en aluminium	63 t	88 t	40,8%	0,38 kg/hab	0,30 kg/hab
Papiers/cartons complexés (Briques)	43 t	0 t	-100,0%	0,26 kg/hab	0,80 kg/hab
Papiers/cartons non complexés (cartons)	1 477 t	2 170 t	46,9%	8,99 kg/hab	12,10 kg/hab
Verre	2 192 t	2 332 t	6,4%	13,35 kg/hab	34,20 kg/hab
Journaux Magazines	968 t	916 t	-5,3%	5,89 kg/hab	15,11 kg/hab
Gros de Magasin	742 t	1 187 t	59,9%	4,52 kg/hab	--
<i>dont gros de Magasin issu de la CS</i>	568 t	429 t	-24,5%	3,46 kg/hab	--
<i>dont gros de Magasin issu des ZAC</i>	174 t	758 t	334,5%	1,06 kg/hab	--
Housses plastiques (y compris films PE)	171 t	178 t	-3,9%	1,04 kg/hab	0,80 kg/hab
Cartons dit DEIC ⁽²⁾	408 t	0 t	-100,0%	2,48 kg/hab	--
Refus de tri	1 854 t	2 090 t	12,8%	11,46 kg/hab	--
<i>dont refus de tri de la CS</i>	1 544 t	2 090 t	35,4%	9,55 kg/hab	--
<i>dont refus de tri des cartons des ZAC</i>	310 t	0 t	-100,0%	1,91 kg/hab	--
Total (hors refus de tri)	6 957 t	7 849 t	12,8%	43,02 kg/hab	--
Total déchets	8 811 t	9 939 t	12,8%	54,49 kg/hab	--
Stock non évacué en fin d'année (hors verre)	974 t	14 005 t	--	--	--
Taux de refus des emballages en bi flux des ménages (hors verre) ⁽¹⁾	27,0%	30,5%	13,2%	--	13,1%
Taux de refus des papiers cartons des ZAC ⁽¹⁾	34,7%	0,0%	100,0%	--	--

(1) Données centre de tri

(2) DEIC : déchets d'emballages industriel et commercial

(3) Données CITEO : performance nationale 2016 par matériau pour les usagers ménagers ou assimilés après extension consignes de tri

■ Secteur Haut Val-de-Marne

Performances de tri des emballages et journaux-magazines expédiés

Tonnages d'emballages et journaux magazines expédiés aux filières de recyclage (1)	2019	2020	Evolution 2019 / 2020	Performance 2020	Données (3) France 2016 Milieu urbain
Bouteilles et flacons plastiques	569 t	710 t	26%	7 kg/hab	5,80 kg/hab
Emballages en acier	145 t	151 t	-7%	1 kg/hab	2,10 kg/hab
Emballages en aluminium	49 t	69 t	92%	1 kg/hab	0,30 kg/hab
Papiers/cartons complexés (Briques)	78 t	24 t	-54%	0 kg/hab	0,80 kg/hab
Papiers/cartons non complexés (Cartons)	1 544 t	1 952 t	53%	18 kg/hab	12,10 kg/hab
Verre	2 073 t	2 528 t	47%	23 kg/hab	34,20 kg/hab
Journaux magazines	767 t	1 020 t	-2%	9 kg/hab	15,11 kg/hab
Gros de magasin (GM)	371 t	368 t	-24%	3 kg/hab	--
Refus de tri	866 t	1 621 t	62%	15 kg/hab	--
Total déchets expédiés vers les filières (hors refus de tri)	5 596 t	6 823 t	28%	63 kg/hab	--
Total déchets collectés	6 462 t	8 444 t	33%	78 kg/hab	--

(1) Données centre de tri

(2) DEIC : déchets d'emballages industriel et commercial

(3) Données CITEO : performance nationale 2016 par matériau pour les usagers ménagers ou assimilés après extension consignes de tri

■ Secteur Bonneuil-sur-Marne

Performances de tri des emballages et journaux-magazines collectés et expédiés

Tonnages d'emballages et journaux magazines expédiés aux filières de recyclage ⁽¹⁾	2019	2020	Evolution 2019/2020	Performance 2019 ⁽²⁾	Données ⁽³⁾ France 2016 Milieu urbain
Bouteilles et flacons plastiques	35,7 t	114,8 t	221,6%	6,36 kg/hab	5,30 kg/hab
Emballages en acier	39,04 t	23,8 t	-39,0%	1,32 kg/hab	13,40 kg/hab
Emballages en aluminium	0,00 t	7,1 t	-	0,39 kg/hab	
Papiers/cartons complexés (briques)	0,00 t	0,0 t	-	0,00 kg/hab	
Papiers/cartons non complexés (cartons)	124,6 t	369,0 t	196,2%	20,45 kg/hab	32,90 kg/hab
Verre	169,6 t	169,2 t	-0,2%	9,38 kg/hab	15,11 kg/hab
Journaux Magazines	0,0 t	172,4 t	-	9,55 kg/hab	--
Gros de Magasin	81,0 t	26,0 t	-68,0%	1,44 kg/hab	--
Refus de tri	106,4 t	170,5 t	60,2%	5,9 kg/hab	--
Total (hors refus de tri)	449,9 t	882,3 t	96,1%	25,1 kg/hab	--
Total déchets	556,3 t	1 052,8 t	89,2%	31,0 kg/hab	--
Stock non évacué en fin d'année (hors verre)	230,0 t	2 587,9 t	--	--	--
Taux de refus des emballages en bi flux des ménages (hors verre) ⁽¹⁾	27,5%	19,3%	-29,9%	--	16,2%

(1) Données centre de tri

(2) Population légale municipale Insee 2018 Bonneuil-sur-Marne : 18 045 hab.

(3) Données CITEO : performance nationale 2016 par matériau pour les usagers ménagers ou assimilés sans extension consignes de tri

LES INDICATEURS FINANCIERS

▪ Secteur Plaine Centrale

LES DÉPENSES DU SERVICE

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 19 747 348 €TTC incluant les dépenses du personnel affecté à la collecte et se décomposent comme suit :

Dépenses de fonctionnement (TTC)	2020
Pré collecte et collecte au porte à porte	10 696 406 €
Tri et traitement des déchets	2 939 €
Incinération des déchets	0 €
Communication	9 438 €
Participation au SMITDUVM	6 914 575 €
Charges de personnel et frais assimilés	2 044 192 €
Animations scolaires	16 640 €
Divers (matériel, fournitures, entretien....)	63 158 €
TOTAL	19 747 348 €

TVA À TAUX RÉDUIT :

Une source importante d'économie

L'article 31 de la loi de finances de 1999 et l'article 279 du code général des impôts permettent aux collectivités s'engageant dans la valorisation des emballages, par le biais d'un contrat avec une société agréée par l'Etat, de bénéficier d'un taux de TVA réduit (10 au lieu de 20 % depuis la loi de finances rectificative pour 2013, applicable au 1^{er} janvier 2014) sur toutes les prestations de collecte et traitement des déchets.

Dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 183 337 €TTC comprenant :

Dépenses d'investissement (TTC)	2020
Etudes diagnostic et étude d'opportunités d'implantation de conteneurs enterrés	55 554 €
Acquisition de sacs de pré-collecte à destination des usagers des conteneurs enterrés	4 685 €
Acquisition de composteurs domestiques	7 472 €
Dépenses diverses pour les déchèteries d'Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes	2 351 €
Travaux d'implantation et fourniture de conteneurs enterrés à Alfortville	26 149 €
Travaux d'implantation et fourniture de conteneurs enterrés à Créteil	87 126 €
TOTAL	183 337 €

LES RECETTES DU SERVICE

Recettes de fonctionnement

Les recettes sont essentiellement composées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont l'assiette de base est la même que celle de la taxe foncière. Des recettes complémentaires existent et permettent de limiter la pression fiscale. Il s'agit essentiellement des recettes liées à la collecte sélective (soutien à la performance et vente des matériaux) mais aussi à des redevances pour service rendu (dépôt en déchèteries, enlèvements d'office).

Recettes de fonctionnement (TTC)	2020
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	21 186 946 €
Soutien aux D3E (OCAD3E)	13 915 €
Soutien à la tonne recyclée (Citeo emballages)	1 120 780 €
Soutien à la tonne recyclée (Citeo papiers)	87 585 €
Soutien à la tonne recyclée (Eco-mobilier)	70 134 €
Soutien à la tonne recyclée (Fonds de recyclage petits aluminiums)	3 010 €
Soutien à la tonne recyclée (Eco DDS)	10 378 €
Vente d'éco-composteurs	2 140 €
Vente des matériaux recyclés (repreneurs)	112 472 €
Redevances d'accès à la déchèterie pour les professionnels	0 €
Enlèvement d'office des dépôts sauvages	2 798 €
TOTAL	22 610 158 €

Recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 2 492 € et correspondent au soutien de l'organisme OCAD3E à la collecte des déchets issus des équipements électriques et électroniques.

Calcul de la TEOM

Chaque année, le Conseil de Territoire vote le produit attendu de la TEOM en fonction des dépenses prévisionnelles du service d'élimination des déchets. Cette taxe est assise sur la même assiette que la taxe sur le foncier bâti.

Le recouvrement du produit voté est garanti par les services fiscaux, qui prélèvent en contrepartie sur le contribuable 8 % de frais de gestion et de risque d'impayés.

■ Secteur Haut Val-de-Marne

LES DÉPENSES DU SERVICE

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 12 446 027 €TTC incluant les dépenses du personnel affecté à la collecte et se décomposent comme suit :

Dépenses de fonctionnement (TTC)	2020
Pré collecte et collecte au porte à porte	6 213 494 €
Tri et traitement des déchets	0 €
Incinération des déchets	0 €
Communication	6 239 €
Participation au SMITDUVM	4 570 618 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 565 003 €
Divers (matériel, fournitures, entretien des véhicules, etc.)	90 673 €
TOTAL	12 446 027 €

Dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 211 882 €TTC comprenant :

Dépenses d'investissement (TTC)	2020
Etudes diagnostic et étude d'opportunités d'implantation de conteneurs enterrés	16 675 €
Achat de bacs de pré-collecte	189 801 €
Acquisition de composteurs domestiques	3 555 €
Dépenses diverses pour les déchèteries de Boissy-Saint-Léger et Sucy-en-Brie	1 851 €
TOTAL	211 882 €

LES RECETTES DU SERVICE

Recettes de fonctionnement

Les recettes sont essentiellement composées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont l'assiette de base est la même que celle de la taxe foncière.

Des recettes complémentaires existent et permettent de limiter la pression fiscale. Il s'agit essentiellement des recettes liées à la collecte sélective (soutien à la performance et vente des matériaux).

Recettes de fonctionnement (TTC)	2020
Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères	13 501 237 €
Soutien aux D3E (OCAD3E)	9 198 €
Soutien à la tonne recyclée (Citeo emballages)	740 849 €
Soutien à la tonne recyclée (Citeo papiers)	57 895 €
Soutien à la tonne recyclée (EcoMobilier)	46 359 €
Soutien à la tonne recyclée (Fonds de recyclage petits aluminiums)	1 990 €
Soutien à la tonne recyclée (EcoDDS)	6 860 €
Vente d'éco-composteurs	1 345 €
Vente de matériaux recyclés (repreneurs)	68 527 €
Redevances d'accès à la déchèterie pour les professionnels	110 €
TOTAL	14 434 370 €

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement pour l'année 2020 s'élèvent à 1 648 € et correspondent au soutien de l'organisme OCAD3E à la collecte des déchets issus des équipements électriques et électroniques.

■ Secteur Bonneuil-sur-Marne

LES DÉPENSES DU SERVICE

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 999 610 €TTC incluant les dépenses du personnel affecté à la collecte et se décomposent comme suit :

Dépenses de fonctionnement (TTC)	2020
Pré collecte et collecte au porte à porte	1 044 083 €
Tri et traitement des déchets	2 636 €
Incinération des déchets	0 €
Communication	1 037 €
Participation au SMITDUVM	759 721 €
Charges de personnel et frais assimilés	192 133 €
TOTAL	1 999 610 €

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour l'année 2020 s'élèvent à 2 223 € et correspondent à l'étude d'opportunité d'implantation de conteneurs enterrés.

LES RECETTES DU SERVICE

Recettes de fonctionnement

Les recettes sont essentiellement composées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont l'assiette de base est la même que celle de la taxe foncière. Les autres recettes sont liées à la collecte sélective (soutien à la performance et vente des matériaux).

Recettes de fonctionnement (TTC)	2020
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	1 838 378 €
Soutien à la tonne recyclée (Citeo emballages)	123 143 €
Soutien à la tonne recyclée (Citeo papiers)	9 623 €
Vente des matériaux recyclés (repreneurs)	7 543 €
TOTAL	1 978 687 €

Nota bene : les données relatives au coût du service sont extraites du compte administratif (CA) 2020 et correspondent aux dépenses et recettes effectivement réalisées sur l'année.

LES PERSPECTIVES

Conteneurs enterrés

Des projets identifiés dans le PPI 2021-2024 devraient se concrétiser, notamment au droit des quartiers ci-dessous :

- Alfortville : Résidence Blanqui / Micolon (Logial).
- Bonneuil sur Marne : Résidence Saint Exupéry (Valophis).
- Créteil : centre commercial du Port, aire des Gens du Voyage.

Tri et sensibilisation

Par ailleurs, en lien avec d'autres villes du Territoire, GPSEA continuera à soutenir de nouvelles démarches de tri en 2021. L'objectif est de sensibiliser les plus jeunes à l'intérêt de récupérer et transformer les déchets.

GPSEA va lancer un marché d'accompagnement en vue d'élaborer un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Cette démarche permettra de faire un bilan de l'existant et de construire une démarche à l'échelle de l'ensemble du Territoire.

En parallèle, le SMITDUVM va se doter d'une feuille de route pour la période 2020-2026. Celle-ci a vocation à retranscrire les ambitions du Territoire pour la prochaine mandature. Ces ambitions consistent notamment à faire de la prévention un axe majeur de l'action du Syndicat. A cet égard, le SMITDUVM s'est doté d'une Commission prévention qui vise à impulser des actions notamment sur la gestion des encombrants et la prise en charge des biodéchets.

Dans le but de renforcer les solutions existantes en matière de biodéchets, GPSEA envisage de passer en gratuité la fourniture des composteurs aux habitants du Territoire. Au côté de la méthanisation, le compostage est l'autre grande solution de traitement des biodéchets.

Renouvellement des marchés de collecte

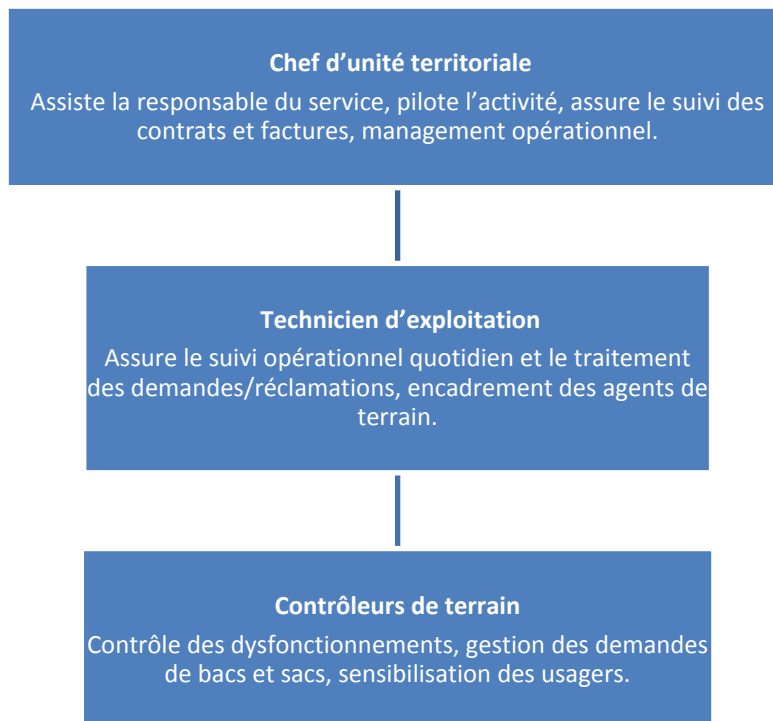
Le processus de renouvellement des marchés de collecte se poursuivra avec pour objectif la continuité de la concertation avec les villes et la publication du marché avant la fin de l'année.

ANNEXES

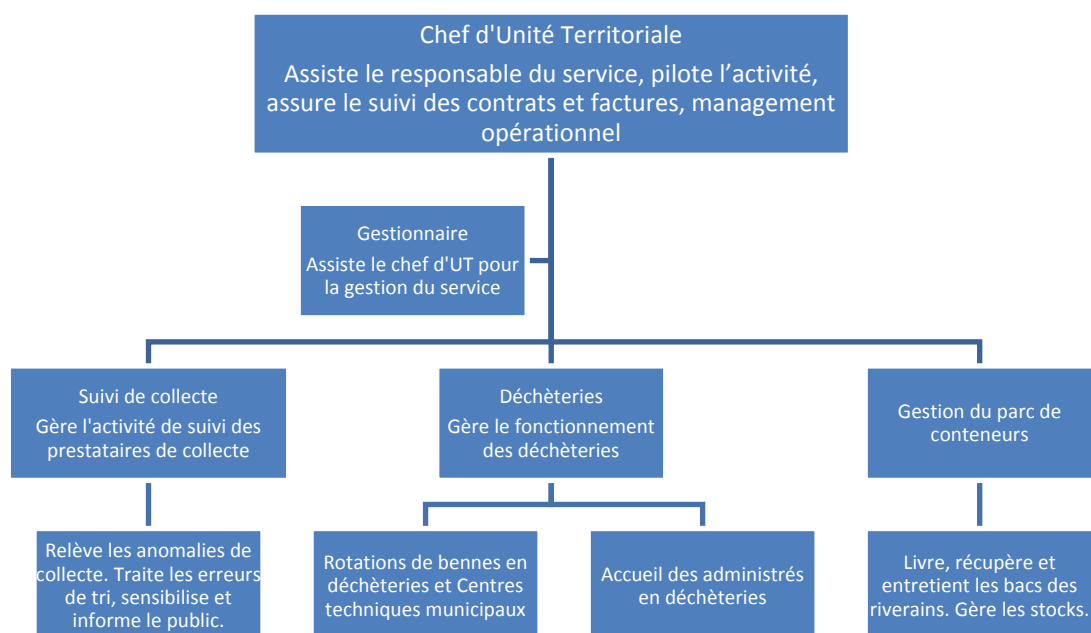
Le service environnement

RegroupéEs sous la direction d'une cheffe de service, les deux unités territoriales organisent et gèrent la collecte et le traitement des déchets ménagers sur leurs secteurs de rattachement.

- Secteur Plaine Centrale/Bonneuil-sur-Marne



■ Secteur Haut Val-de-Marne



Les principales prestations rémunérées par Grand Paris Sud Est Avenir à des entreprises sous contrat au cours de l'année 2020

■ Secteur Plaine Centrale

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations 2020 (en €TTC)
Temaco	Location et maintenance des conteneurs	MP 5 ans + 2 ans en option	15/06/2021	912 750 €
Suez	Collectes sélectives des déchets ménagers et assimilés hors encombrants et dépôts sauvages	MP 5 ans + 2 ans en option	15/06/2021	6 503 866 €
Suez	Collecte et tri des encombrants et des dépôts sauvages, exploitation des déchèteries	MP 5 ans + 2 ans en option	15/06/2021	2 505 236 €
Total				9 921 851 €

▪ Secteur Plaine Centrale Haut Val-de-Marne

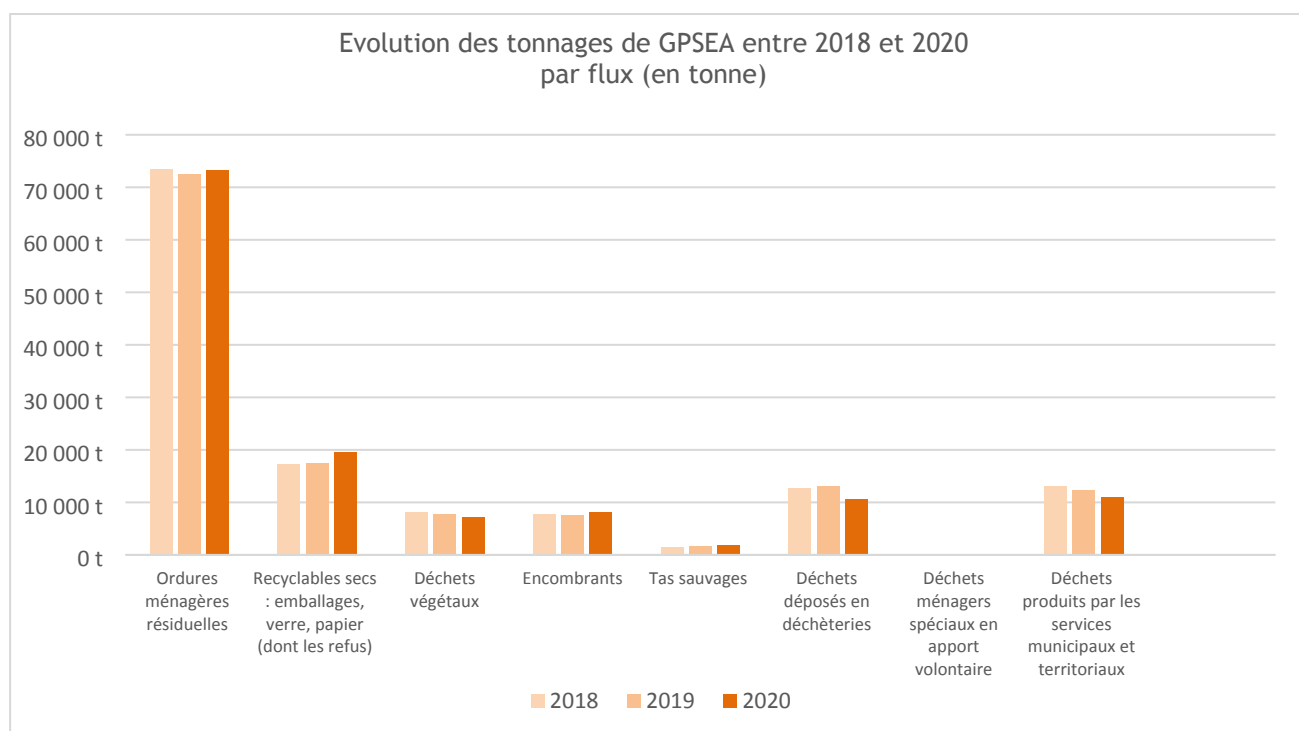
Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations 2020 (en €TTC)
Suez	Collectes sélectives des déchets ménagers et assimilés	MP 5 ans + 2 ans en option	14/06/2021	6 394 893 €
Total				6 394 893 €

▪ Secteur Bonneuil-sur-Marne

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations 2020 (en €TTC)
Temaco	Location et maintenance des conteneurs	MP 5 ans + 2 ans en option	15/06/2021	74 960 €
Otus	Collectes sélectives des déchets ménagers et assimilés et traitement des encombrants	MP 4 ans + 2 ans en option	15/04/2021	966 184 €
Total				1 041 144 €

Synthèse des tonnages collectés et traités en 2020 hors Sivom de l'Yerre et des Sénarts

Flux	Secteur Plaine Centrale	Secteur Bonneuil-sur-Marne	Secteur Haut Val-de-Marne	Total
Déchets ménagers résiduels	41 281 t	4 948 t	26 957 t	73 186 t
Recyclables secs : emballages, verre, papier (dont les refus)	10 008 t	757 t	8 688 t	19 453 t
Déchets végétaux	1 566 t	275 t	5 359 t	7 200 t
Encombrants	4 005 t	632 t	3 393 t	8 030 t
Tas sauvages	1 091 t	21 t	697 t	1 809 t
Déchets déposés en déchèteries	4 699 t		5 907 t	10 606 t
Déchets ménagers spéciaux en apport volontaire		3,26 t		3 t
Déchets produits par les services municipaux et territoriaux	7 965 t		3 059 t	11 024 t
Total en 2020	70 614 t	6 6 637 t	54 061 t	131 312 t



■ Secteur Plaine Centrale en 2020

Nom de l'EPCI :	GPSEA sect. Plaine Centrale
Compétence :	Collecte
Nombre de communes :	3
Taux d'habitat vertical :	74%

Indicateurs techniques sur les opérations de collecte

	2019 Base population INSEE 2017	2020 Base population INSEE 2018	Données Ile-de-France 2016 (IAU-ORDIF)
Population desservie (INSEE)	161 714 hab	164 236 hab	--
Tonnage total de déchets collectés	71 513 t	71 513 t	--
Total déchets collectés au PàP + AV (ratio par habitant)	351 kg/hab	320 kg/hab	388 kg/hab
dont ordures ménagères résiduelles collectées au PàP + AV (Ratio par habitant)	256 kg/hab	230 kg/hab	287 kg/hab
dont emballages (dont verre) et journaux-magazines collectés au PàP + AV (ratio par habitant)	60 kg/hab	56 kg/hab	55 kg/hab
dont déchets végétaux collectés au PàP (ratio par habitant)	12 kg/hab	11 kg/hab	20 kg/hab
dont encombrants collectés au PàP (ratio par habitant)	24 kg/hab	24 kg/hab	26 kg/hab
Taux de refus en centre de tri (pour les usagers ménagers)	27,0%	27,0%	24,0%
Déchets apportés en déchèterie (ratio par habitant)	28 kg/hab	29 kg/hab	68 kg/hab
Mode principal de traitement des déchets ménagers	incinération	incinération	incinération

Indicateurs financiers	2020 Base population INSEE 2018	
Coût du service public à la charge de la collectivité	19 747 348 €	120 €/hab
Contributions des usagers (TEOM, REOM, RS)	21 186 946 €	129 €/hab

■ Secteur Haut Val-de-Marne en 2020

Nom de l'EPCI :	GPSEA sect. Haut Val-de-Marne
Compétence :	collecte et traitement
Nombre de communes :	7
Taux d'habitat vertical :	50%

Indicateurs techniques sur les opérations de collecte

Mode <u>principal</u> de gestion du service de collecte : régie ou prestations	prestation			
		2019 Base population INSEE 2017	2020 Base population INSEE 2018	Données Ile-de- France 2016 (ORDIF)
Population desservie (INSEE)		108 155 hab	108 562 hab	
Tonnage total de déchets collectés		54 489 t	54 062 t	
Total déchets collectés au PàP (ratio par habitant)		390 kg/hab	407 kg/hab	388 kg/hab
dont ordures ménagères résiduelles collectées au PàP (Ratio par habitant)		241 kg/hab	248 kg/hab	287 kg/hab
dont emballages (dont verre) et journaux-magazines collectés au PàP (ratio par habitant)		67 kg/hab	78 kg/hab	55 kg/hab
dont déchets végétaux collectés au PàP (ratio par habitant)		53 kg/hab	49 kg/hab	20 kg/hab
dont encombrants collectés au PàP (ratio par habitant)		28 kg/hab	31 kg/hab	26 kg/hab
Taux de refus en centre de tri (pour les usagers ménagers)		21,6%	27,4%	24,0%
Déchets apportés en déchèterie (ratio par habitant)		78 kg/hab	54 kg/hab	68 kg/hab
Mode principal de traitement des déchets ménagers		incinération	incinération	incinération

Indicateurs financiers	2020 Base population INSEE 2018	
Coût du service public à la charge de la collectivité	12 446 026 €	115 €/hab
Contributions des usagers (TEOM, REOM, RS)	13 501 237 €	124 €/hab

■ Secteur Bonneuil-sur-Marne en 2020

Nom de l'EPCI :	GPSEA sect. Bonneuil sur Marne
Compétence :	Collecte
Nombre de communes :	1
Taux d'habitat vertical :	78%

Indicateurs techniques sur les opérations de collecte

Mode <u>principal</u> de gestion du service de collecte : régie ou prestations	prestation		
	2019 Base population INSEE 2017	2020 Base population INSEE 2018	Données IDF 2016 (IAU-ORDIF)
Population desservie (INSEE)	17 950 hab	18 045 hab	--
Tonnage total de déchets collectés	6 477 t	6 637 t	--
Total déchets collectés au PàP (ratio par habitant)	358 kg/hab	366 kg/hab	388 kg/hab
dont déchets ménagers résiduels collectés au PàP (Ratio par habitant)	275 kg/hab	274 kg/hab	287 kg/hab
dont emballages (dont verre) et journaux-magazines collectés au PàP (ratio par habitant)	38 kg/hab	42 kg/hab	55 kg/hab
dont déchets végétaux collectés au PàP (ratio par habitant)	14 kg/hab	15 kg/hab	20 kg/hab
dont encombrants collectés au PàP (ratio par habitant)	31 kg/hab	35 kg/hab	26 kg/hab
Taux de refus en centre de tri (pour les usagers ménagers)	27,5%	19,3%	24,0%
Déchets dangereux déposés en apport volontaire (ratio par habitant)	0,18 kg/hab	0,18 kg/hab	0,09 kg/hab
Mode principal de traitement des déchets ménagers	incinération	incinération	incinération

Indicateurs financiers	2020 Base population INSEE 2018	
Coût du service public à la charge de la collectivité	1 999 610 €	111 €/hab
Contributions des usagers (TEOM, REOM, RS)	1 838 378 €	102 €/hab

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

N°CT2021.4/081-2

L'an deux mil vingt et un, le treize octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Oumou DIASSE à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Rosa LOPES à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Marie-Christine SALVIA à Madame Josette SOL, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Bruno CARON.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe BIEN.

Nombre de votants : 74

Vote(s) pour : 74

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/10/21
Accusé réception le	22/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/081-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128207-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/10/21
Accusé réception le	22/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/081-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128207-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

N°CT2021.4/081-2

OBJET : **Gestion des déchets urbains - Rapport d'activité 2020 du SIVOM de la vallée de l'Yerres et des Sénarts.**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants, L.5219-2 et suivants et D.2224-1 ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ;

VU le rapport annuel 2020 du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts ;

CONSIDERANT que, depuis 2016, GPSEA exerce sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, directement sur 11 des 16 communes (correspondant aux secteurs de Plaine centrale, du Haut Val-de-Marne et à la commune de Bonneuil-sur-Marne) ; qu'il a adhéré au SIVOM de la vallée de l'Yerres et des Sénarts pour les 5 communes du secteur du Plateau-Briard ;

CONSIDERANT que, conformément à l'article D.2224-1 du code général des collectivités territoriales, GPSEA doit présenter le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de son territoire pour l'année 2020 ; que ce rapport porte d'une part sur les 11 communes hors secteur du Plateau-Briard et d'autre part sur les 5 communes concernées par le SIVOM de la vallée de l'Yerres et des Sénarts dont les données figurent dans le rapport d'activité du syndicat ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 07 OCTOBRE 2021 ;
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/10/21
Accusé réception le	22/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/081-2
Identifiant télértransmission	094-200058006-20211013-lmc128207-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

ARTICLE **PREND ACTE** du rapport annuel du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et
UNIQUE : des Sénarts pour l'exercice 2020.

FAIT A CRETEIL, LE TREIZE OCTOBRE DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/10/21
Accusé réception le	22/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/081-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128207-DE-1-1

RAPPORT D'ACTIVITÉ

 www.sivom.com

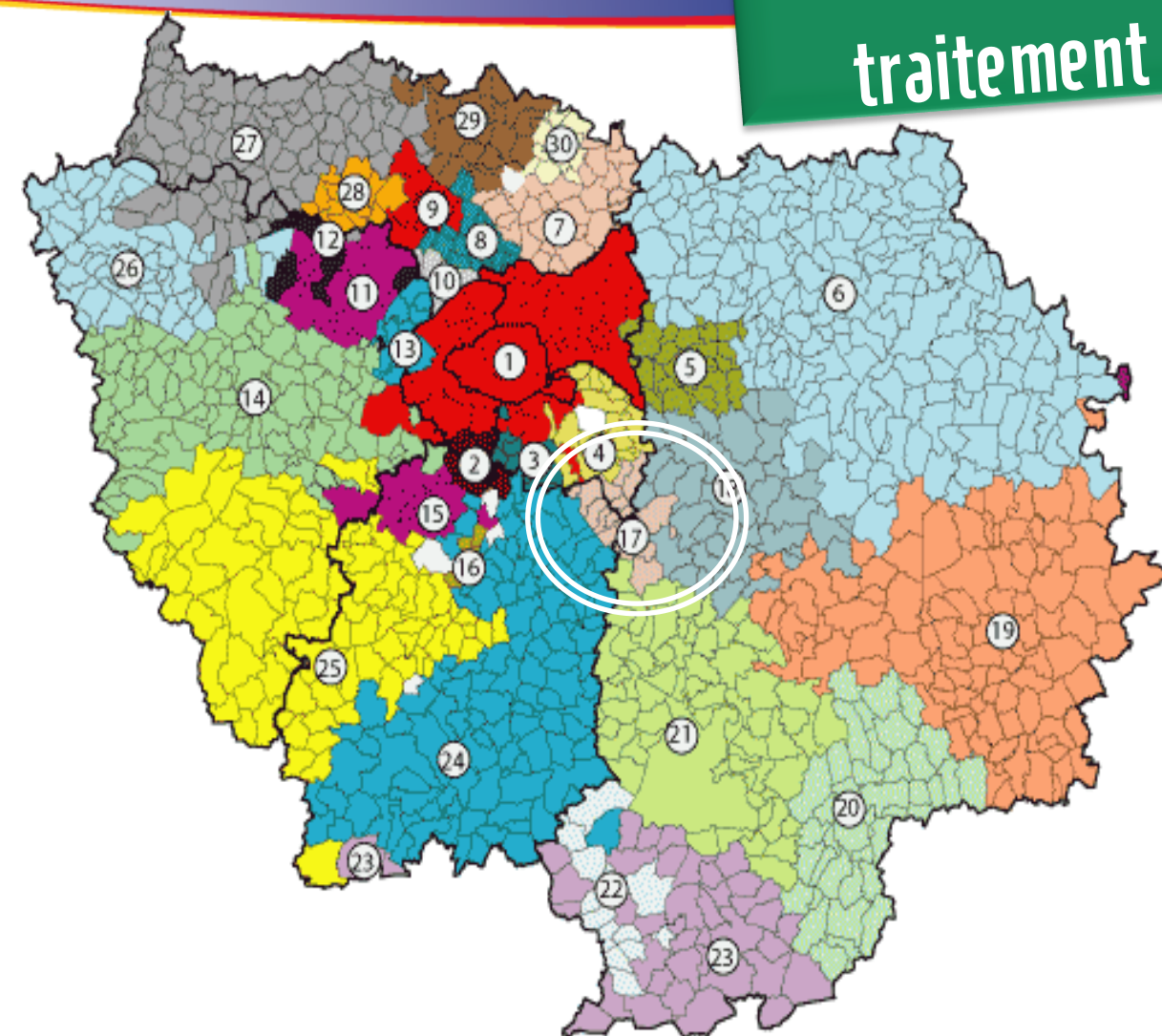


2020

Introduction : Présentation du SIVOM	page 4
Chapitre 1 : Les activités de collecte des déchets	page 12
1) Données générales	page 12
2) Les emballages et le papiers	page 22
3) le verre	page 29
4) Les végétaux	page 32
5) Les résiduels	page 33
6) Les encombrants	page 34
7) Les déchets électriques et électroniques	page 37
8) Les textiles, linges et chaussures	page 40
9) Les déchets diffus spécifiques	page 43
10) Les piles et accumulateurs	page 44
11) Les matériaux en déchetterie	page 45

Chapitre 2 : Les activités de traitement	page 47
1) Le recyclage des emballages et du papier	page 48
2) La valorisation agronomique et énergétiques des ordures ménagères résiduelles et des végétaux	page 51
Chapitre 3 : Le coût du service	page 61
Chapitre 4 : La Propreté Urbaine	page 69
1) Données générales	page 70
2) Le nettoyage des voies et des espaces publics	page 71
3) Les prestations complémentaires	page 72
Annexes :	
1) Les activités des instances	page 83
2) La gestion du personnel	page 85
3) L'entretien des véhicules	page 93
4) La gestion des bacs	page 100
5) Les faits marquants 2020	page 103

Carte des syndicats de traitement d'Ile-de-France



- 1 Communes indépendantes
- 2 SYCTOM de l'agglomération parisienne
- 3 SIMACUR de Massy - Hauts de Bièvre
- 4 SIEVD de Rungis
- 5 SMITDUVM du Val de Marne
- 6 SIETREM de Lagny-sur-Marne
- 7 SMITOM Nord Seine et Marais
- 8 SIGIDURS de Sarcelles
- 9 EMERAUDE
- 10 TRI-ACTION
- 11 AZUR
- 12 SIDRU
- 13 SIVATRU
- 14 SITRU
- 15 SIDOMPE de Plaisir
- 16 SIOM de la vallée de Chevreuse
- 17 SIRM de Montlhéry
- 18 SIVOM de la vallée de l'Yerres et des Sénarts
- 19 SIETOM de la région de Tournan-en-Brie
- 20 SMETOM de Provins
- 21 SIRMOTOM de la région de Montereau
- 22 SMITOM Centre Ouest Seine et Marais
- 23 SIEOM de Boissy-aux-Cailles
- 24 Syndicat Beauce Gâtinais Valorisation
- 25 SIREDOM
- 26 SITREVA
- 27 SMITRIVAL
- 28 SMIRTOM du Vexin
- 29 Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
- 30 SICTOM de la région de l'Isle-Adam (TRI OR)
- Communauté de communes du Pays de France
- Commune appartenant à un syndicat de la Marne

4 Intercommunalités adhérentes



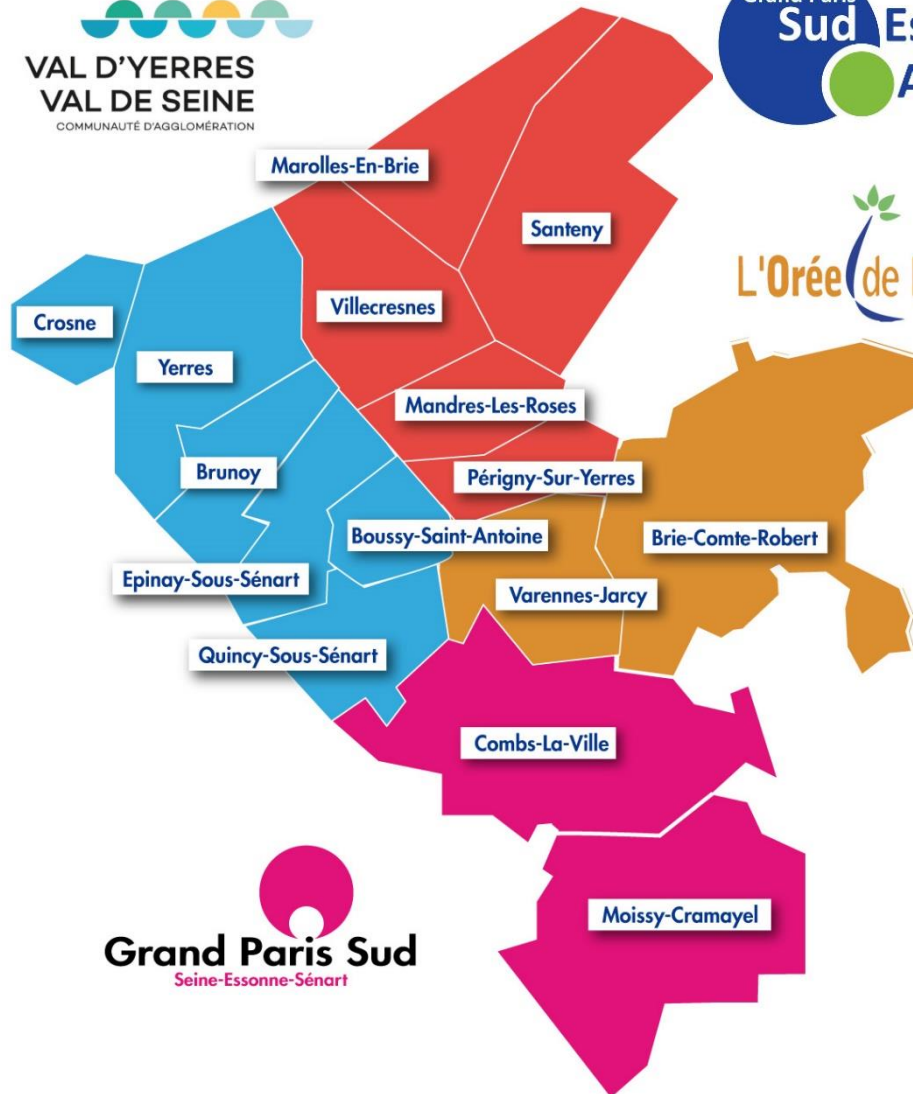
**VAL D'YERRES
VAL DE SEINE**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Grand Paris
Sud Est
Avenir



L'Orée de la Brie



Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart



Guy GEOFFROY
Président
COMBS-LA-VILLE



Olivier CLODONG
1er Vice-Président
Chargé des certifications Santé, Sécurité, Environnement
YERRES



Christine GARNIER
2ème Vice-Présidente
Chargée de l'organisation des collectes
QUINCY-SOUS-SÉNART



André MAYENS
3ème Vice-Président
Chargé du traitement des déchets par Tri-Méthanisation-Compostage
VARENNES-JARCY



Jean-René CULLIER DE LABADIE
4ème Vice-Président
Chargé des achats et du renouvellement des matériels
VILLECRESNES



Marc MALISZEWICZ
5ème Vice-Président
Chargé des Bureaux et de l'optimisation budgétaire
MOISSY-CRAMAYEL



Lionel SENTENAC
6ème Vice-Président
Chargé des relations avec le personnel
BRUNOY



Luc SAUVIGNON
7ème Vice-Président
Chargé de l'aménagement routier et des axes d'accès aux sites
BRIE-COMTE-ROBERT



Constant LEKIBY
8ème Vice-Président
Chargé du développement des déchetteries et des ressources
ÉPINAY-SOUS-SÉNART



Vincent BEDU
9ème Vice-Président
Chargé du développement de la Proximité Urbaine
SANTENY



Yves THOREAU
Membre du bureau
Chargé de la propreté
MANDRES-LES-ROSES



Michaël DAMIATI
Membre du bureau
Chargé du traitement des biodéchets des agriculteurs
CROSNE



Romain COLAS
BOUSSY-SAINT-ANTOINE



Christine COTTE
BOUSSY-SAINT-ANTOINE



Manuel DAROCHA ARIEIRO
BRIE-COMTE-ROBERT



Bruno GALLIER
BRUNOY



Jérémie RANQUE
COMBS-LA-VILLE



Annie FONTGARNAND
CROSNE



Emmanuel GAUVRY
ÉPINAY-SOUS-SÉNART



Pierre HOUEBINE
MANDRES-LES-ROSES



Vanessa HANNI
MAROLLES-EN-BRIE



Alain BOUKRIS
MAROLLES-EN-BRIE



Kalidou GUYE
MOISSY CRAMAYEL



Corinne ANDRE
PERIGNY-SUR-YERRES



Marie-Thérèse BOURNEIX
PERIGNY-SUR-YERRES



Pascal ODOY
QUINCY-SOUS-SÉNART



Joël Robert HANSCONRAD
SANTENY



Sophy SAINTEN-BOURGUIGNON
VARENNES-JARCY



Catherine ARDIOT
VILLECRESNES



Jean-Claude LE ROUX
YERRES



Guy GEOFFROY -
Président du SIVOM
Député-Honoraire
Maire de Combs-la-Ville



Olivier CLODONG 1^{er} Vice Président
Chargé des certifications Santé, Sécurité,
Environnement
Maire de Verres



Christine GARNIER 2^{ème} Vice Présidente
Chargée de l'organisation des collectes
Maire de Quincy-sous-Sénart



André MAYENS 3^{ème} Vice Président
Chargé du traitement des déchets par
Tri-Méthanisation-Compostage
Conseillé Municipal de Varennes-Jarcy



Jean-René CULLIER DE LABADIE 4^{ème} Vice Président
Chargé des achats et du renouvellement des matériels
1^{er} Maire Adjoint de Villecresnes



Marc MALISZEWICZ 5^{ème} Vice Président
Chargé des finances
Conseiller délégué de Moissy-Cramayel



Lionel SENTENAC 6^{ème} Vice Président
Chargé des relations avec le personnel
Conseiller délégué de Brunoy



Luc SAUVIGNON 7^{ème} Vice Président
Chargé de l'aménagement routier
et des voies d'accès aux sites
Maire Adjoint de Brie-Comte-Robert.



Constant LEKIBY 8^{ème} Vice Président
Chargé du développement
des déchetteries et des ressourceries.
1^{er} Maire Adjoint d'Epina-y-sous-Sénart



Vincent BEDU 9^{ème} Vice Président
Chargé du développement
de la Propreté Urbaine
Maire de Santeny



Yves THOREAU Membre du bureau
Chargé de la pré-collecte.
Maire de Mandres-les-Roses.



Michael DAMIATI Membre du bureau
Chargé du traitement des biodéchets des gros
producteurs.
Maire de Crosne.

LES RESPONSABLES ADMINISTRATIFS



Guy GEOFFROY
Président du SIVOM

Le SIVOM, c'est 200 collaborateurs mobilisés chaque jour pour collecter et traiter les déchets, accueillir les usagers en déchetteries, nettoyer les communes, réparer et entretenir les véhicules et gérer les budgets, le personnel, les affaires administratives et la communication.

Ce document vous présente les responsables de chaque service.



Administration Générale

Mélanie CHAGAS - mchagas@sivom.com
01.69.00.18.15 - 06.09.05.12.66



Finances

Yahouta HAMOU - yhamou@sivom.com
01.69.00.12.38 - 06.20.30.18.45



Comptabilité et Marchés

Yahya CHTITAH - ychtitah@sivom.com
01.69.00.16.33 - 06.20.30.18.44



Ressources Humaines

Anne-Marie MENUUEL - ammenuel@sivom.com
01.69.00.16.31 - 06.16.33.04.16



Gestion du Personnel

Cécile DE FARIA - cdefaria@sivom.com
01.69.00.16.21 - 06.80.23.29.35



Communication, Satisfaction client et Pré-collecte

Frédéric HERNANDEZ - fhernandez@sivom.com
01.69.00.18.10 - 06.22.42.81.29



Animations

Virginie ELIZONDO - velizondo@sivom.com
01.69.00.18.18 - 06.20.30.18.27

LA DIRECTION GÉNÉRALE



Directeur Général

David NADEAU - nadeau@sivom.com
01.69.00.16.26



Directrice Générale Adjointe

Magali-Anne COUNIL - m-a.counil@sivom.com
01.69.00.16.29

LES RESPONSABLES TECHNIQUES



Exploitation et Développement

Agnès EKWE - aekwe@sivom.com
01.69.00.19.04 - 06.23.86.87.82



Propreté Urbaine

Jean-Michel DIAS - jmdias@sivom.com
01.69.00.12.40 - 06.03.25.15.52



Adjointe d'Exploitation et Certifications

Christelle GEOFFROY - cgeoffroy@sivom.com
01.69.00.19.08 - 06.20.30.18.38



Déchetteries

Julien TOQUE - jtoque@sivom.com
01.69.00.18.12 - 06.23.86.85.23



Hygiène, Sécurité, Environnement, Travaux

Sophie JOURDAIN - sjourdain@sivom.com
01.69.00.19.07 - 06.16.23.19.79



Atelier mécanique et véhicules

Stéphane SIMONNEAU - ssimonneau@sivom.com
01.69.00.16.23 - 06.09.11.21.81



Collectes

Adhérents	Département	Nombre de communes	Population 2020	Part/population totale
	91	6	92 948	51,73 %
	94	5	26 503	14,75 %
	77 et 91	2	20 127	11,20 %
	77	2	40 096	22,31 %
TOTAL	3 départements	15 communes	179 674	

Toutes les activités du SIVOM sont certifiées ISO 14001 depuis 2005 et OHSAS 18001 depuis 2009, devenu ISO 45001 en 2018.

TAUX HABITAT VERTICAL : 43 %
 TAUX HABITAT PAVILLONNAIRE : 57 %
 DENSITE : 1545 hab/km²
 TERRITOIRE DU SYNDICAT : 111 km²
 CONTEXTE : Semi-Urbain
 NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS : 75 331
 NOMBRE DE LOGEMENTS > à 10 FOYERS : 17 656

Les compétences exercées par le SIVOM sont réparties en 3 missions :

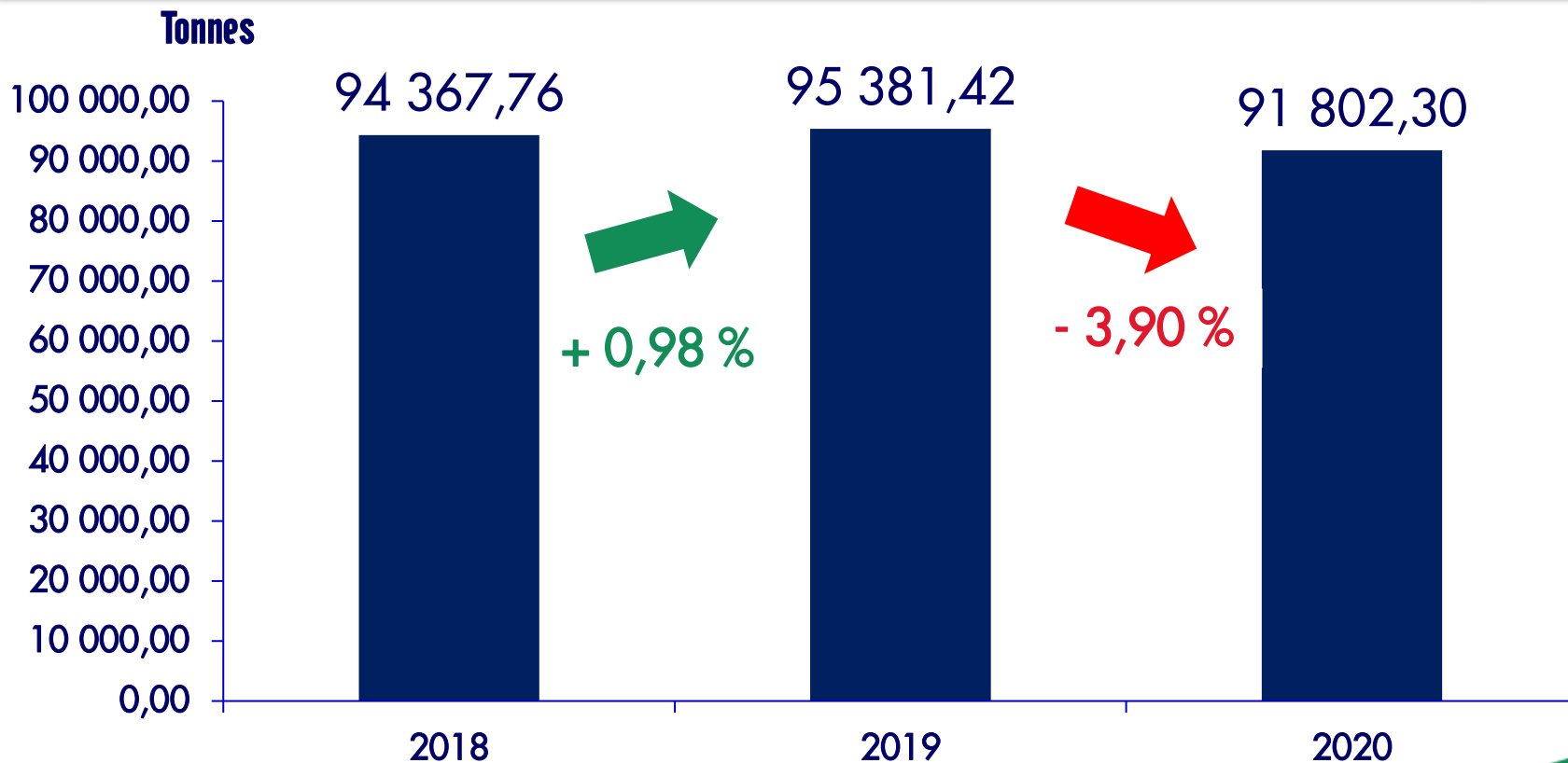
- 1 - Collecter les déchets ménagers et assimilés.
- 2 - Valoriser et recycler les déchets.
- 3 - Nettoyer les communes.

Activités	Emballages et papiers	Végétaux	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Encombrants	Gravats	Déchets dangereux
Collecte	Porte à porte  	Porte à porte  	Porte à porte  	Apport Volontaire et porte à porte  	Porte à porte  	Déchetteries  	Déchetteries  
Traitement	Recyclage 	Compostage 	Méthanisation 	Recyclage 	Recyclage 	Recyclage 	Incinération 

Chapitre 1 : Les activités de collecte des déchets

1) DONNEES GENERALES

En 2020, le SIVOM a pris en charge 91 802,30 tonnes de déchets, ce qui représente une diminution de - 3,90 % par rapport à 2019 (- 3 579,12 tonnes).

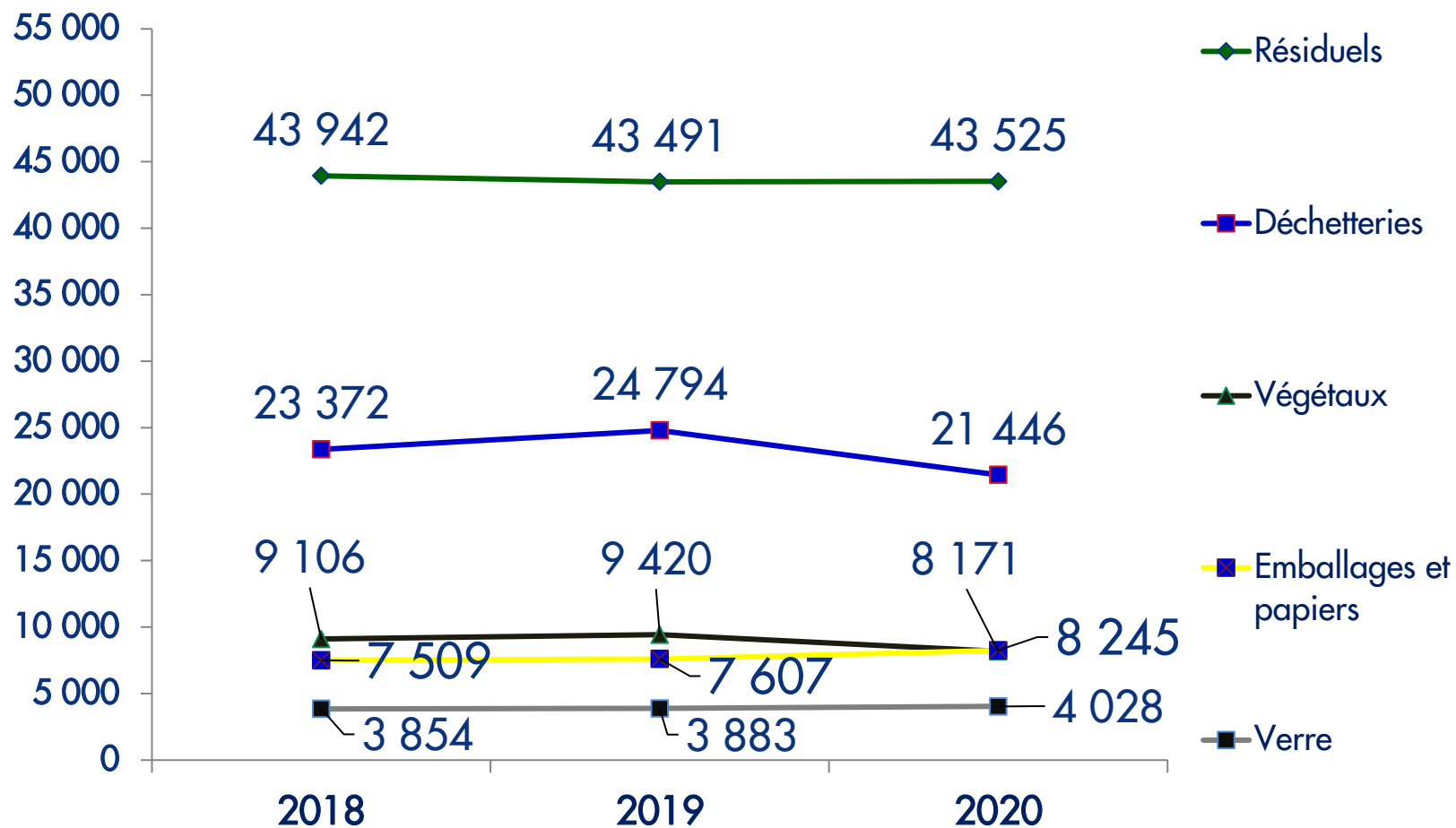


Type de déchets	Mode de collecte	Fréquences de collecte	Contenants	Foyers desservis	Tonnage 2020 en kg par habitant	Tonnage par type de déchets
Emballages et papiers		Pavillonnaire = 0,5 Collectif = 1		100 %	45,89	8 244,61
Végétaux	Porte à porte 	Pavillonnaire = 1		66 %	45,48	8 170,98
Résiduels	Porte à porte 	Pavillonnaire = 1 Collectif = 2		100 %	242,25	43 525,14
Verre	Apport volontaire et porte à porte 	Permanent		179 colonnes et 2657 bacs	22,42	4 028,48
Encombrants	Porte à porte 			100 %	22	3 953,68
Matériaux Déposés	Déchetterie 	Du lundi au dimanche		3 déchetteries : Varennnes-Jarcy Combs-la-Ville et Moissy-Cramayel	119,36	21 445,80
Déchets Industriels Banals	Porte à porte 	Zone industrielle = 2		100 %	11,71	2 104,90
Textiles	Apport volontaire 	Permanent		68 colonnes	1,79	322,01
Piles	Piles 	Permanent		37 bornes	0,04	6,7
TOTAL					510,94	91 802,30

A l'exception des végétaux (- 15,28 %), et des Matériaux déposés en déchetterie (- 15,61 %), tous les déchets ont augmenté en 2020.

Type de déchets	Quantités collectées en tonnes 2018	Quantités collectées en tonnes 2019	Quantités collectées en tonnes 2020	Variations 2019/2020
Emballages et papiers	7 508,94	7 606,84	8 244,61	+7,73 %
Végétaux	9 105,89	9 419,58	8 170,98	- 15,28 %
Résiduels	43 941,45	43 491,33	43 525,14	+ 0,08 %
Verre	3 853,76	3 883,18	4 028,48	+ 3,61 %
Encombrants	3 952,22	3 527,75	3 953,68	+ 10,77 %
Matériaux	23 371,95	24 794,05	21 445,80	- 15,61 %
TOTAL	91 734,21	92 722,73	89 368,69	- 3,75 %

Tonnes



La production globale de déchets des habitants du SIVOM est supérieure à la moyenne régionale. (+18,9 %).



île de France



541
kg/hab/an

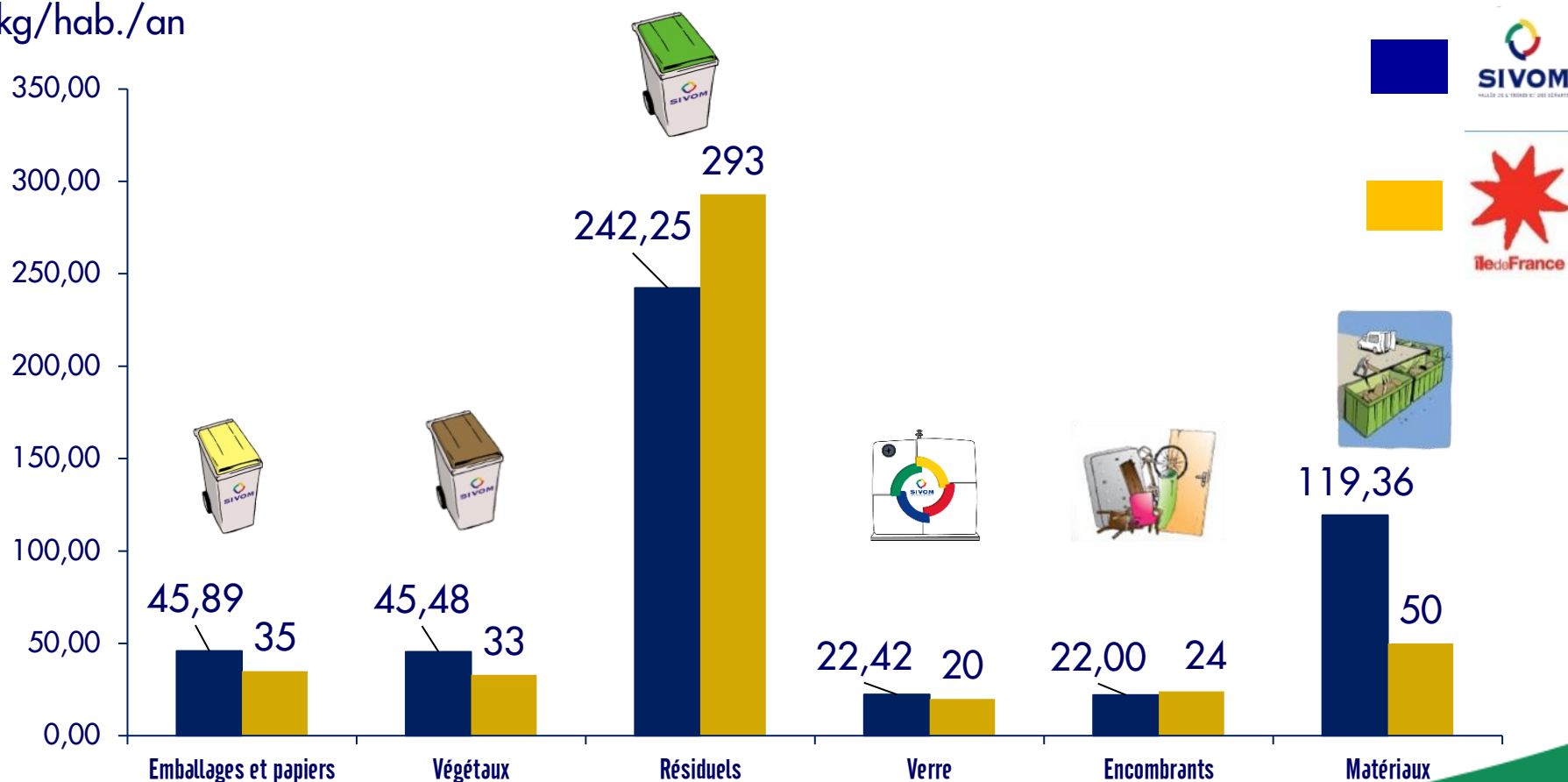


455
kg/hab/an

Les tonnages d'emballages et papiers (+27,3 %), végétaux (+23,7 %), de verre (+10,70 %), et de dépôts en déchetterie (+ 57,7 %) sont supérieurs à la moyenne régionale.

Les ordures ménagères résiduelles (- 17,3 %) et les encombrants (- 8,3%) sont en dessous de la moyenne régionale.

kg/hab./an



EMBALLAGES ET PAPIERS



Porte à porte



8 244,61 t



Centre de tri



Recyclage

VÉGÉTAUX



Porte à porte
de fin mars à mi-décembre



8 170,98 t



Plateforme végétaux déchetterie
de Varennes-Jarcy



Compostage

RÉSIDUELS



Porte à porte



43 525,14 t

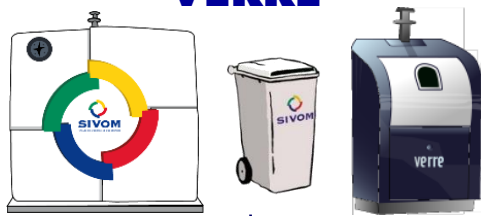


Centre de tri – Méthanisation –
Compostage
à Varennes-Jarcy



Compostage et méthanisation

VERRE



Apport volontaire
+ porte à porte



4 028,48 t

Plateforme de transfert



Recyclage

ENCOMBRANTS



Porte à porte



3 953,68 t

Centre de tri



Recyclage
ou enfouissement

MATÉRIAUX



Apport volontaire déchetteries



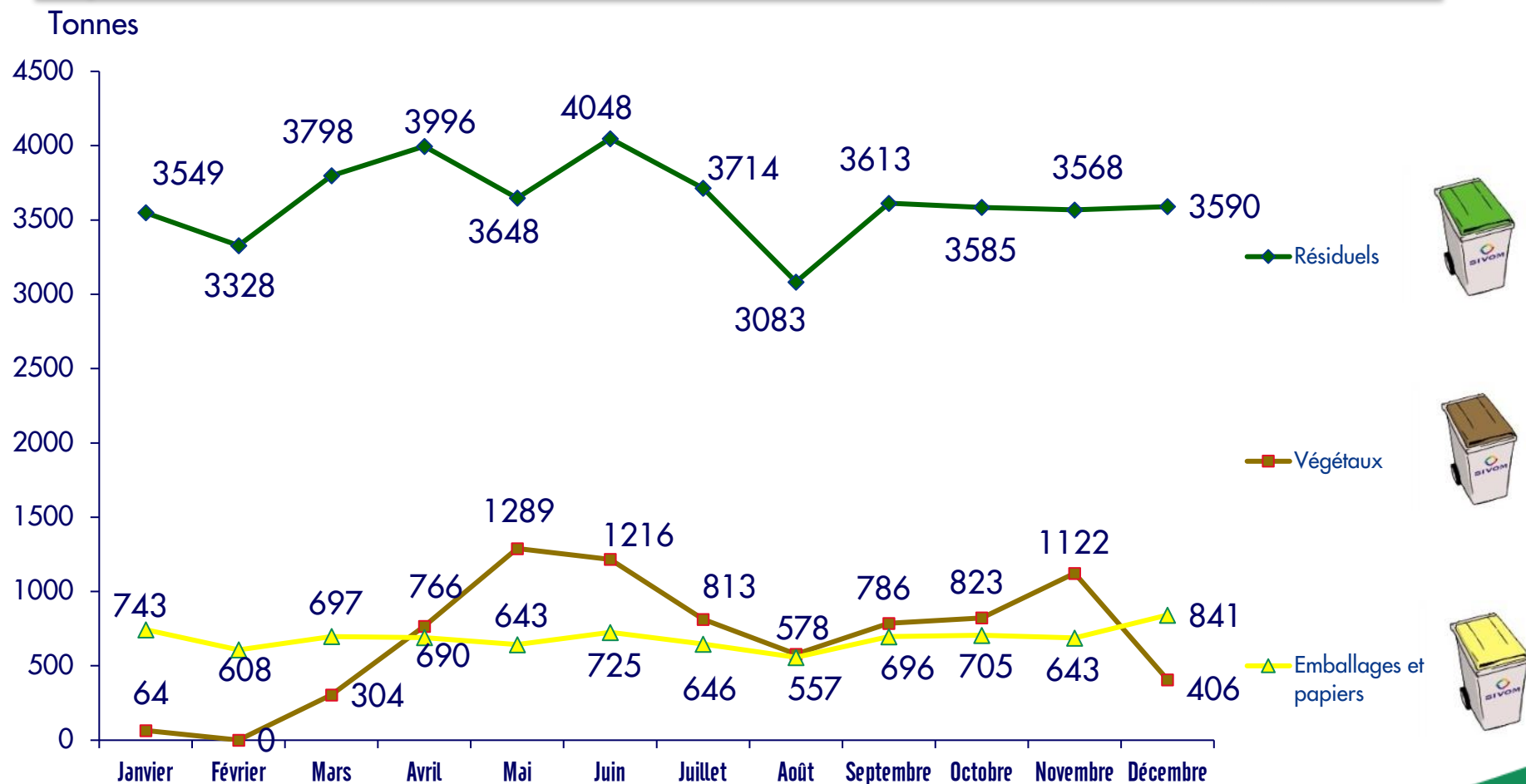
21 445,80 t

Repreneurs

Divers

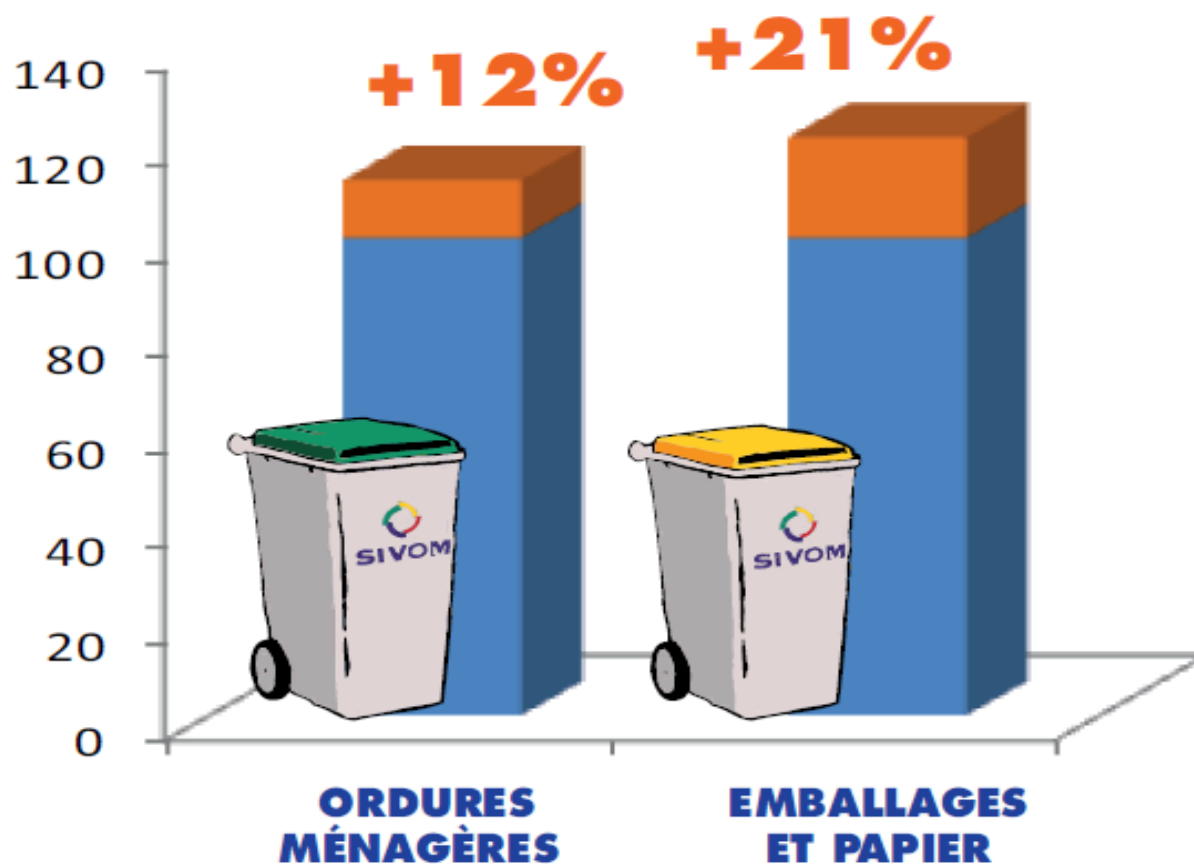
Terrassement
et enfouissement

Comme chaque année, la production de déchets a été plus forte au printemps, notamment avec un apport important de végétaux, et légèrement plus faible en été en raison des départs en vacances.



DÉCHETS MÉNAGERS PRODUITS PENDANT LE CONFINEMENT

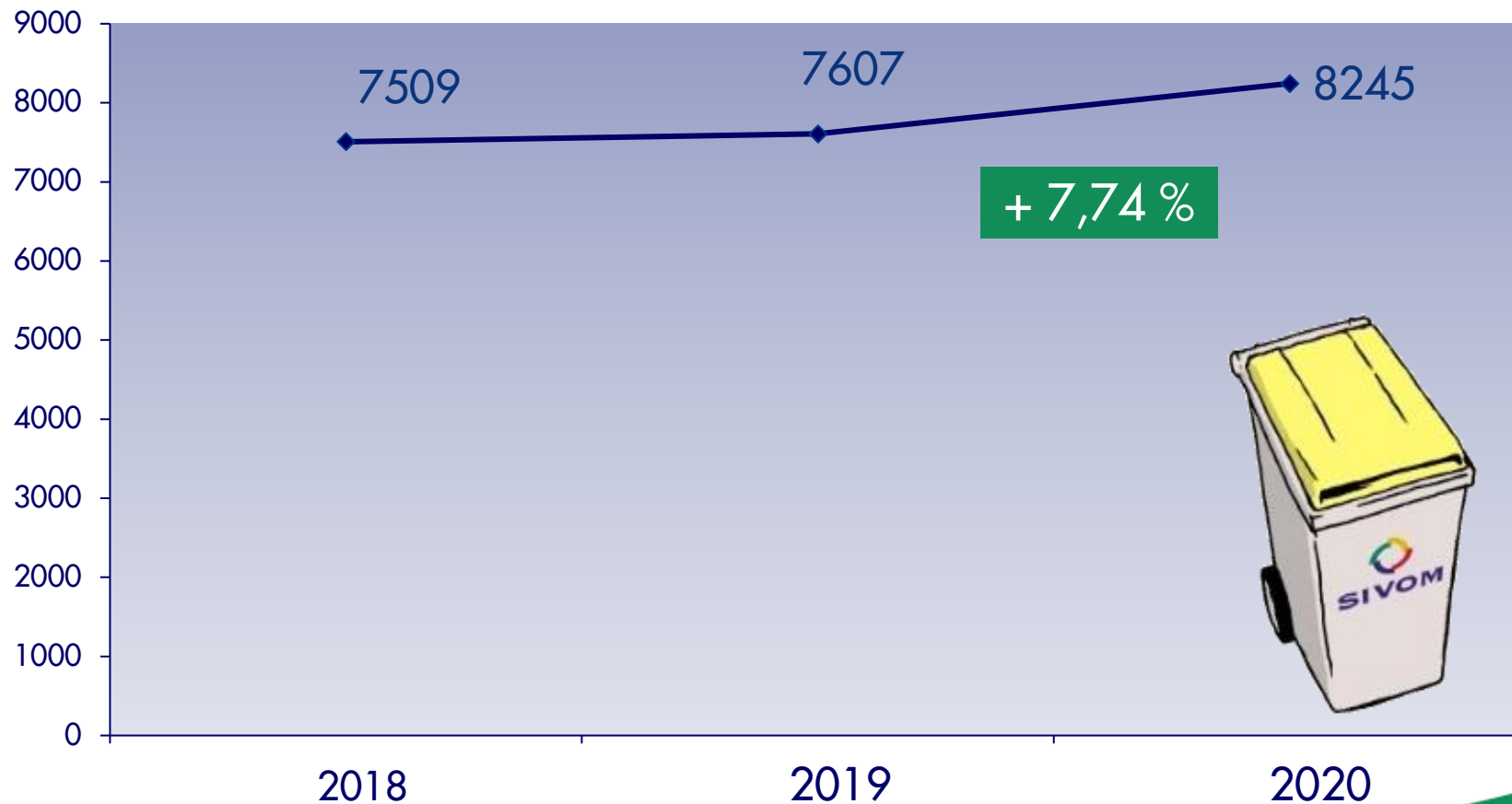
(DU 17 MARS AU 11 MAI 2020)



2) LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

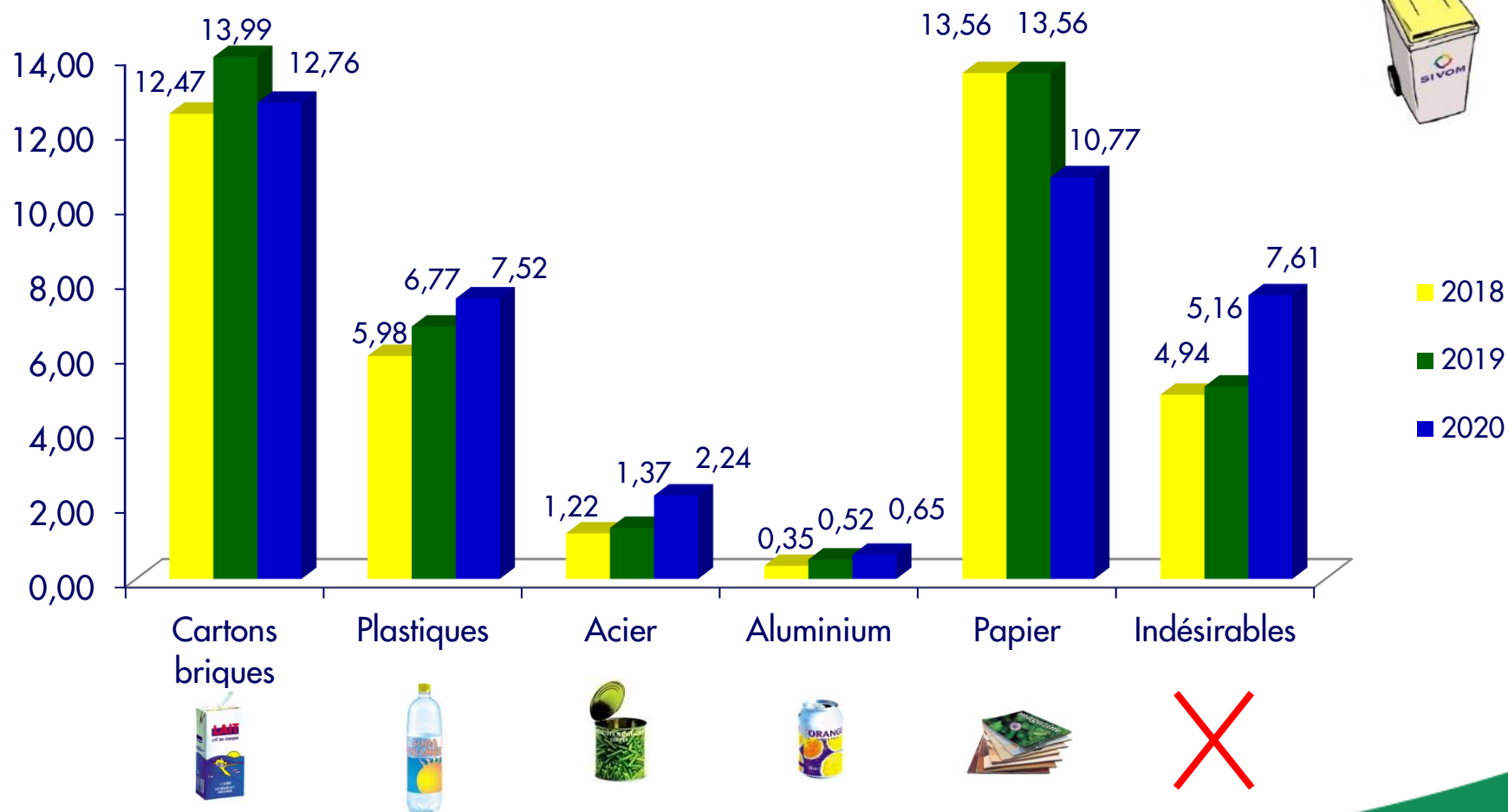
Le tonnage d'emballages et de papiers collectés a augmenté de +7,74 % en 2020.

kg/hab./an



Tous les matériaux sont en hausse, sauf le papier (- 25,90 %) et les cartons et briques (- 9,64 %).

kg/hab./an





PALMARES QUALITE DU TRI

1

BOUSSY-SAINT-ANTOINE

91,47 %

2

BRIE-COMTE-ROBERT

90,58 %

3

VILLECRESNES

90,09 %



PALMARES QUALITE DU TRI

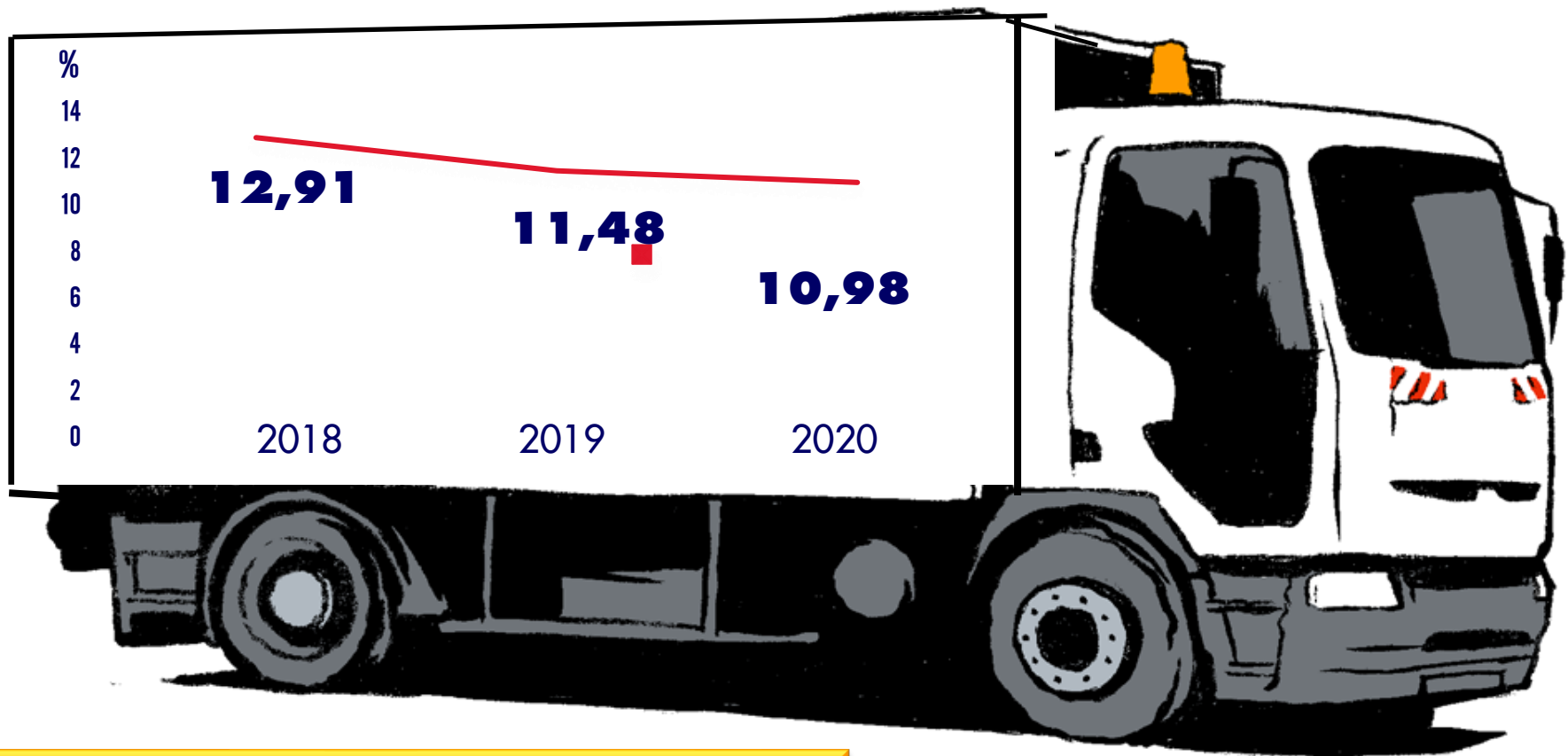
Emballages et papiers

Taux d'erreurs de tri



En 2020, les erreurs de tri diminuent à Boussy-Saint-Antoine (- 10,36 %), Villecresnes (- 6,53 %), Combs-la-Ville (- 4,14 %), Quincy-Sous-Sénart (- 4,07 %), Mandres-Les-Roses (- 2,54 %), Crosne (- 2,2 %), Marolles-En-Brie (- 1,95 %), Brie-Comte-Robert (- 1,62 %), Santeny (- 1,45 %), Moissy-Cramayel (- 0,94 %) et augmentent à Brunoy (+4,24 %), Périgny-sur-Yerres (+0,96 %), Yerres (+ 0,80 %), Epinay-Sous-Sénart (+ 0,48 %) et Varennes-Jarcy (+0,33 %).

Taux de refus SIVOM



Moyenne régionale : 24%

PALMARES QUANTITE DU TRI

1

SANTENY

66,09
kg/hab/an

2

VILLECRESNES

54,16
kg/hab/an

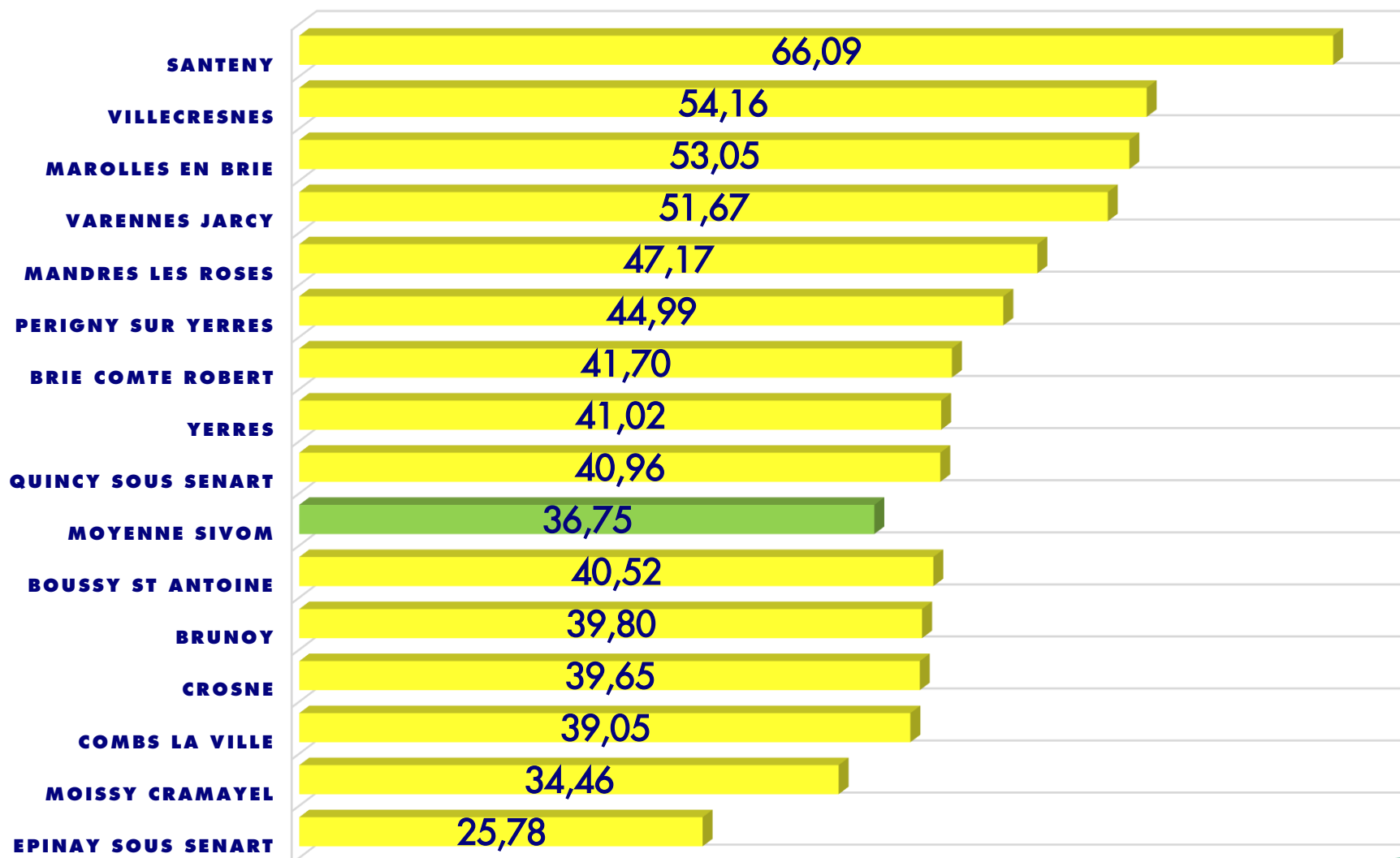
3

MAROLLES-EN-BRIE

53,05
kg/hab/an



Bon tri en kg / hab / an



3) LE VERRE

3853
tonnes



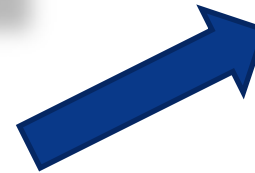
2018

3883
tonnes



2019

+ 3,6 %



4028
tonnes



2020

En 2020, la quantité de verre globale collectée a augmenté de 3,6 % (22,42 kg/hab/an) mais reste inférieure à la moyenne nationale (26,75 kg/hab/an) et légèrement supérieure à la moyenne en île de France (21,20 kg/hab/an).

21,8
kg/hab/an

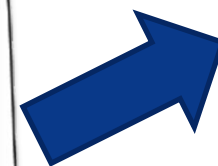


2018

21,8
kg/hab/an

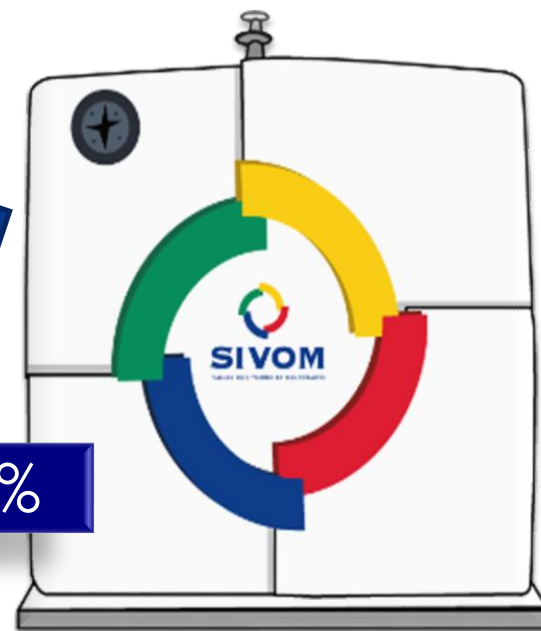


2019



+ 2,76 %

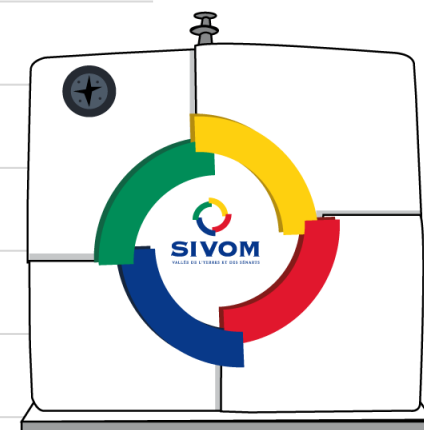
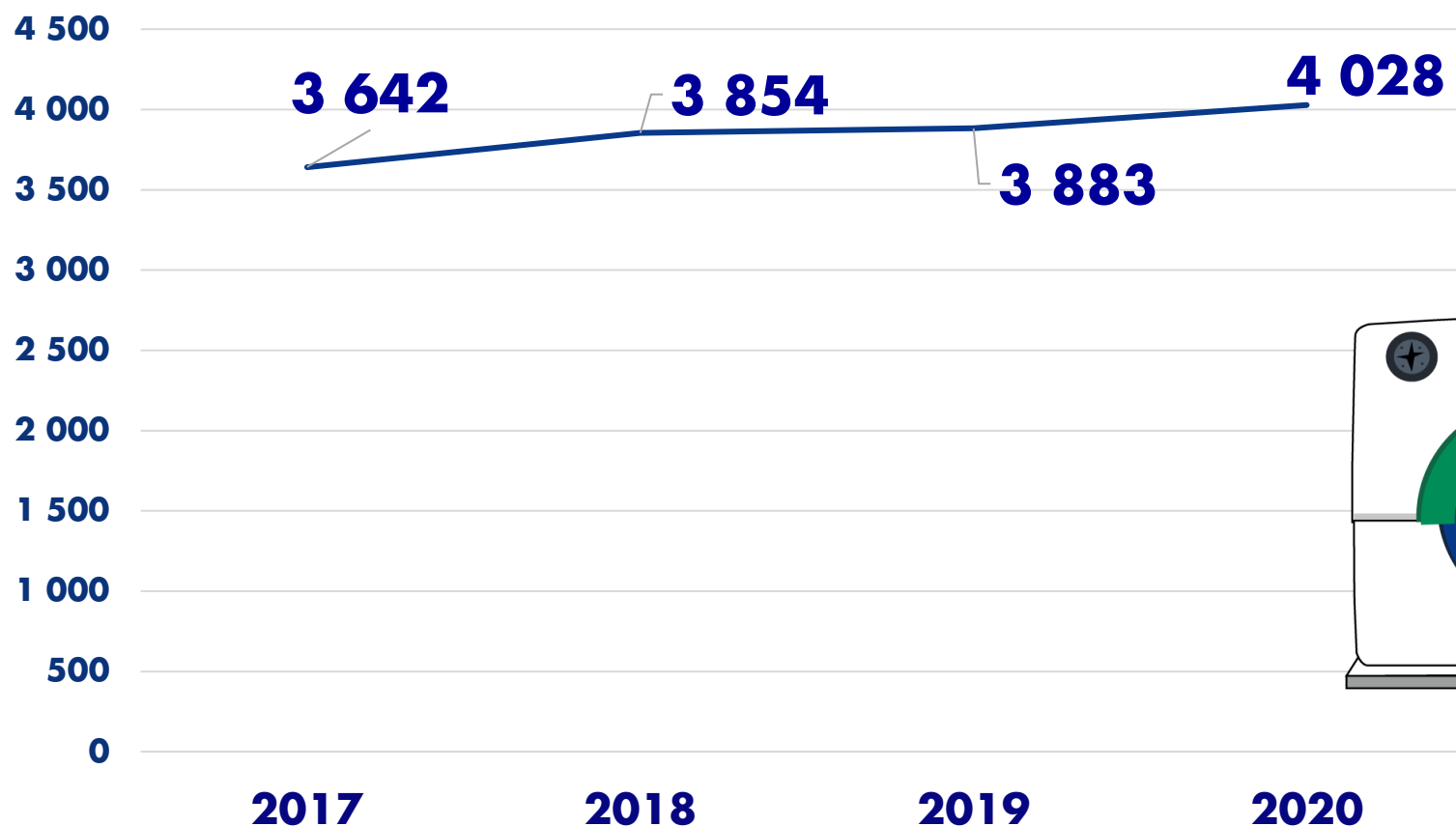
22,4
kg/hab/an



2020

En 2020, le tonnage de verre collecté est le plus élevé depuis le lancement de la collecte sélective.

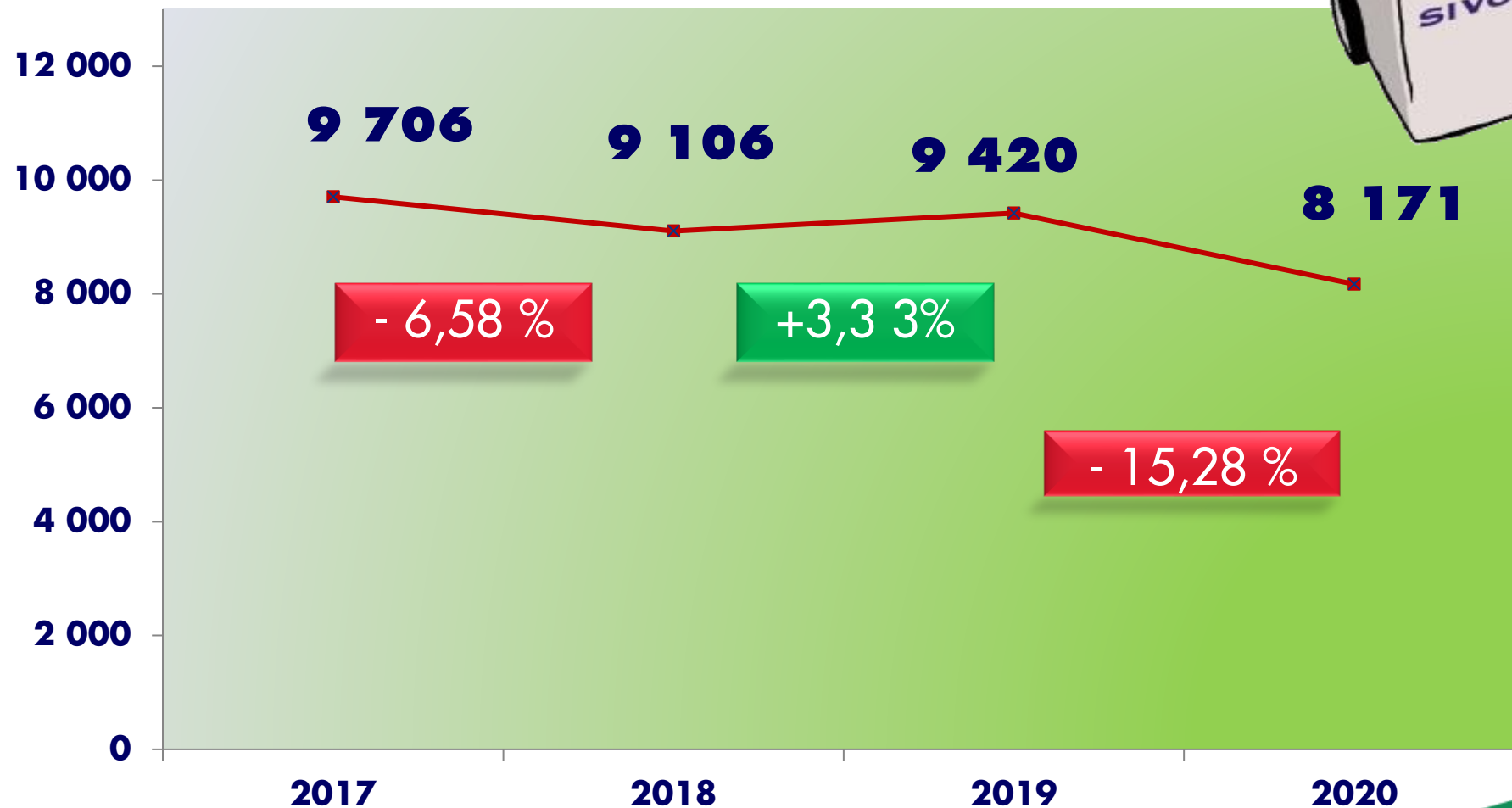
Tonnes



4) LES VEGETAUX

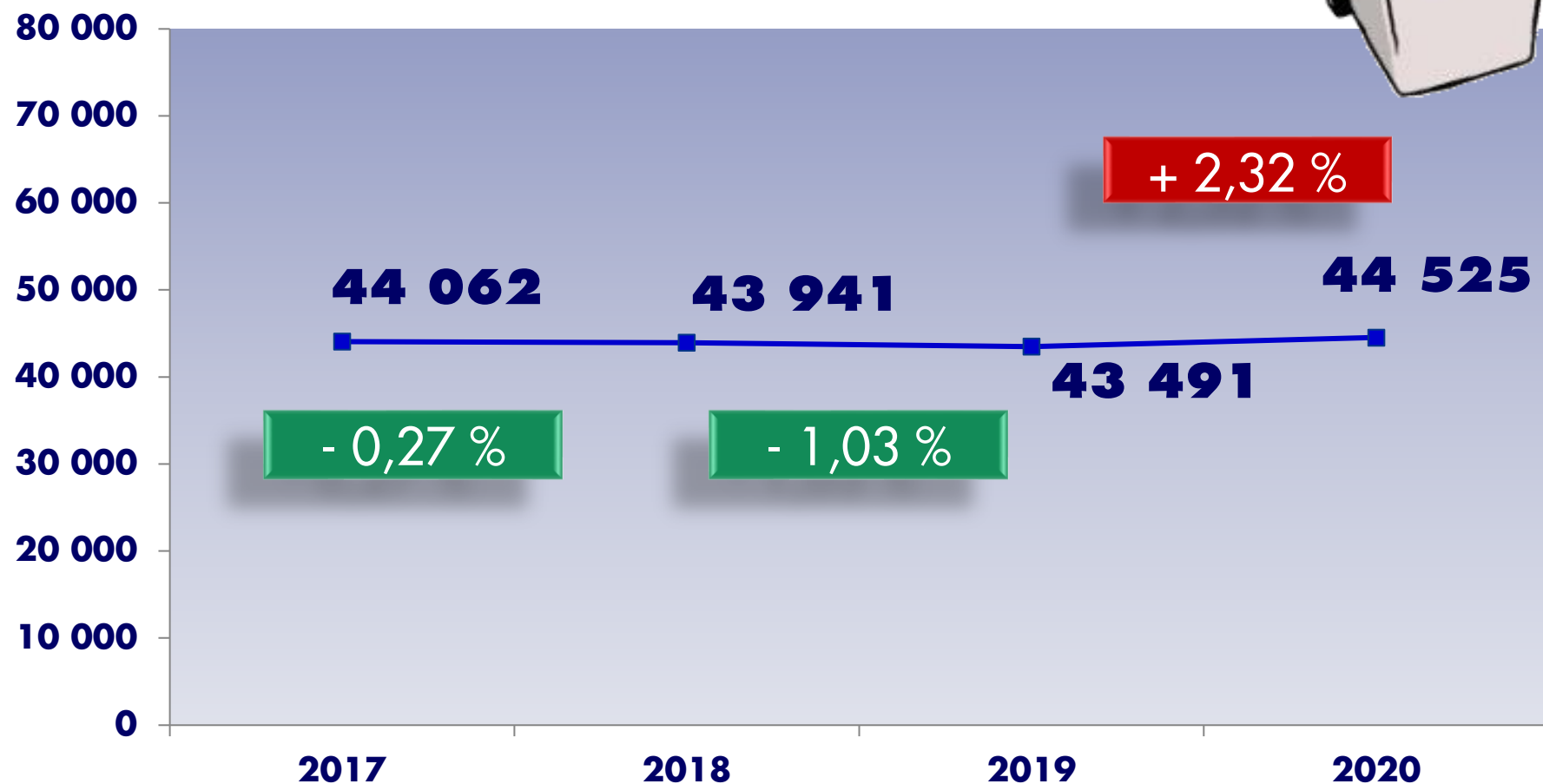


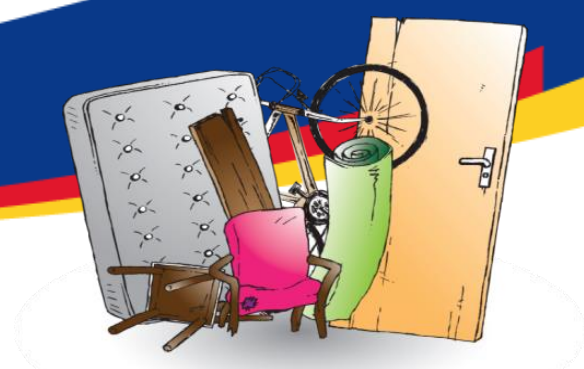
Tonnes



5) LES RESIDUELS

Tonnes

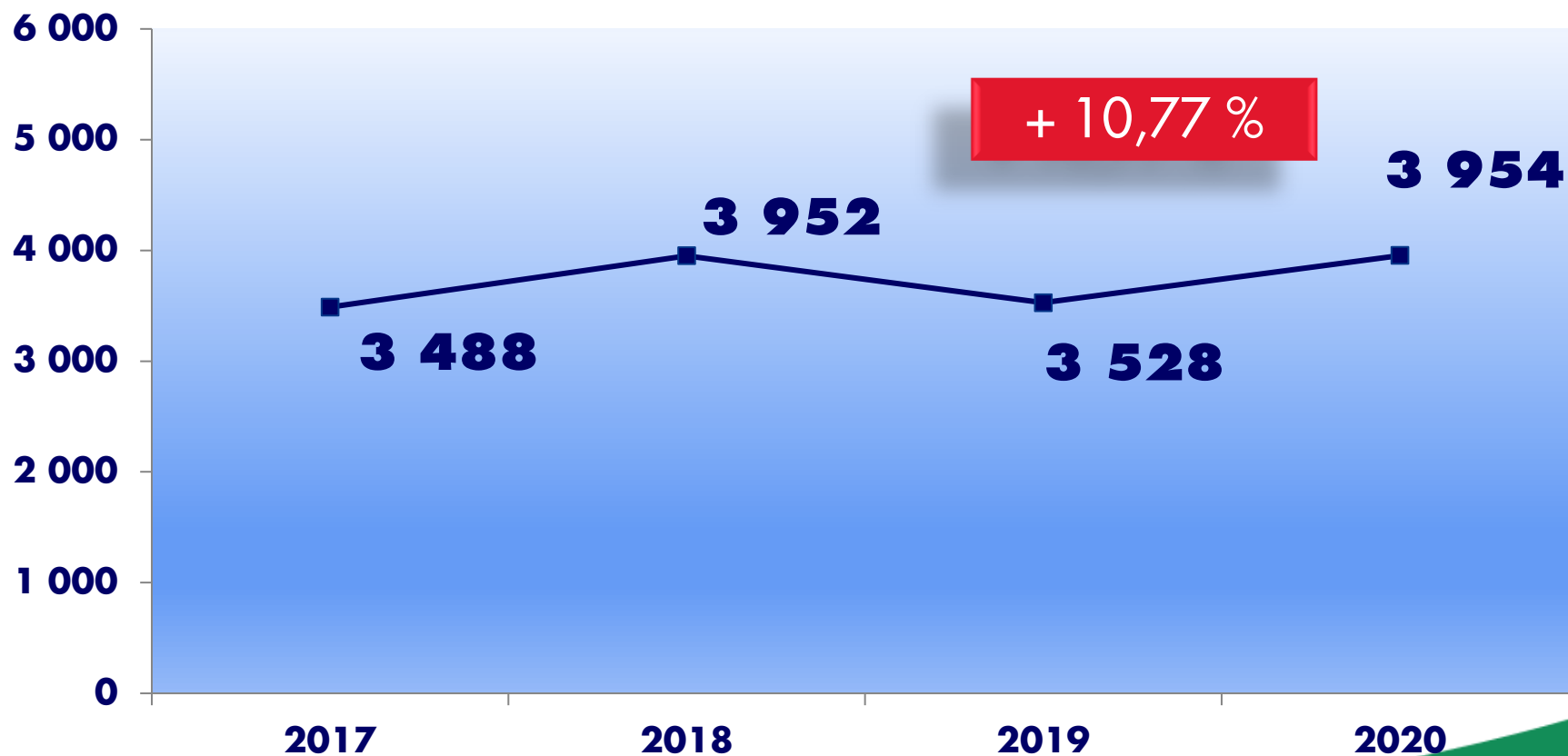


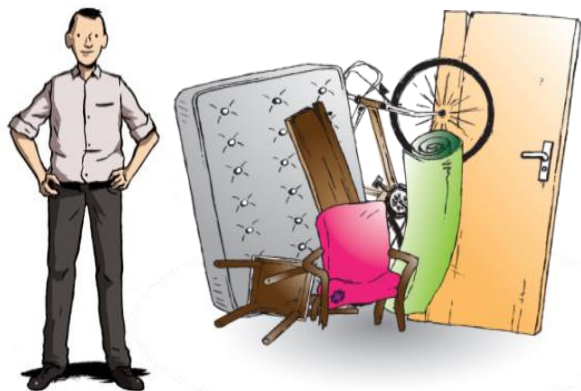


6) LES ENCOMBRANTS

Le tonnage d'encombrants collectés a augmenté de 10,77 %, avec une moyenne de 22 kilos par habitant et par an, ce qui reste inférieur à la moyenne régionale qui est de 28 kg/hab/an.

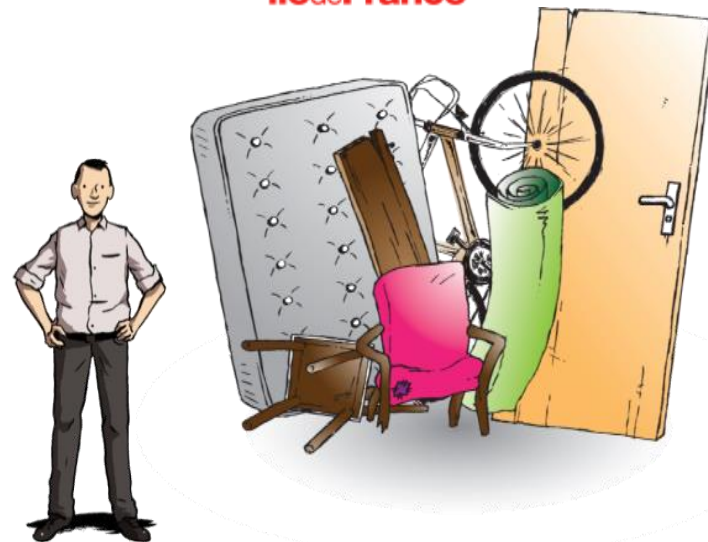
Tonnes





Tonnage SIVOM par habitant

22 kg/hab./an

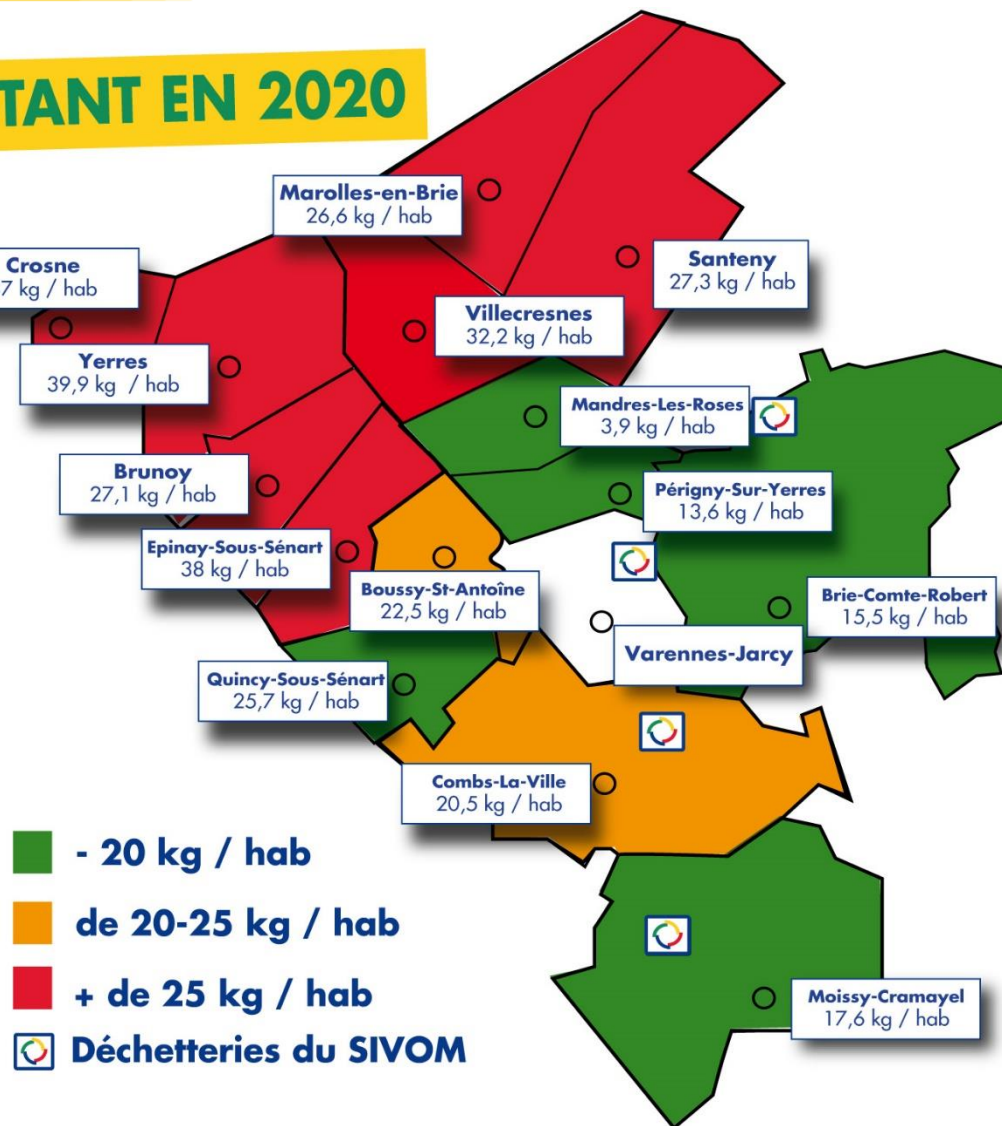
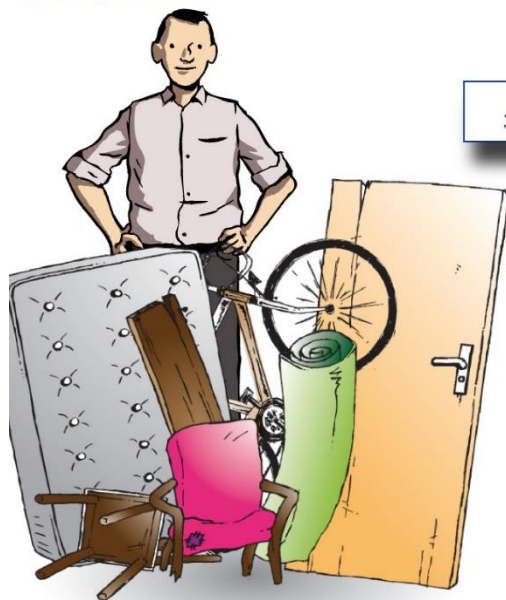


Tonnage Régional par habitant

28 kg/hab./an

ENCOMBRANTS

POIDS PAR HABITANT EN 2020



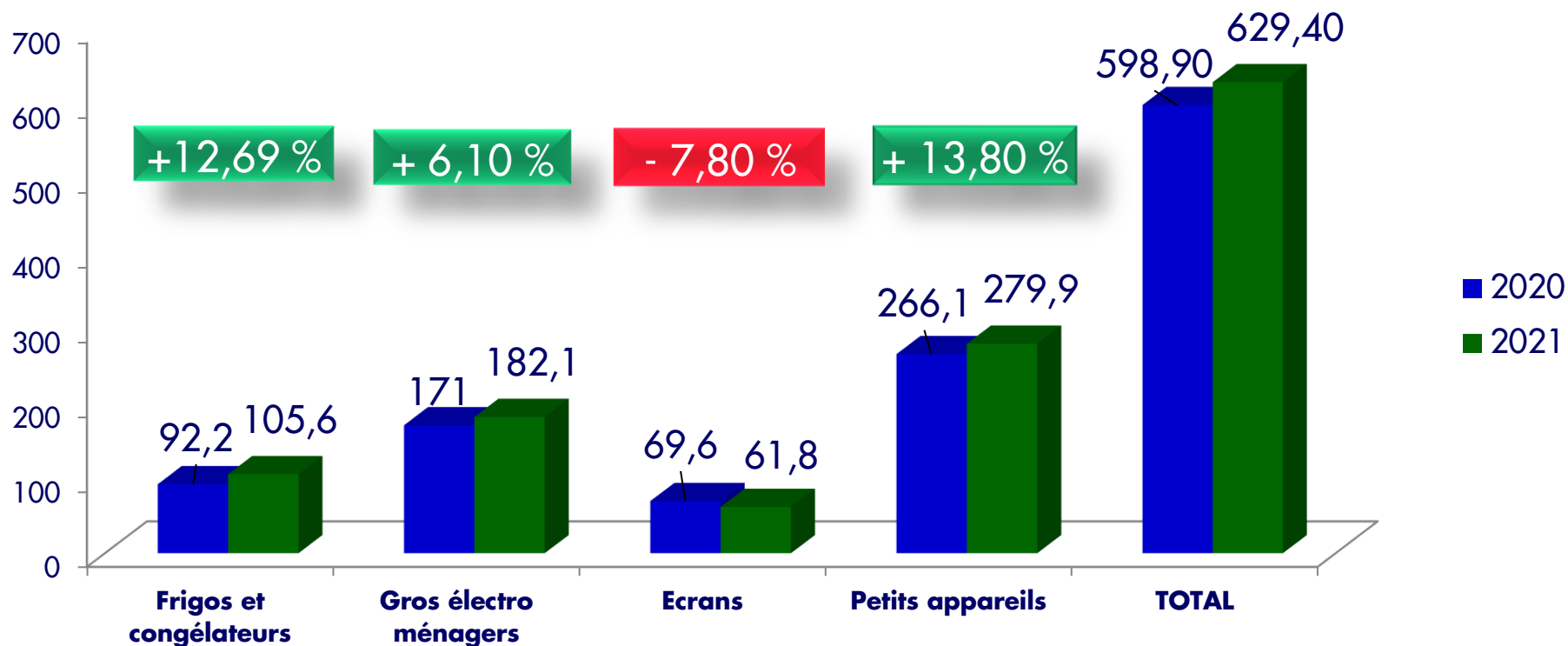
7) LES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

130 297 APPAREILS

+4,85 %



Tonnes

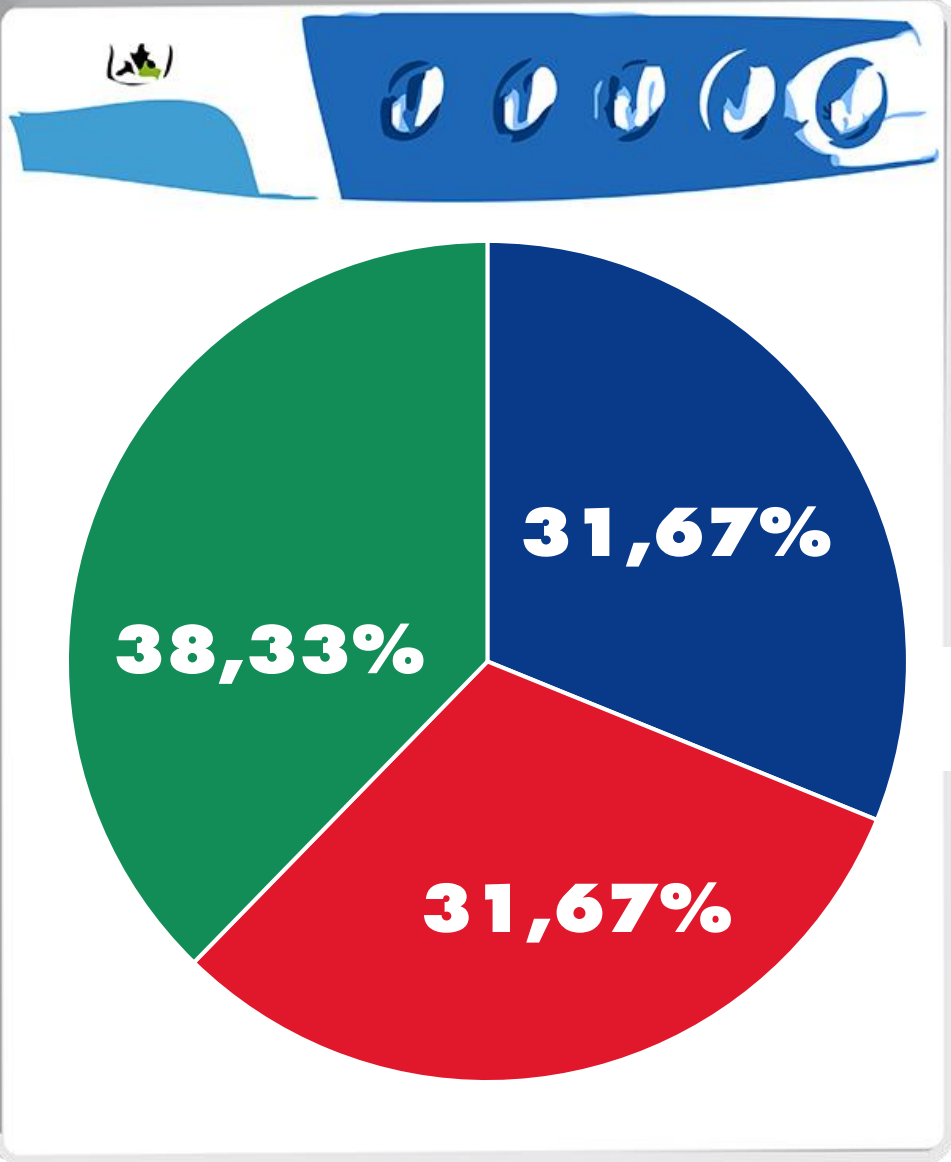




3,1
kg/hab./an



2,7
kg/hab./an



31,67 % des appareils ont été déposés dans les déchetteries du SIVOM, 31,67 % rapportés chez les distributeurs à l'occasion d'un nouvel achat et 38,33 % pour les autres canaux.

8) LES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES

345 †



2018

303 †



2019

322 †



2020

- 13,88 %

+5,76 %

Les tonnages collectés sont inférieurs à la moyenne nationale car le nombre de colonnes est encore insuffisant.

kg/hab./an

7
6
5
4
3
2
1
0



1,96



6



Objectif : Une colonne pour 2000 habitants par commune

Le SIVOM est actuellement équipé de 73 colonnes, alors qu'il en faudrait 86 pour bien couvrir le territoire.

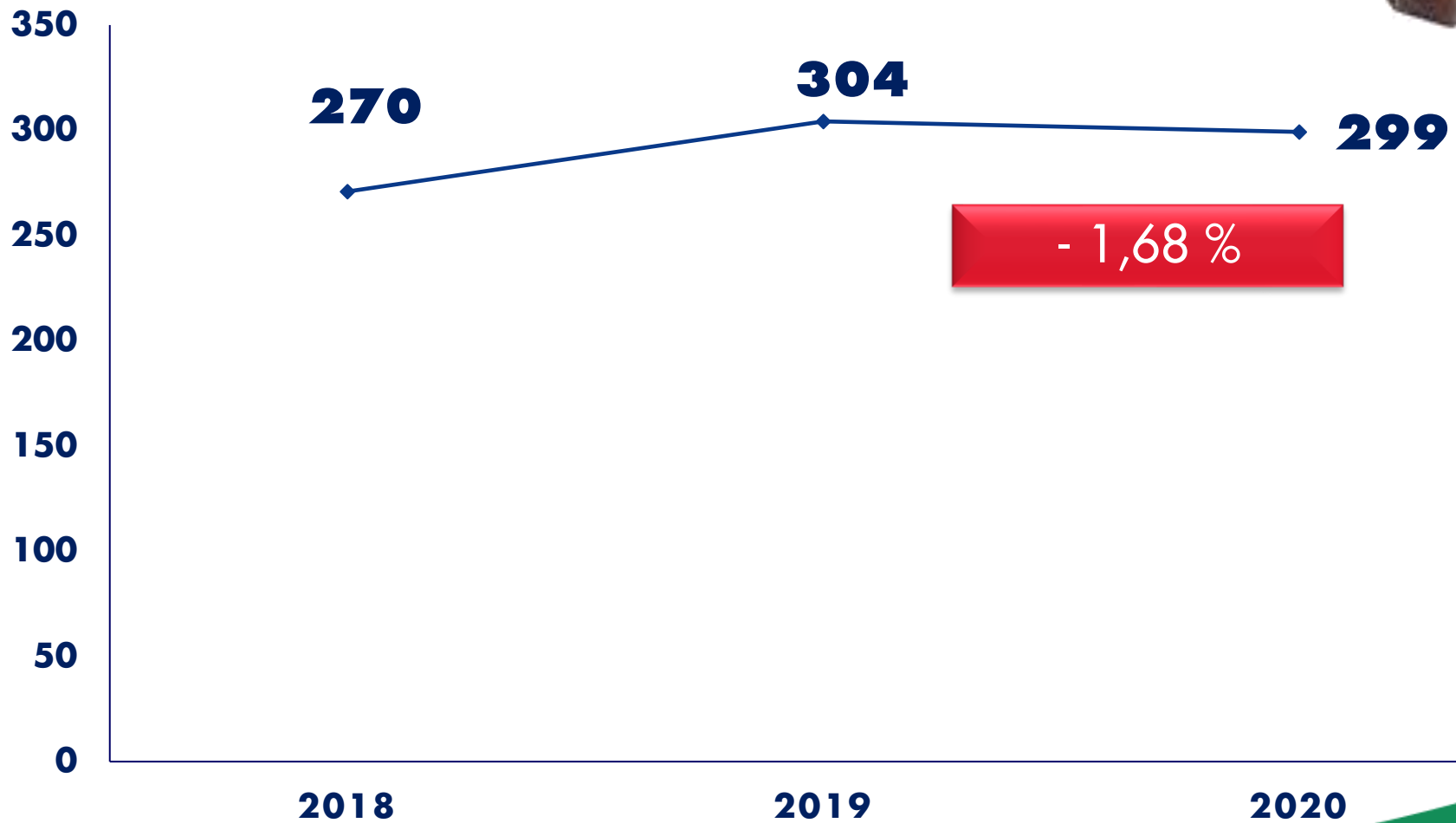
Communes	Nombre de points de collecte ECOTEXTILE par commune		
	Dotation 2019	Objectif 2020	A implanter
BOUSSY SAINT ANTOINE	6	3	- 3
BRIE COMTE ROBERT	11	8	- 3
BRUNOY	0	13	+ 13
COMBS LA VILLE	12	11	- 1
CROSNE	5	5	0
EPINAY SOUS SENART	4	6	+ 2
MANDRES LES ROSES	3	2	- 1
MAROLLES EN BRIE	2	2	0
MOISSY CRAMAYEL	3	9	+ 6
PERIGNY	1	1	0
QUINCY SOUS SENART	5	4	- 1
SANTENY	2	2	0
VARENNES JARCY	1	1	0
VILLECRESNES	5	5	0
YERRES	10	14	+ 4
DECHETTERIES DU SIVOM	3	0	- 3
TOTAL SIVOM	73	86	+ 13 minimum





9) LES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES

Tonnes



10) LES PILES ET ACCUMULATEURS



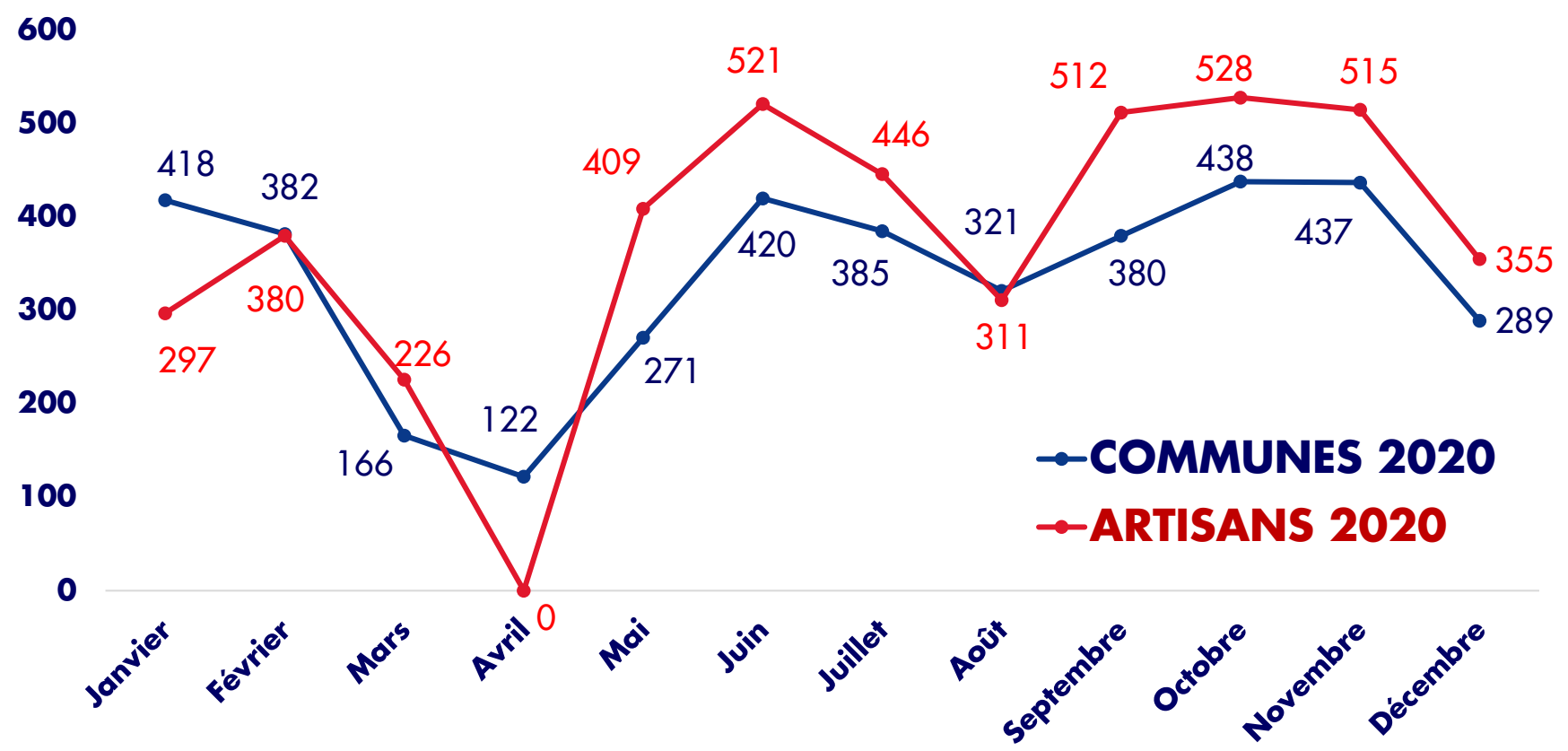
Tonnes



11) LES DECHETTERIES

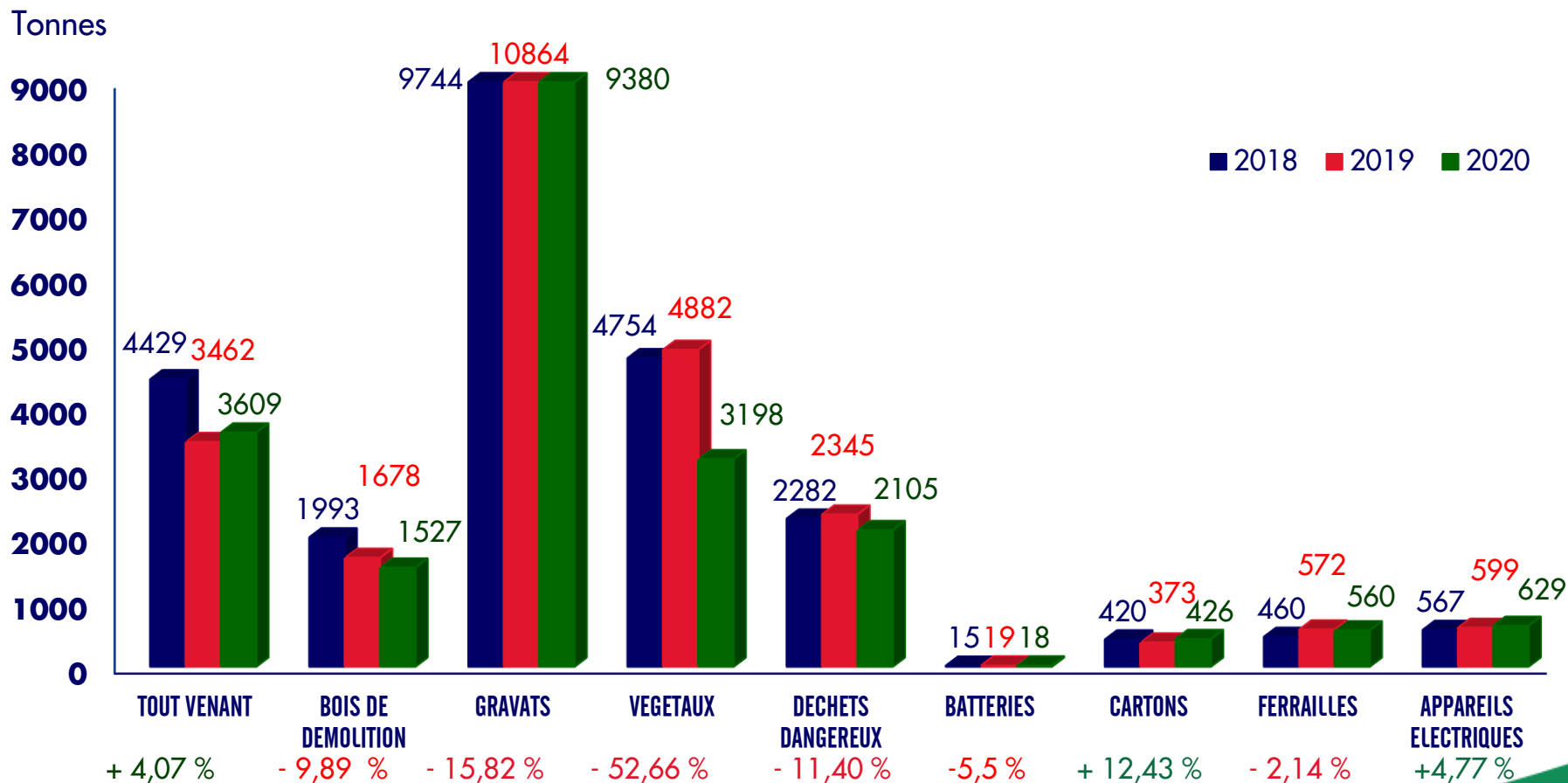
Une baisse est constatée de mars à mai en raison de la fermeture de la période de confinement.

Passages



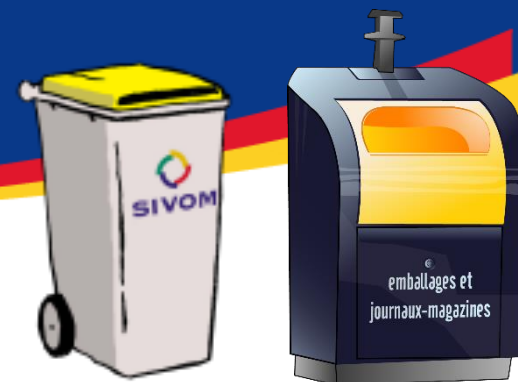
Evolution par type de matériaux

Ce sont les gravats et le tout venant qui constituent les déchets principaux. Les cartons (+ 12,43 %), les appareils électriques (+4,77 %) et le tout venant (+ 4,07 %). Les végétaux (- 52,66 %), les gravats (- 15,82 %), les déchets dangereux (- 11,40 %) le bois de démolition (- 9,89 %) les batteries (- 5,5%) et la ferraille (- 2,14 %) ont diminué.



Chapitre 2 : Les activités de traitement

	56,31 %	8,98 %	23,36 %	4,21 %	2,29 %	0,67 %	4,38 %
	51 696,12 t	8 244,61 t	21 445,80 t	3 953,68 t	2 104,90 t	622,65 t	4 028,48 t
TYPE DE DECHETS	 Végétaux et résiduels	 Emballages Journaux et magazines et papiers	 Gravats	 Encombrants	 Déchets Dangereux et déchets industriels banals	 Déchets d'équipements électriques et électroniques	 Verre
LOCALISATION	VARENNES JARCY	LIMEIL BREVANNES	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	VERT-LE-GRAND	ETAMPES	SOIGNOLLES EN BRIE	EVERGLASS à 02210 ROZET ST ALBIN GUERIN à 42160 ANDREZIEUX SOLOVER à 71880 CHAMPFORGEUIL
MAITRE D'OUVRAGE	 SIVOM VAL DE L'YERRES ET DES SÉNARTS	 suez environnement	 FRANCIS BORGOGNO	 Ourry	 Triadis services Séchés global solutions	 DERICHEBOURG	 SAINT-GOBAIN
EXPLOITANT	 urbasys	 suez environnement	 FRANCIS BORGOGNO	 Ourry	 Triadis services Séchés global solutions	 DERICHEBOURG	 verallia
INSTALLATIONS	 Tri compostage et méthanisations	 Centre de tri puis recyclage par filière	 Centre de tri et traitement	 Centre de tri et valorisation	 Centre de traitement	 Traitement par Type d'appareils	 Traitement du verre



1) LE RECYCLAGE DES EMBALLAGES ET DU PAPIER

8244,61 t

							
MATIÈRE	Cartons briques	Plastique	Acier	Aluminium	Papier	Gros de magasins	Indésirable s
TONNAGES 2020	2 293,47 (27,82 %)	1 351,87 (16,40 %)	402,19 (4,89 %)	116,33 (1,42 %)	1 540,61 (18,69 %)	394,35 (4,78 %)	1 366,87 (16,58 %)
REPRENEUR							
PRIX DE REPRISE	11 €/t	243,27 €/t	133,08 €/t	585,08 €/t	120 €/t	15 €/t	0 € TTC
MODE DE TRAITEMENT	Recyclage	Recyclage	Recyclage	Recyclage	Recyclage	Recyclage	Incinération

**78,3M de
cartonnettes
et briques**



**4M de rouleaux
d'essuie-tout**



**33,4M de
bouteilles
plastiques**



**7,8M de jouets
en peluche**



**2,8M de boîtes
de conserve**



**5228
réfrigérateurs**



**3,3M de
canettes en
aluminium**

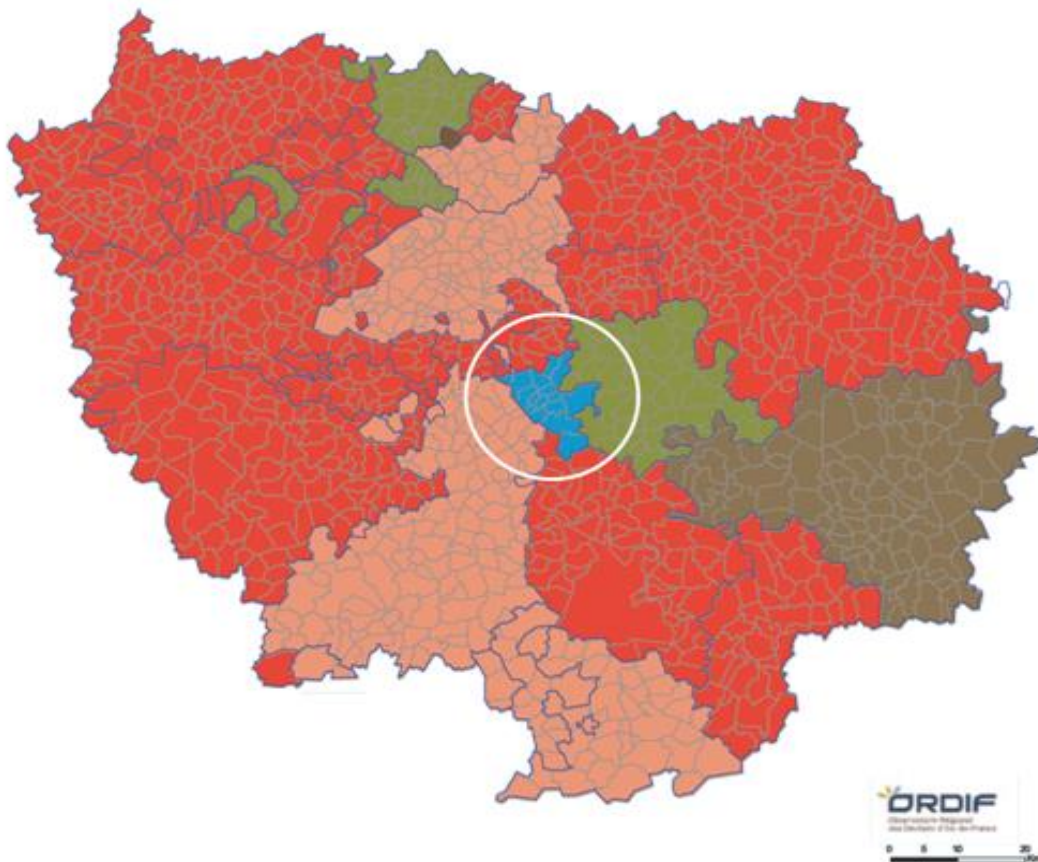


**68169
trotinettes**



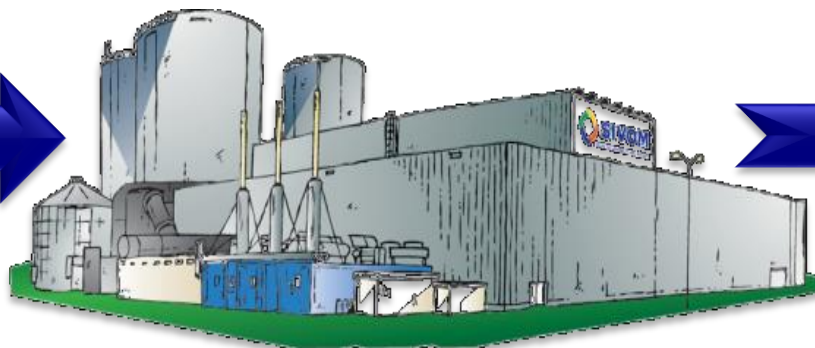
2) LA VALORISATION DES ORDURES MENAGERS RESIDUELLES

Le SIVOM est le seul établissement d'Ile de France à traiter les ordures ménagères par tri-méthanisation-compostage dans son unité de Varennes-Jarcy.

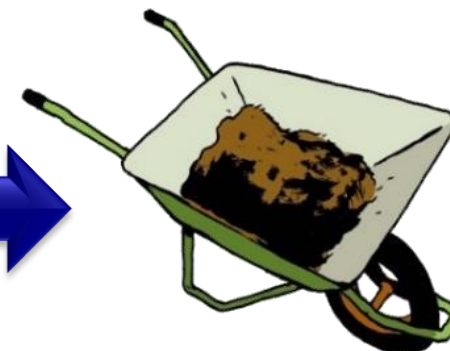


TRI - METHANISATION - COMPOSTAGE

RESIDUELS



VEGETAUX





TONNAGE DE COMPOST

Tonnes

25 000

20 000

15 000

10 000

5 000

-

19 550

+ 12,56 %

22 006

+ 2,45 %

22 545

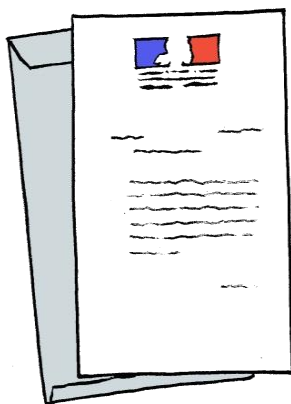
2018

2019

2020

Les 22 545 tonnes de compost produits en 2020, ont toutes été conformes à la norme NFU 44 051, ont été vendues aux agriculteurs autour du site, pour être épandues sur les 800 hectares de terres agricoles de colza et betteraves sucrières. Les habitants du SIVOM ont pu en prendre gratuitement en déchetterie.

Conforme à la
norme NFU
44051



Ecoulé en
Agriculture (800 ha)

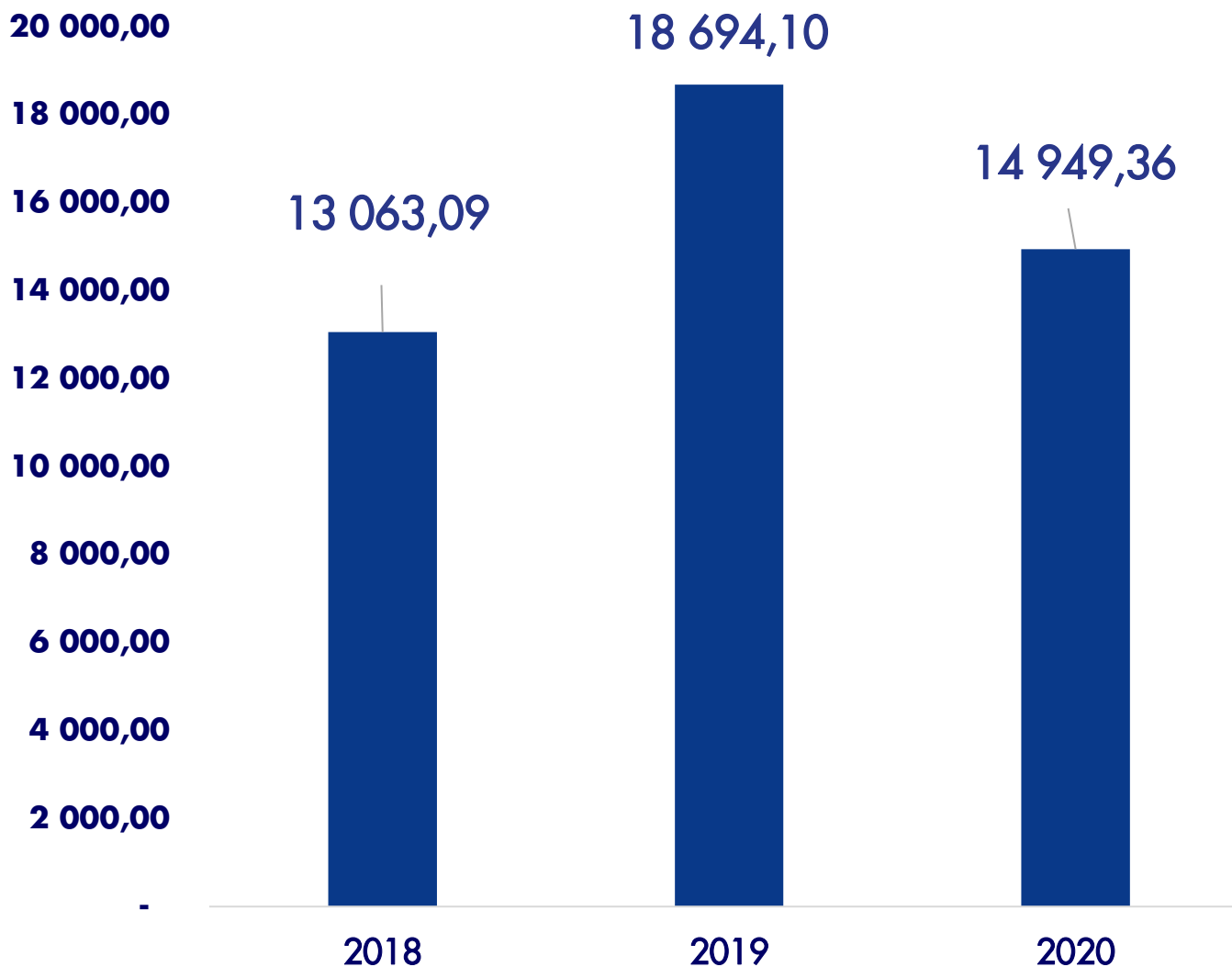


Donné aux
habitants du SIVOM



APPORTS EXTERIEURS ORDURES MENAGERES

Tonnes



Tonnes

45 000
40 000
35 000
30 000
25 000
20 000
15 000
10 000
5 000
-

34 863

2018

38 687

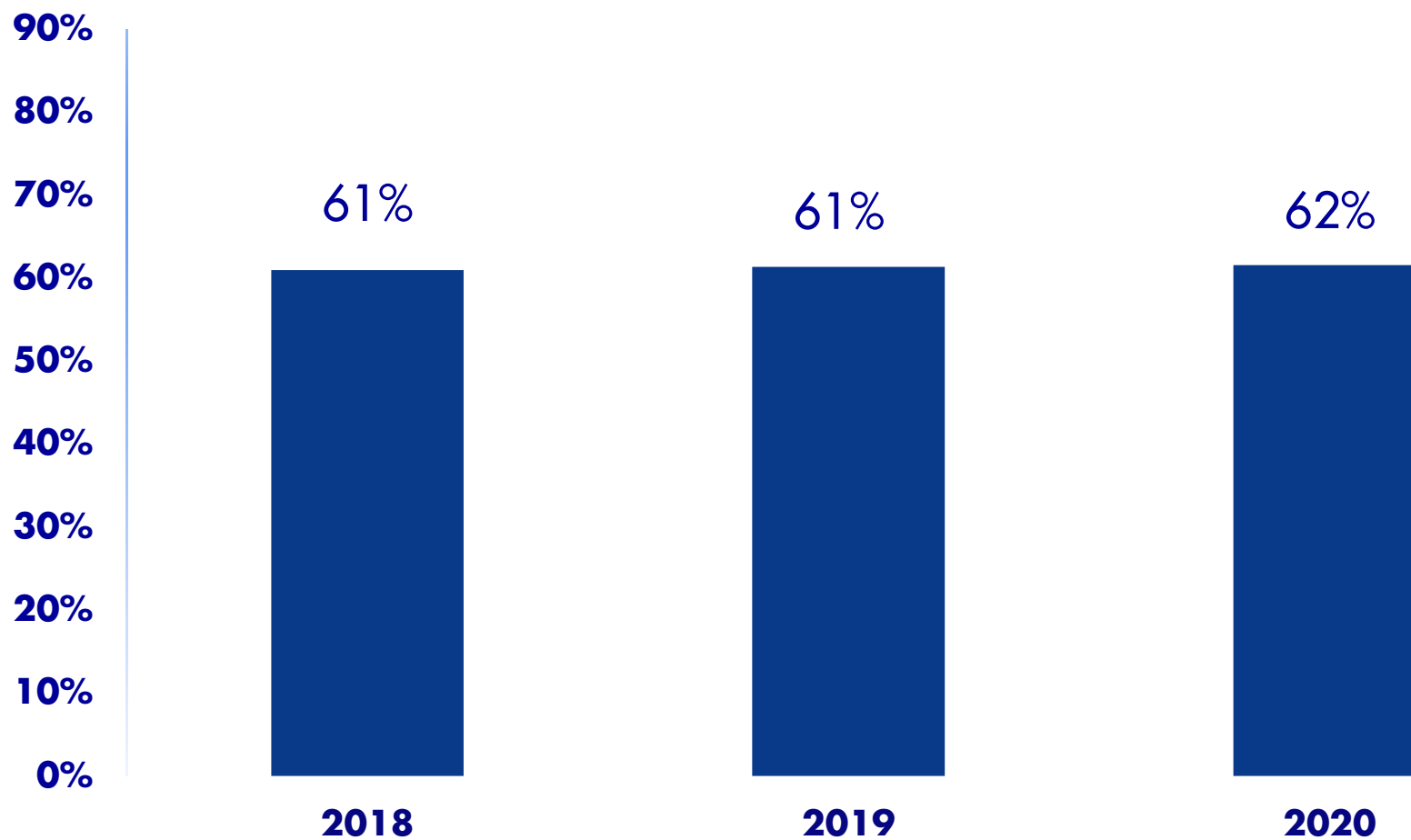
2019

37 207

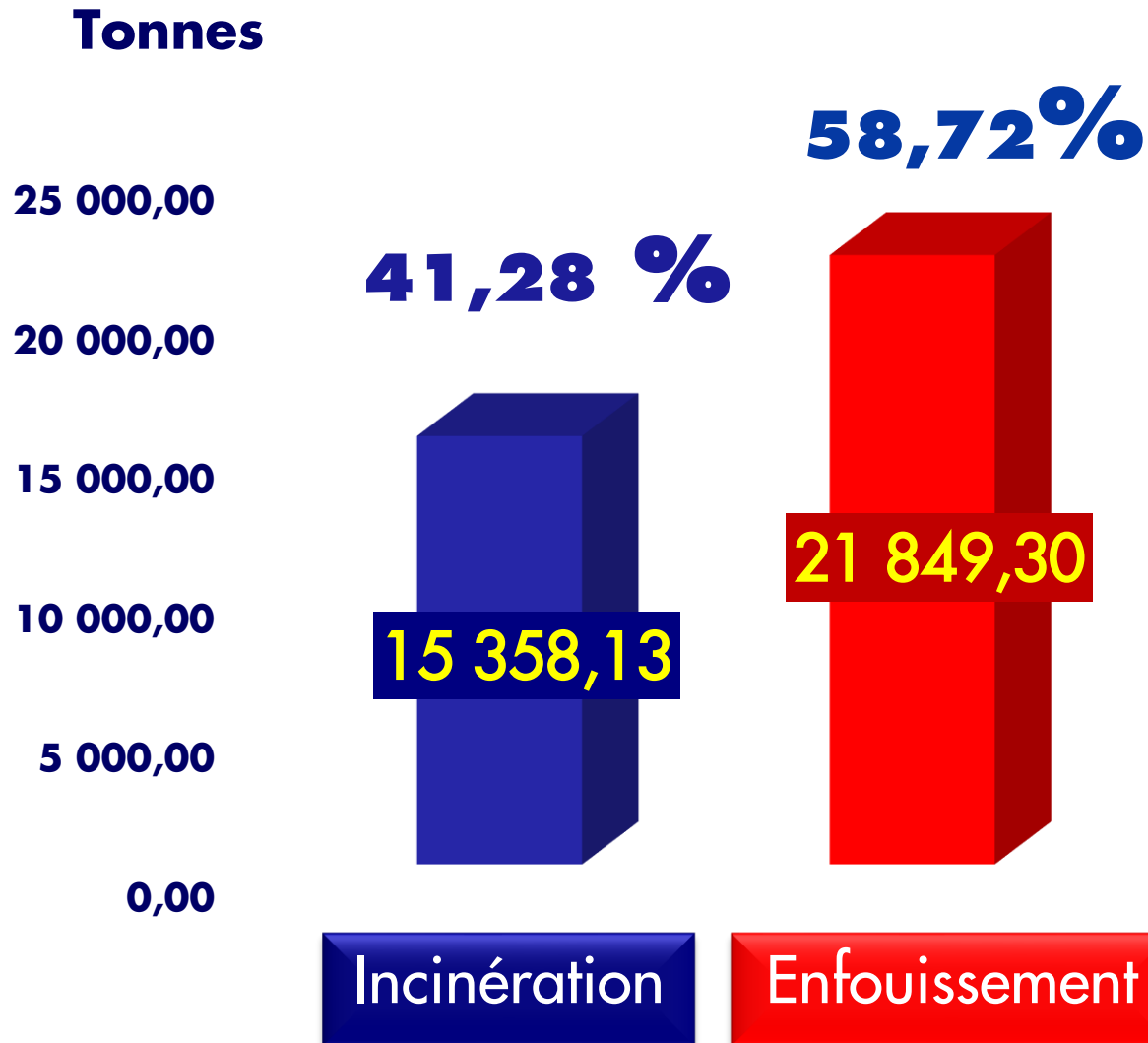
2020



TAUX DE REFUS

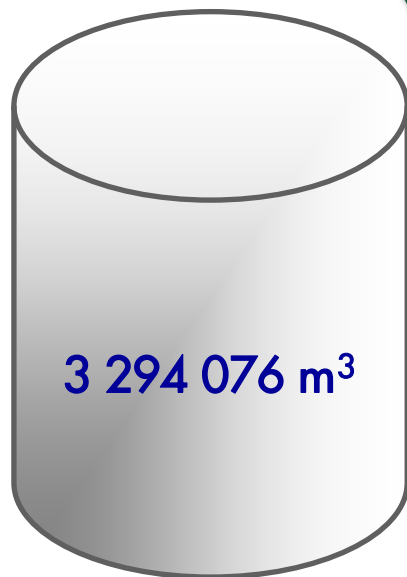


TRAITEMENT DES REFUS



+ 10,27 %

- 2,07 %



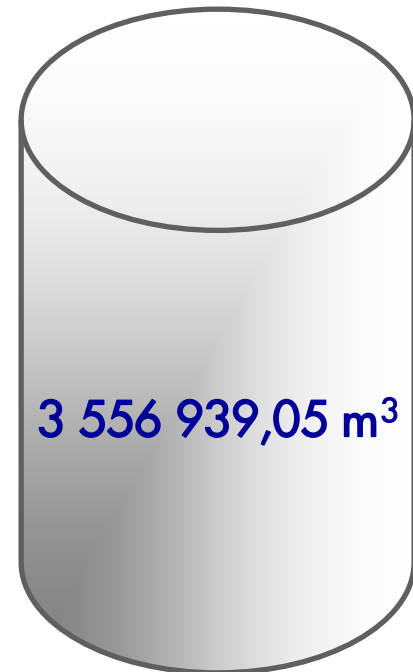
3 294 076 m³

2018



3 632 228,59 m³

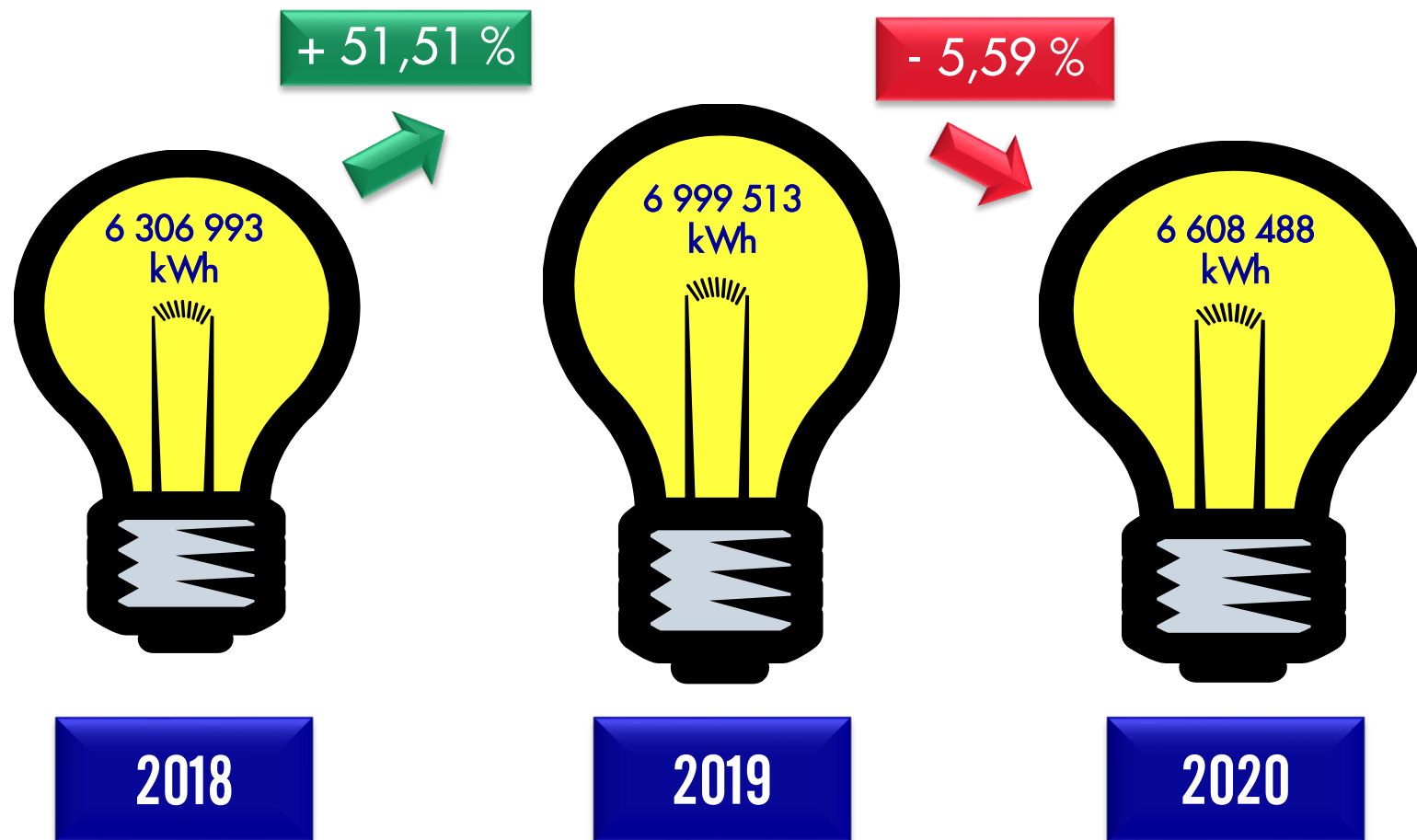
2019



3 556 939,05 m³

2020

La valorisation énergétique a permis de produire 6 608 488 kWh d'électricité représentant 1,2 M€ de recettes électriques.





Coût par habitant

113 €



2018

112 €



2019

112 €



2020

EVOLUTION DU COÛT COMPLET A LA TONNE



+ 3,77 %

Euros/T

300 €

250 €

200 €

150 €

100 €

50 €

0 €

237,48 €

234,21 €

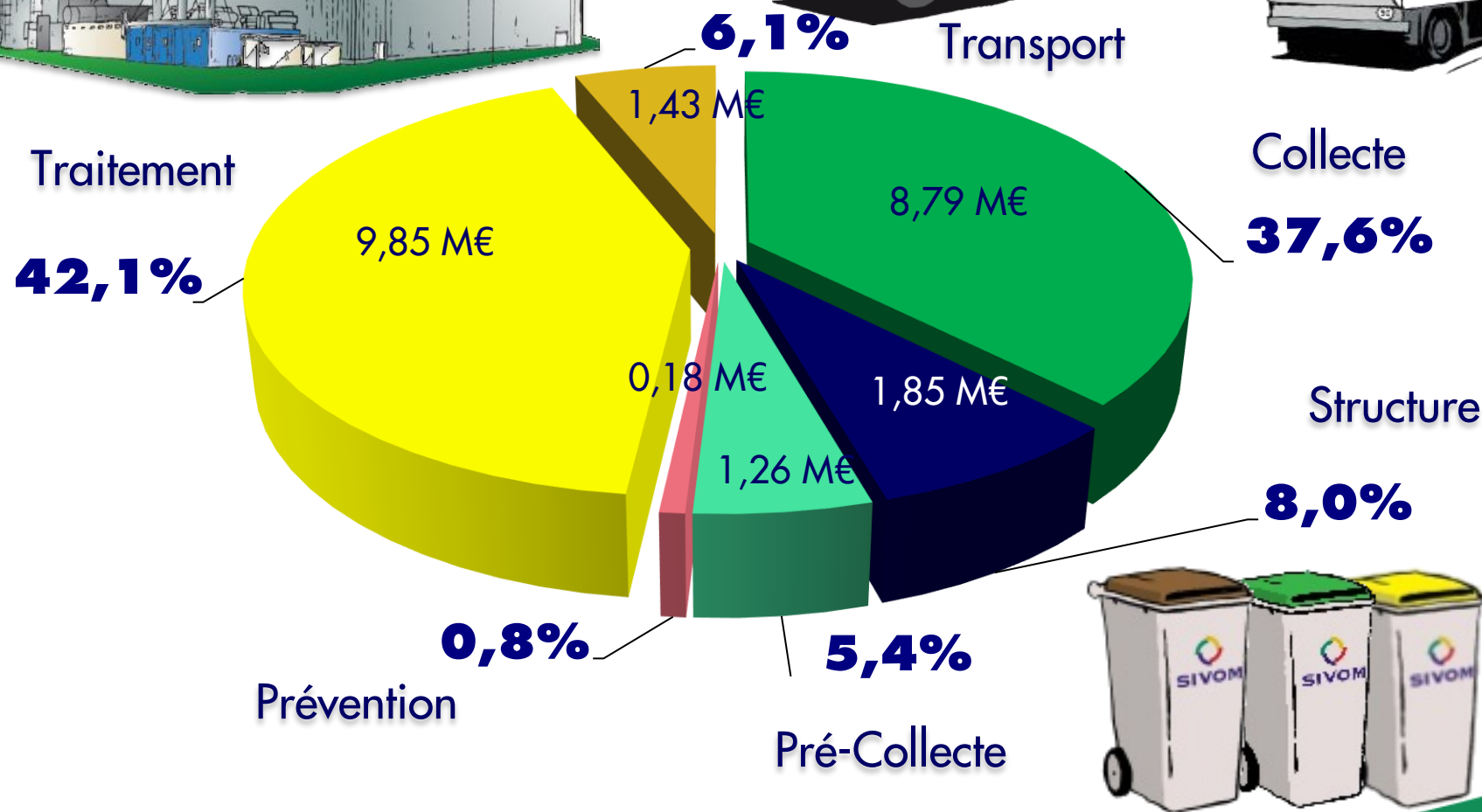
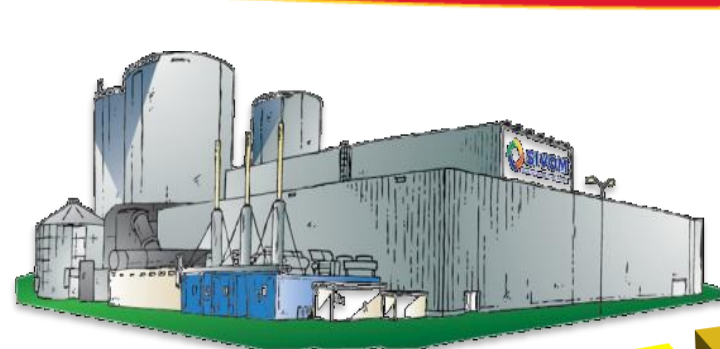
243,40 €

2018

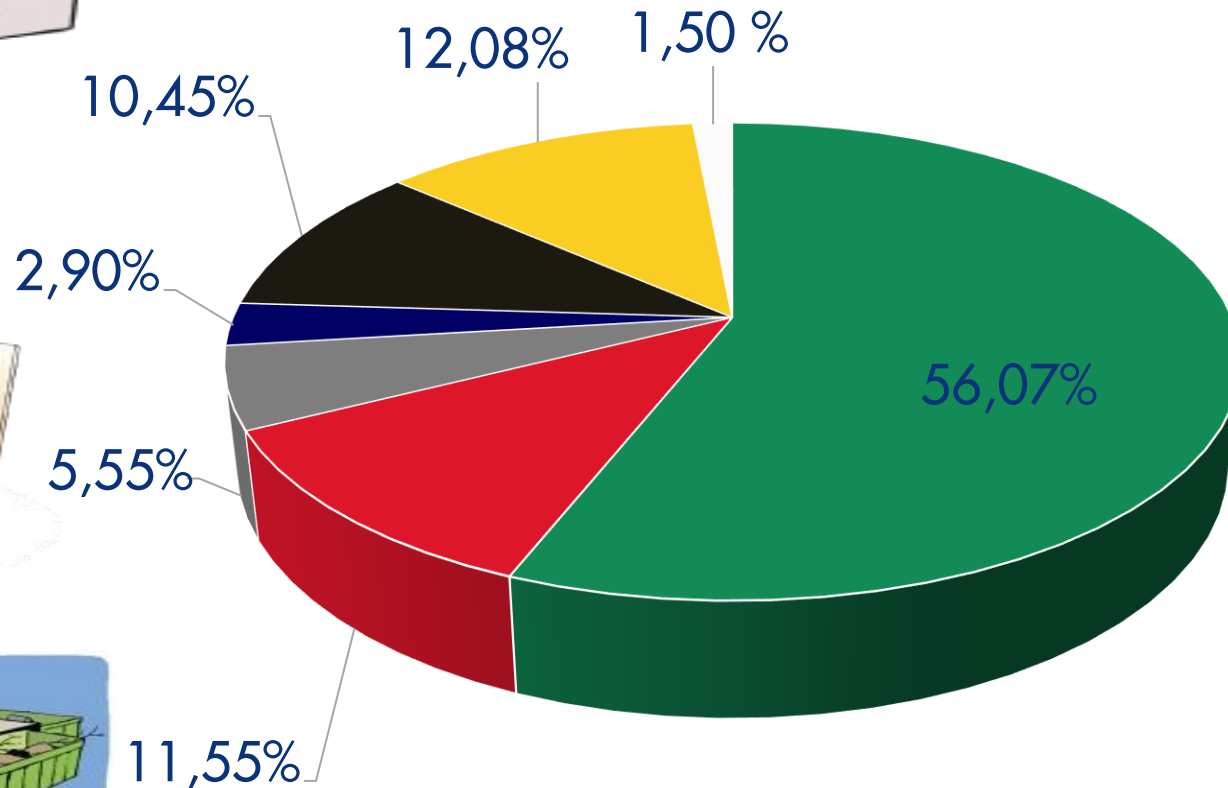
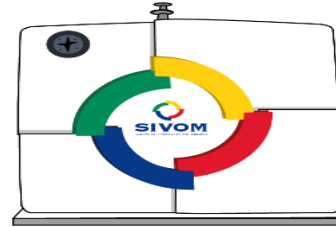
2019

2020

REPARTITION DES CHARGES

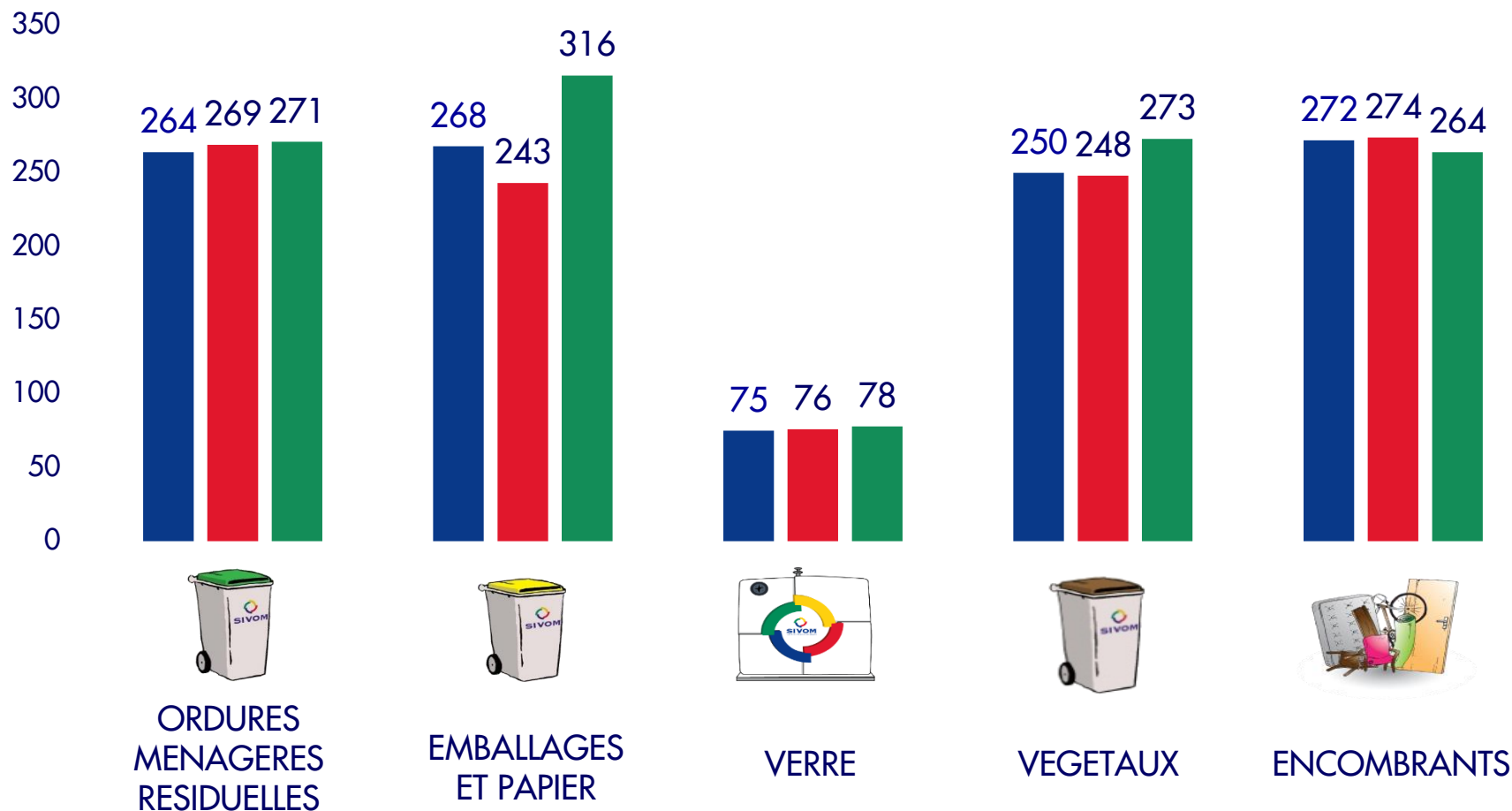


REPARTITION DES COÛTS PAR TYPE DE DECHETS



EVOLUTION DES COÛTS A LA TONNE PAR FLUX

Euros/Tonnes

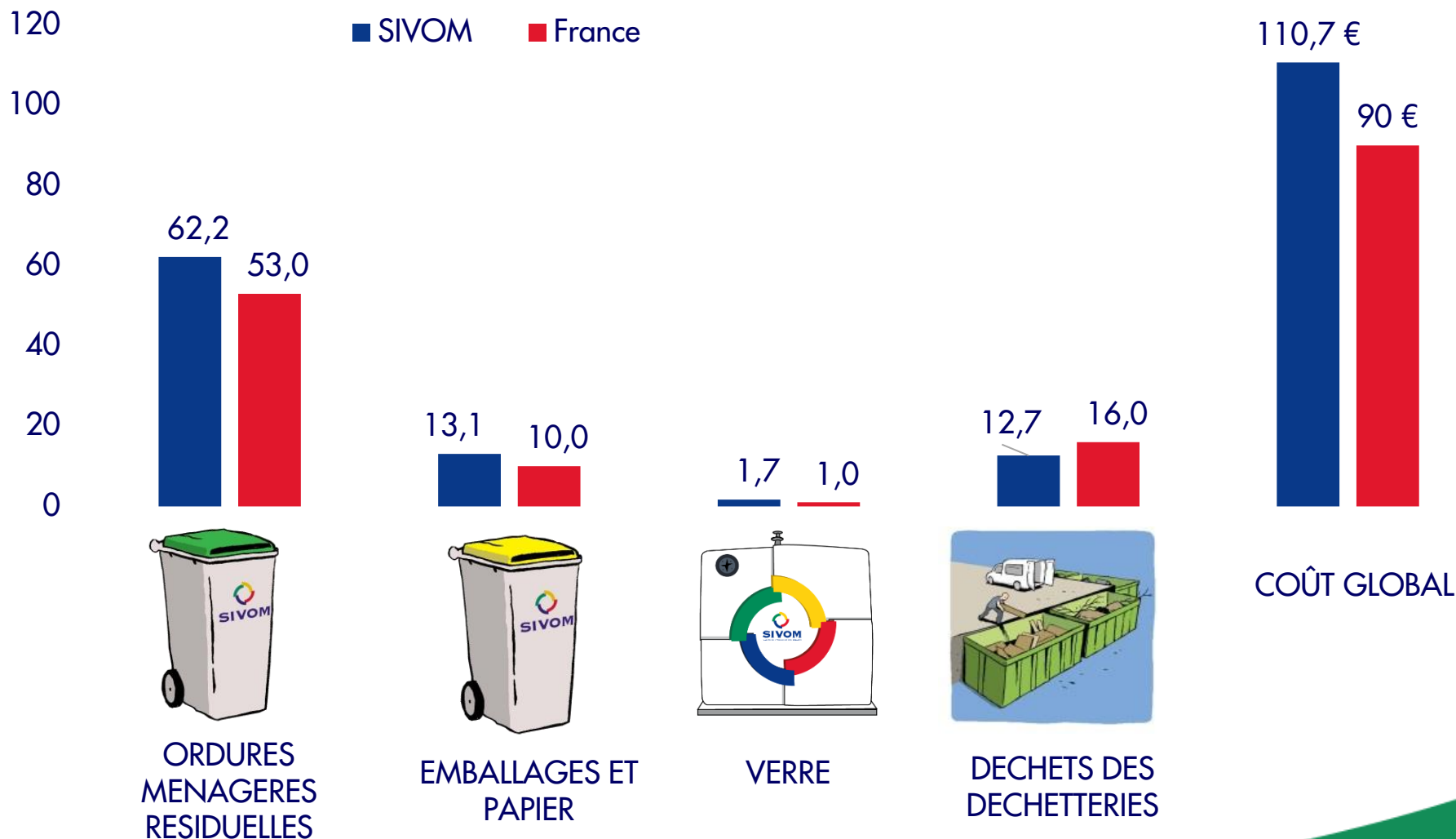


■ 2018 ■ 2019 ■ 2020

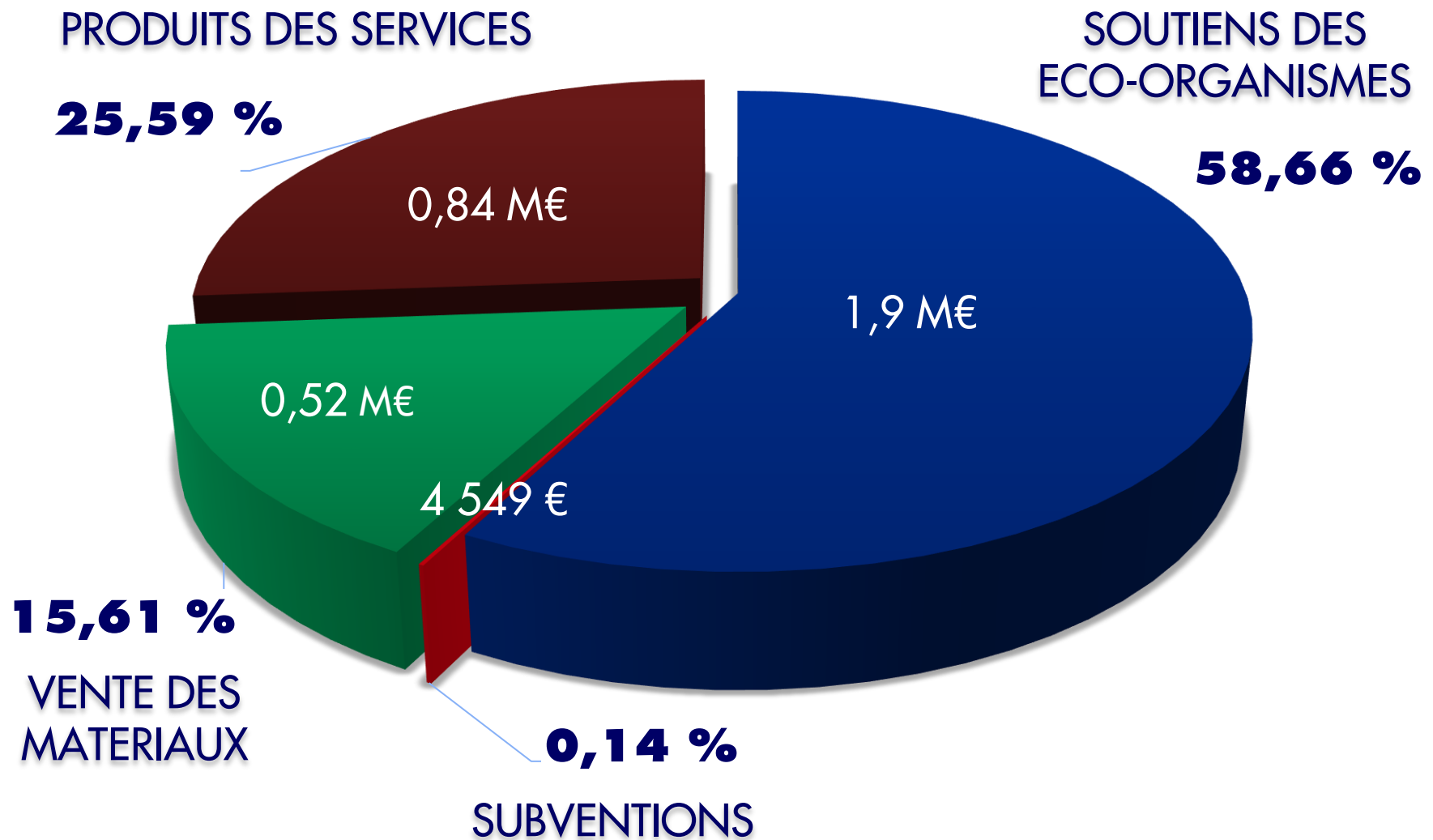
COMPARATIF DES COÛTS COMPLETS SIVOM / NATIONAL- PAR FLUX

Euros/Tonnes

■ SIVOM ■ France



REPARTITION DES PRODUITS – HORS TEAM



REDEVANCE SPECIALE



- La redevance spéciale est payée par toutes les entreprises et collectivités qui disposent d'un volume hebdomadaire collecté supérieur à 2000 litres.
- Le tarif est de 0,0173 euros/litre
- En 2020, 202 entreprises ont été concernées, ce qui a représenté une recette de 526 424,98 €
- 10 collectivités ont été concernées, ce qui a représenté une recette de 89 216,56 €

TOTAL DES ENTREPRISES ET COMMUNES = 615 641,54 €

Le SIVOM propose des prestations de nettoyage des voiries et de désherbage des espaces publics à la carte pour ses communes adhérentes et d'autres clients. En 2020, le service Propreté Urbaine a pris en charge plus de 504 kilomètres de voies sur 15 communes et a éliminé 1 672,76 tonnes de déchets. Son objectif : optimiser les coûts grâce à la mutualisation des moyens humains et matériels.



1) Données Générales

COMMUNES	Balayage	Lavage	Visibles et corbeilles	Désherbage	Salage	Ramassage des feuilles	Cours d'école
BOUSSY-SAINT-ANTOINE	X		X		X	X	X
BRUNOY	X		X	X		X	X
CROSNE	X		X	X		X	X
EPINAY-SOUS-SENART	X					X	
QUINCY-SOUS-SENART	X			X	X	X	
MANDRES-LES-ROSES	X		X		X		
MAROLLES-EN-BRIE	X				X	X	X
PERIGNY-SUR-YERRES	X						
SANTENY	X	X					
VILLEGRESNES	X						
BRIE-COMTE-ROBERT	X						
SERVON	X						X
VARENNES-JARCY	X				X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OREE DE LA BRIE	X		X				
COMBS LA VILLE	X						

2) Le nettoyage des voies et des espaces publics

La mission du SIVOM consiste à assurer la propreté des rues, trottoirs, places et cours d'écoles.



Balayage des voies
accompagné du souffleur



Lavage des rues



Ramassage des
visibles et
vidage des corbeilles
à papiers



Nettoyage
spécifique des cours
d'écoles



Lavage des colonnes
à verre

3) Les prestations complémentaires



Ramassage des feuilles
La campagne de ramassage dure 2 mois à l'automne.
Ramassage saisonnier et mécanisé des feuilles mortes



Désherbage

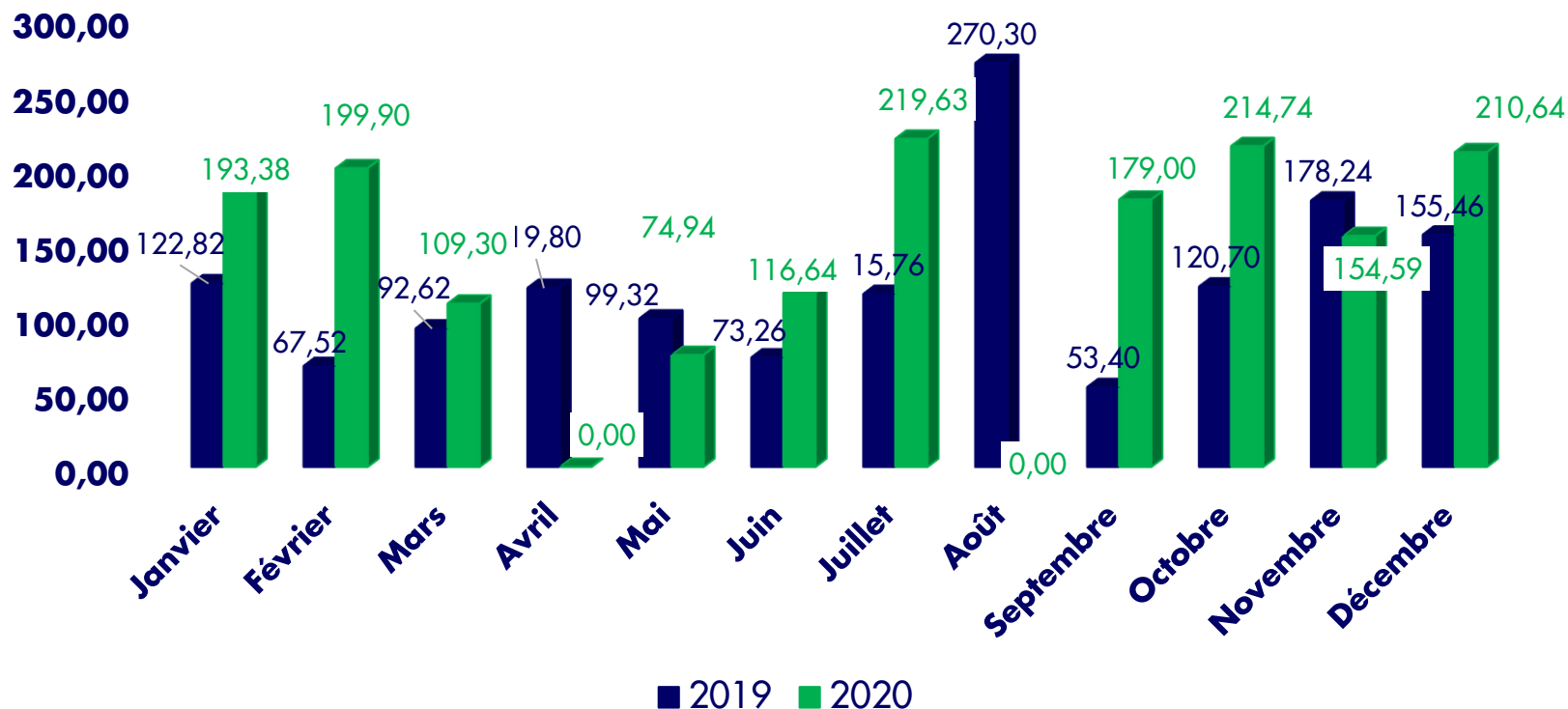


Déneigement des voies de circulation et des trottoirs.
Veille météorologique et interventions préventives et curatives de salage

Le traitement des déchets de balayage

Les déchets de balayage sont stockés dans des installations spécifiques à la déchetterie. Ces déchets sont envoyés mois par mois dans un centre de traitement géré par la société Daphy Environnement, qui recycle les matériaux inertes, valorise les déchets organiques sous forme de compost et qui élimine les hydrocarbures.

Tonnes



Le coût du service

Répartition des charges entre adhérents pour l'année 2020.

339 362 €
L'Orée de la Brie

275 466 €

Grand Paris

Sud Est Avenir

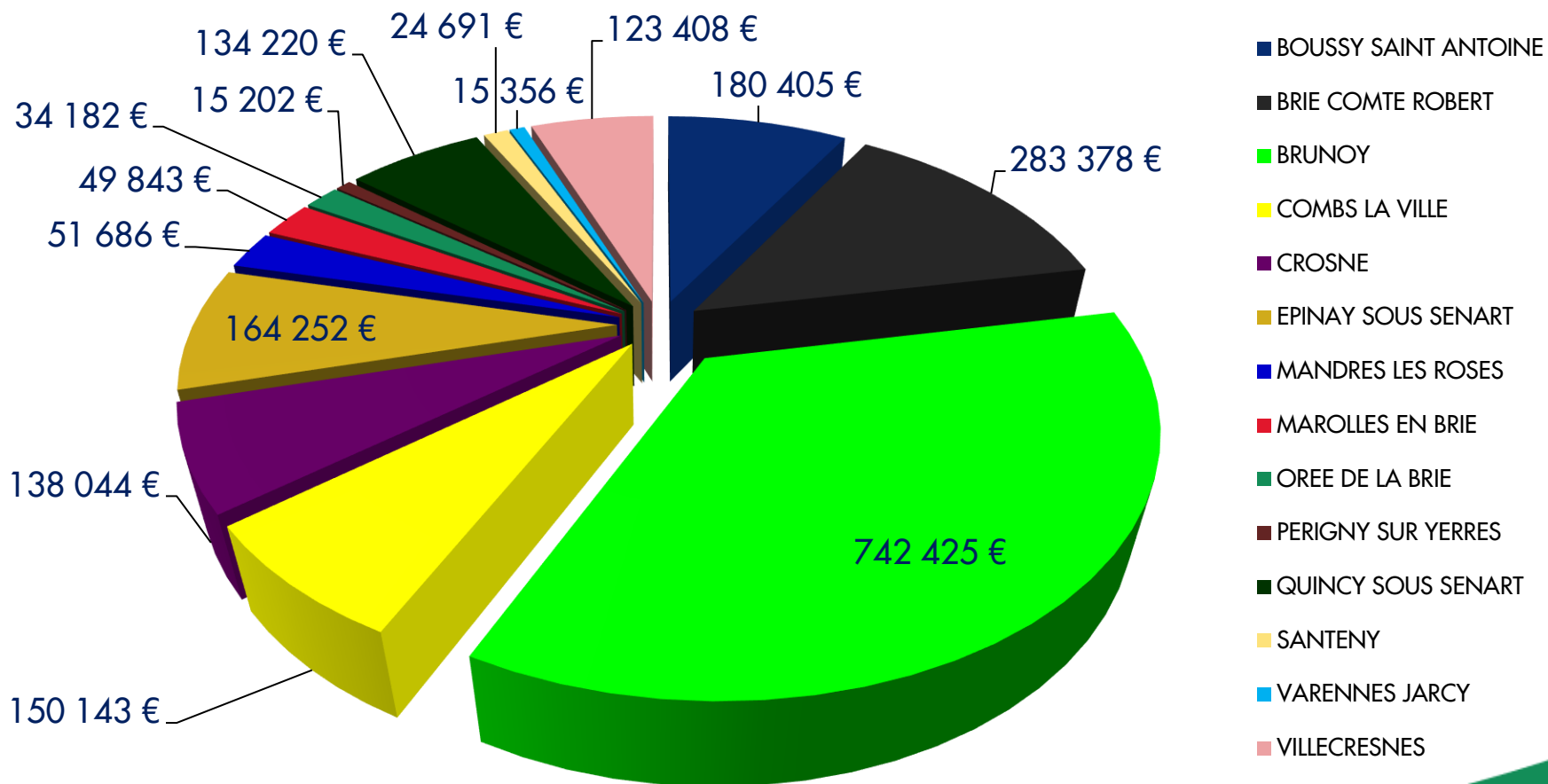
1 384 809 €


**VAL D'YERRES
VAL DE SEINE**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Répartition des charges par commune pour l'année 2020.

Le volume de prestations est différent selon les communes car il s'agit d'un service « à la carte ».





Tarifs 2020

AGENT/JOUR	178,04 €
BALAYEUSE SUR CHASSIS/JOUR	587,46 €
LAVEUSE/JOUR	588,31 €
MINI BALAYEUSE/JOUR	465,99 €
TRIPOORTEUR/JOUR	232,43 €
SOUFFLEUR/JOUR	17,54 €
FOURGON/JOUR	274,24 €
CAGE A FEUILLES/JOUR	348,13 €

Les tarifs du salage

Part fixe

Le tarif forfaitaire couvre la période d'astreinte suivant la répartition des kilomètres de voirie concernés par commune.

Communes	Forfait pour la période hivernale
Boussy-Saint-Antoine	12 570,17 €
Mandres-les-Roses	6 768,55 €
Marolles-en-Brie	3 867,75 €
Quincy-Sous-Sénart	12 892,48 €
Varennnes-Jarcy	6 446,24 €



Ces prix comprennent la rémunération des agents en astreinte, l'amortissement du matériel dédié et les frais de structure. Les communes s'engagent pour une durée de 3 ans à travers l'établissement d'une convention.

Part variable

La part variable est de 36,90 € au km. En 2020, il n'y a eu aucune intervention de salage.

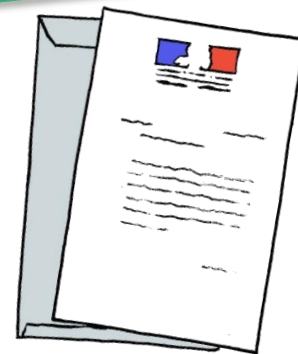
Annexe 1

LES ACTIVITES DU COMITE SYNDICAL



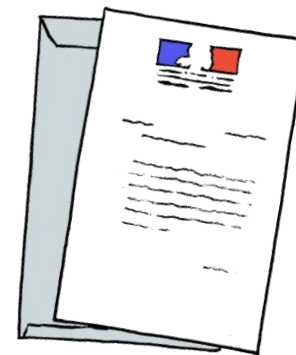
*Le Comité Syndical s'est réuni
4 fois en 2020, le quorum a
toujours été atteint.
Les 38 délibérations proposées
ont toutes été adoptées à
l'unanimité.*

Le 26 février 2020



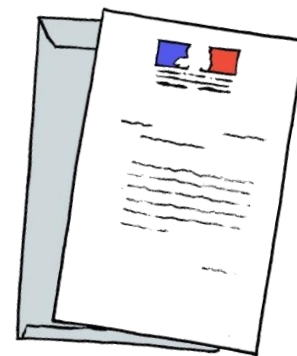
- ➡ Pour approuver les Comptes Administratifs 2019 des sections Ordures Ménagères et Propreté Urbaine.
- ➡ Pour approuver les Comptes de Gestion 2019 des sections Ordures Ménagères et Propreté Urbaine.
- ➡ Pour affecter les résultats de l'exercice 2019 des sections Ordures Ménagères et Propreté Urbaine.
- ➡ Pour adopter le Budget Primitif de l'exercice 2020 des sections Ordures Ménagères et Propreté Urbaine.
- ➡ Pour répartir les charges entre les communes des sections Ordures Ménagères et Propreté Urbaine.

- ➡ Pour adhérer au groupement de commandes du CIG pour la reliure des actes administratifs.
- ➡ Pour adopter l'établissement d'une tarification pour les apports d'Ordures Ménagères des communes.
- ➡ Pour adopter la convention de collecte de tissus, linges et chaussures avec ECO-TLC.
- ➡ Pour adopter l'avenant au contrat de concession de travaux et services publics pour l'exploitation de l'usine de Tri-Méthanisation-Compostage du SIVOM.
- ➡ Pour adopter la mise en place de la compétence optionnelle désherbage.
- ➡ Pour adopter les statuts du SIVOM.

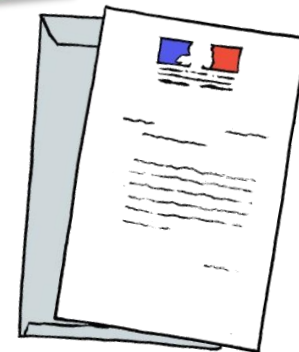


Le 22 juillet 2020

- ➔ Pour élire Monsieur Guy GEOFFROY, Président du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts.
- ➔ Pour élire les 9 Vice-Présidents qui constituent le Bureau Syndical.
- ➔ Pour fixer les délégations attribuées au Président pour la durée du mandat.
- ➔ Pour fixer les délégations attribuées au Bureau Syndical pour la durée du mandat.
- ➔ Pour attribuer les indemnités de fonction aux élus du Bureau Syndical.
- ➔ Pour désigner les délégués à la Commission d'Appel d'Offres, à la Commission Consultatives des Services Publics Locaux, à la Commission de Suivi de Site, au Comité de pilotage de la réduction et du tri des déchets, au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, Sécurité, et Conditions de Travail et au Comité National d'Actions Sociales.

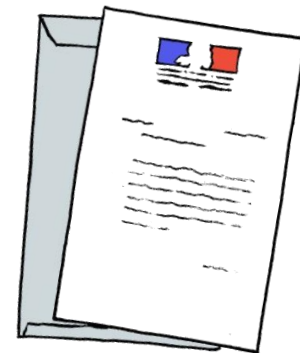


Le 30 septembre 2020



- ➡ Pour adopter le rapport d'activité 2019 du SIVOM.
- ➡ Pour adopter la décision modificative n° 1 pour la section Ordures Ménagères.
- ➡ Pour adopter la décision modificative n° 1 pour la section Propreté Urbaine.

Le 16 décembre 2020



- ➡ Pour adopter le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 pour la section Ordures Ménagères.
- ➡ Pour adopter le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 pour la section Propreté Urbaine.
- ➡ Pour fixer, à titre personnel, les délégations au Président durant la durée de son mandat.
- ➡ Pour reconduire la convention quadripartite d'échanges de tonnages entre le SIVOM, le SMITOM-Lombric, URBASYS et GENERIS.
- ➡ Pour adopter les statuts du SIVOM.

Le Bureau Syndical s'est réuni 65 fois et a adopté 17 délibérations, toutes à l'unanimité.

17 délibérations



La commission d'Appel d'Offres s'est réunie 4 fois et a attribué 12 marchés et 4 avenants.

12 marchés



Les instances représentatives du personnel (Le Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de travail, le Comité Technique, le Comité Social et Economique) se sont réunies 13 fois et ont abordé 31 sujets ou questions.

13 réunions d'instances



Annexe 2

**LA GESTION DU
PERSONNEL**

209 EQUIVALENTS TEMPS PLEIN (+2)

60%

50%

40%

30%

20%

10%

0%

PRIVES

52%

FONCTIONNAIRES

48%



COLLECTE

107 agents



PROPRETE URBAINE

39 agents



DECHETTERIES

23 agents



ATELIER

12 agents



SERVICES ADMINISTRATIFS

14 agents



COMMUNICATION ANIMATION

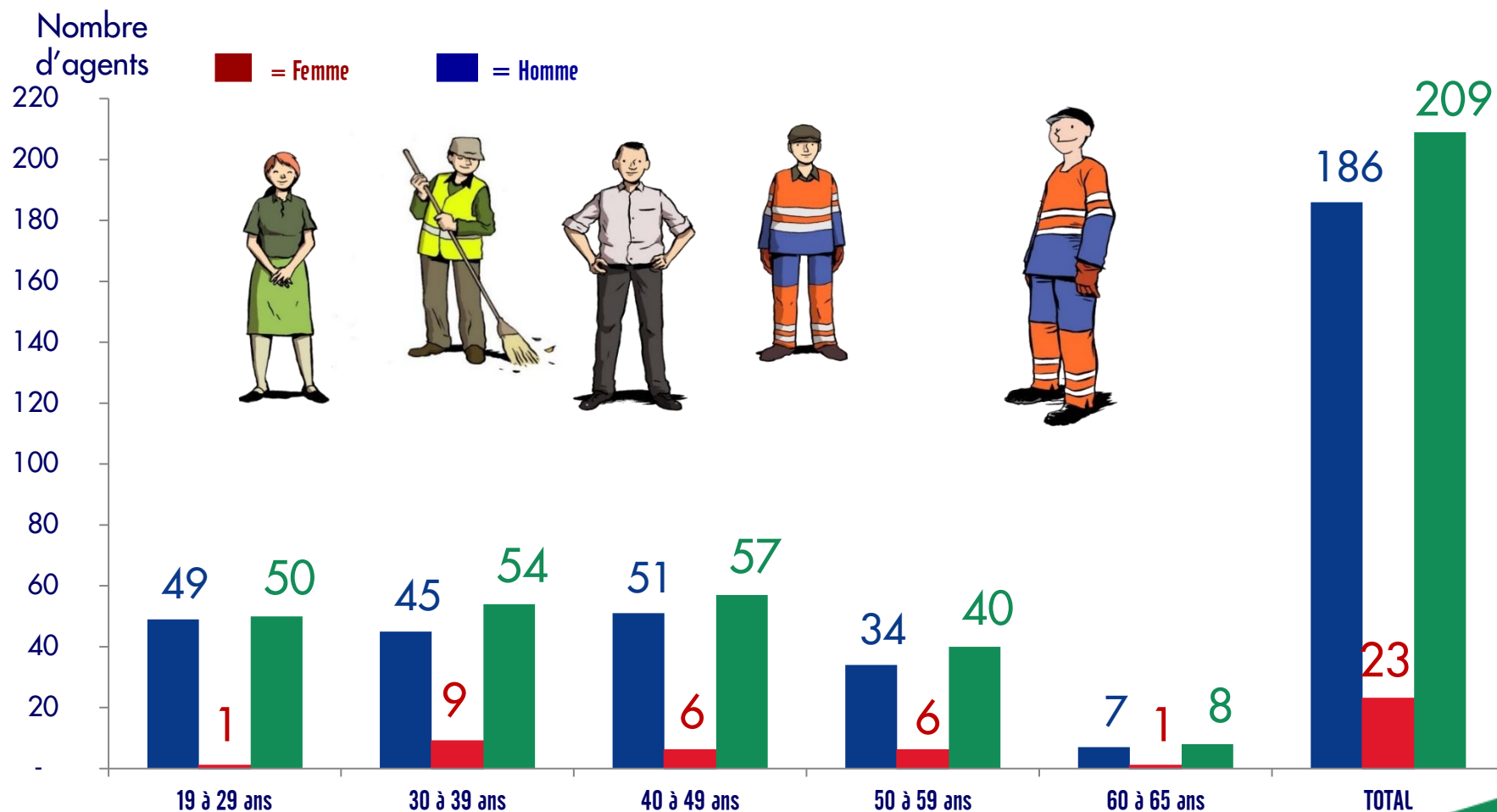
8 agents



HYGIENE, SECURITE, ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX

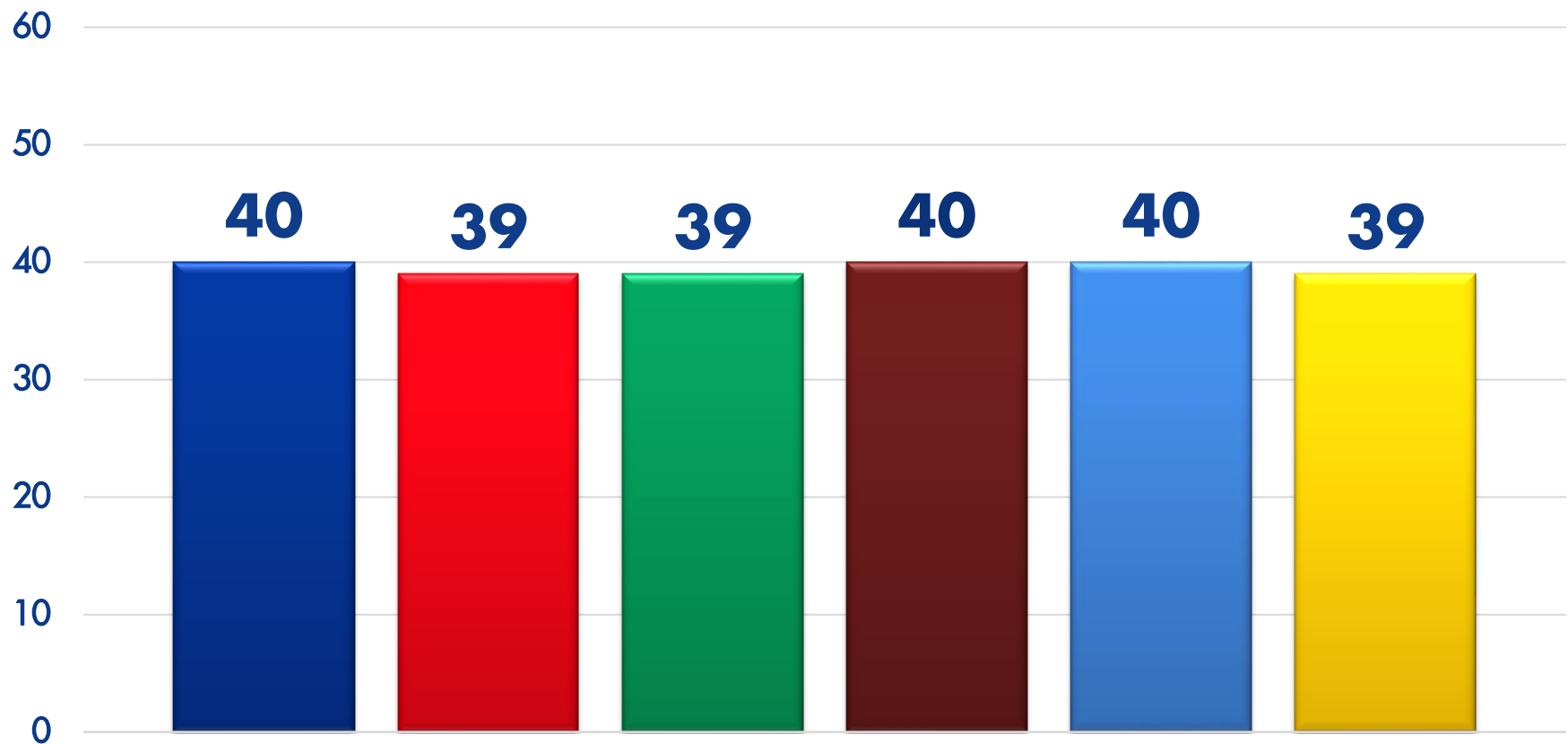
5 agents

HOMMES 89% / FEMMES 11%



MOYENNE D'ÂGE

AGE



1

■ 2015 ■ 2016 ■ 2017 ■ 2018 ■ 2019 ■ 2020

ARRETS MALADIE

490 JOURS DE MOINS



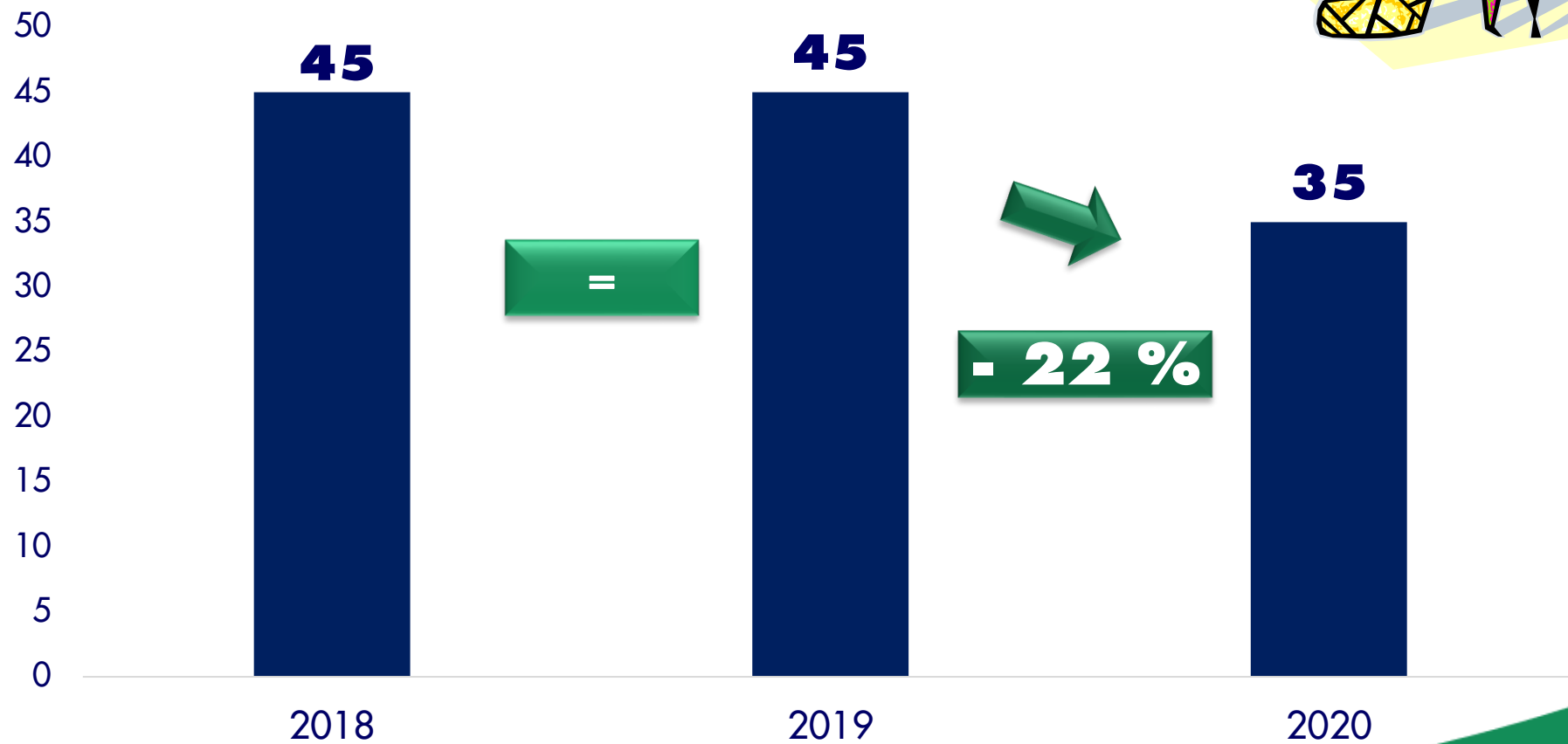
3 556 jours
d'arrêts maladie
en 2019



3 066 jours
d'arrêts maladie
en 2020

22% DE MOINS

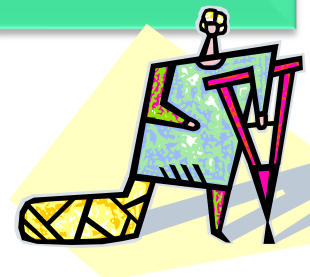
nombre d'AT



ACCIDENTS DU TRAVAIL

AUCUN ACCIDENT

DU 17 MARS AU 11 MAI



Annexe 3

L'entretien des véhicules

En 2020, le programme de renouvellement du parc s'est poursuivi avec le l'achat d'un camion grue.

*Le parc compte
94 véhicules*



21 camions benne
à chargement
arrière



2 camions benne à
encombrants et
1 camion DIB



2 mini-bennes



12 camions benne à
chargement latéral



4 engins



14 balayeuses -
laveuses
et mini balayeuses

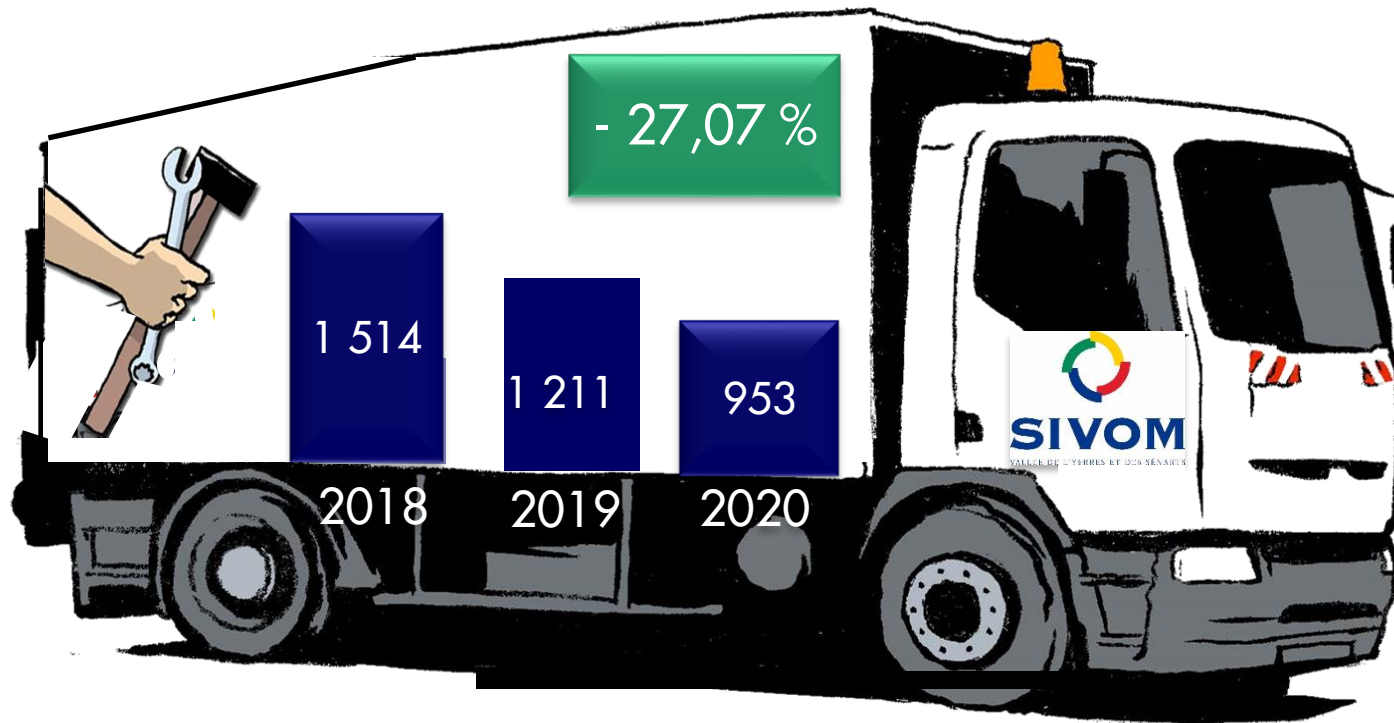


5 camions polybennes
et
3 camions grue pour
les colonnes aériennes
et enterrées

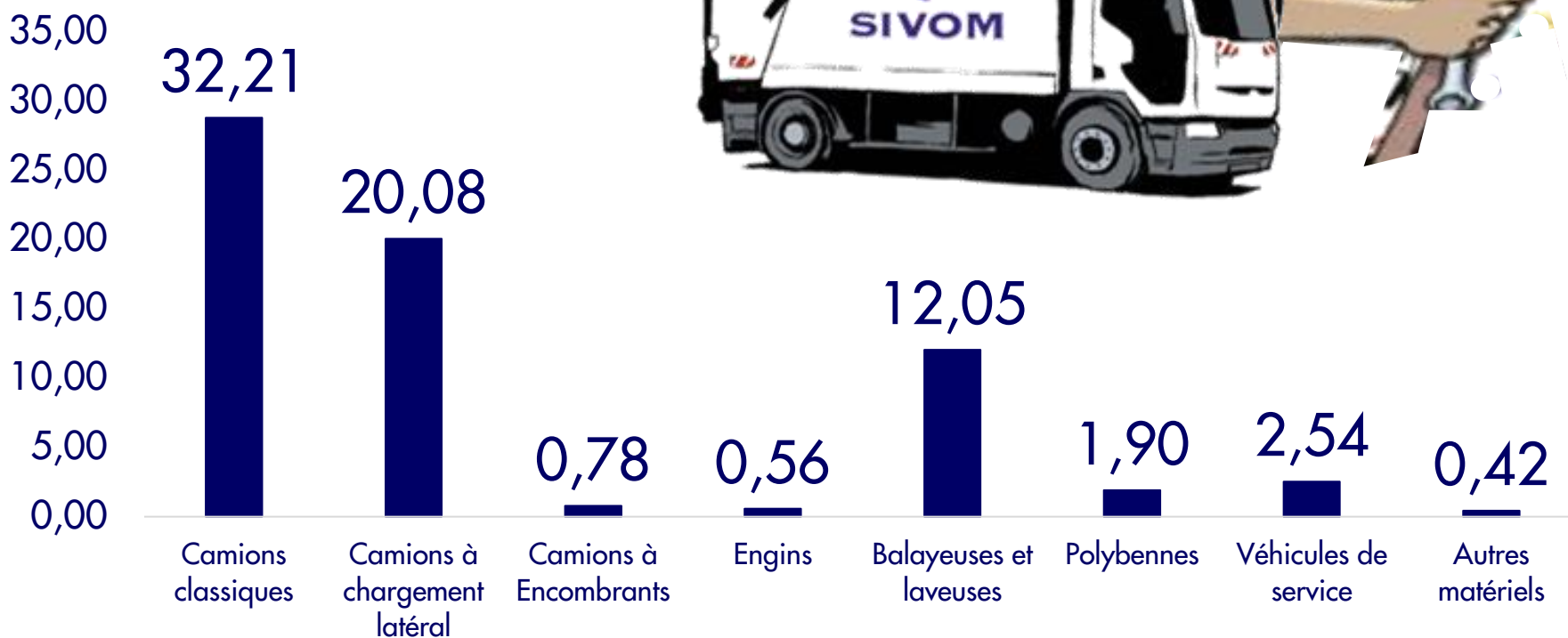


30 véhicules
utilitaires et de services

Le nombre d'interventions nécessaires par le garage a diminué de 27,07 % en 2020.

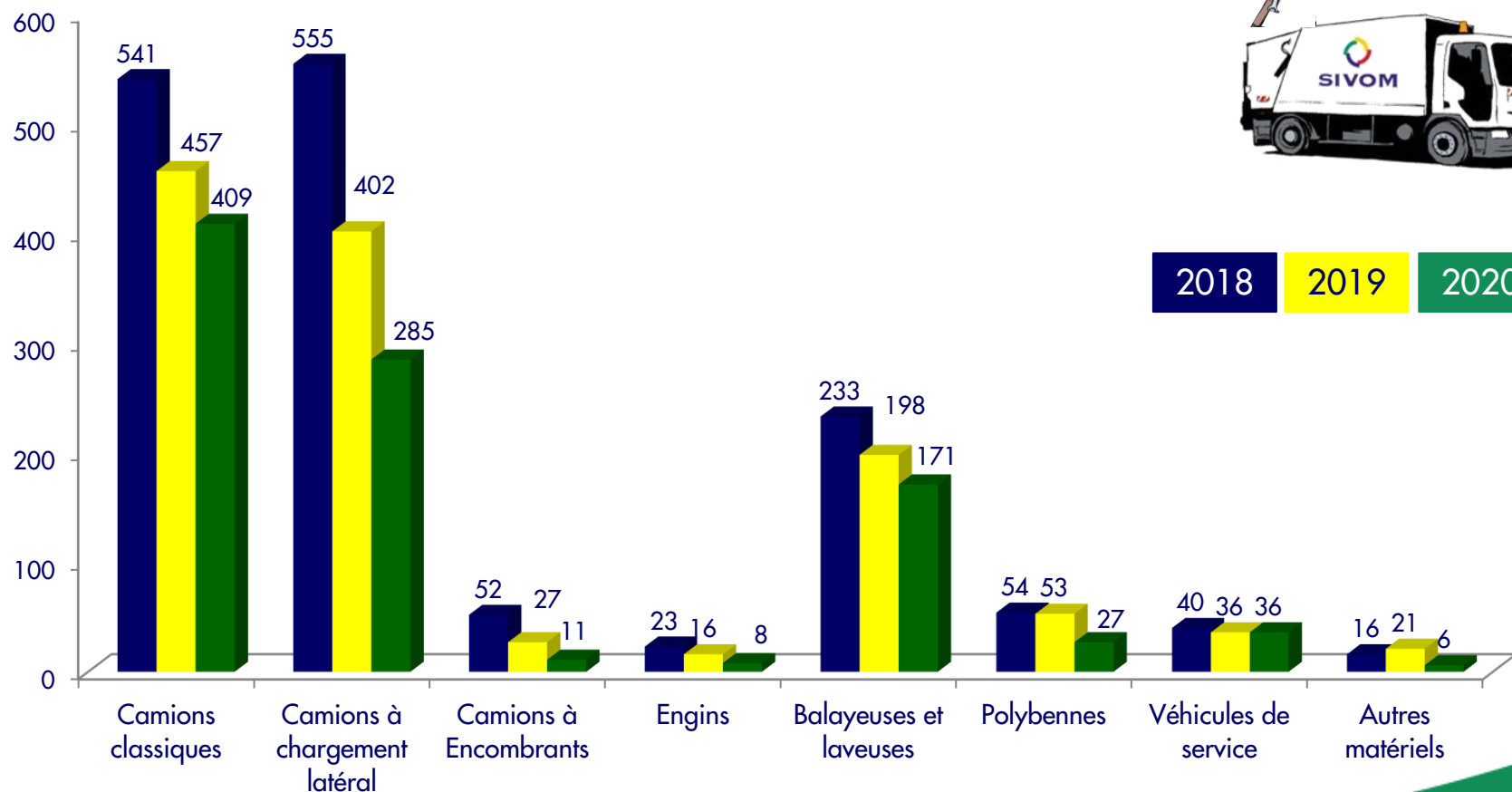


Nombre d'interventions par véhicule



Ce sont les camions classiques qui tombent le plus en panne, et qui représentent 42,92 % des interventions. Une baisse est constatée sur les interventions sur l'ensemble du parc.

Nombre
d'interventions



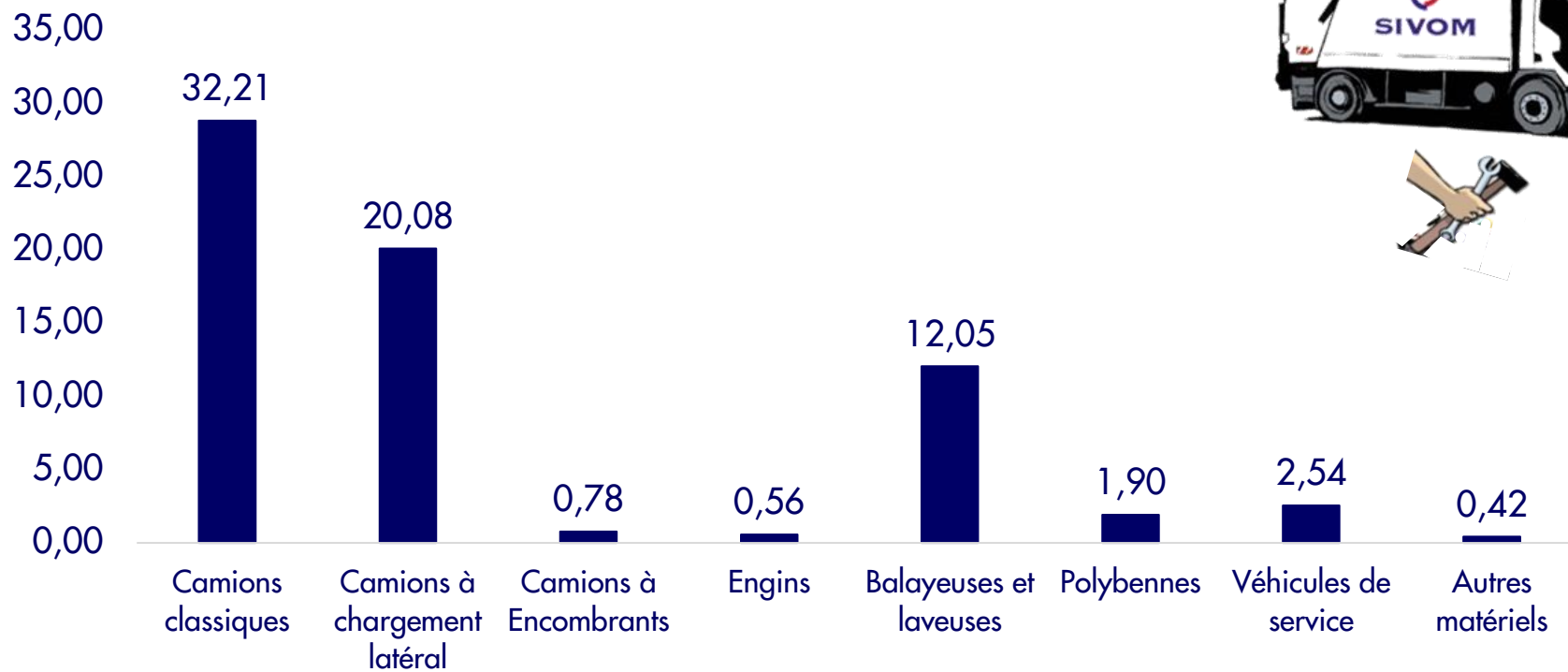
2018

2019

2020

En 2020, ce sont toujours les bennes à chargement latéral, les camions classiques et les balayeuses et laveuses qui ont nécessité le plus d'interventions par véhicule.

Nombre d'interventions par véhicule

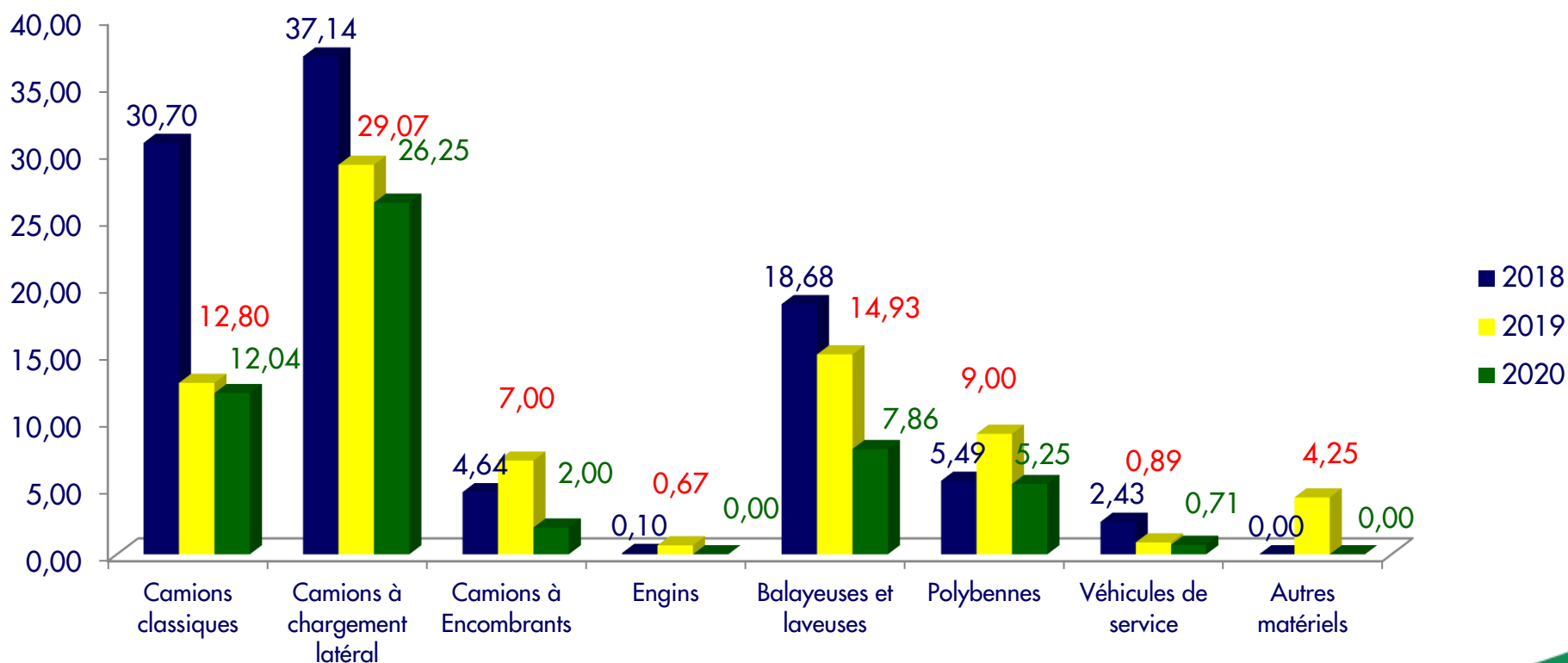


Immobilisations

Ce sont les camions à chargement latéral qui ont nécessité les immobilisations les plus longues, en raison de la complexité des pièces concernant les bras-robots. Une diminution est constatée concernant les camions à encombrants.



Jours d'immobilisations par
véhicule



155 919 bacs



62 329

53 110

36 506

996

2 657



Bacs verts
à résiduels

Bacs jaunes
à emballages
et papier

Bacs
marron
à végétaux

Bacs bleus
entreprises

Bacs blancs
à verre

6857 bacs remplacés (4,39%)

3 006

2 758

935

119

39



Bacs verts
à résiduels

Bacs jaunes
à emballages
et papier

Bacs
marron
à végétaux

Bacs bleus
entreprises

Bacs blancs
à verre

4865 bacs réparés (3,11%)



1 849



Bacs verts
à résiduels

1 536



Bacs jaunes
à emballages
et papier

1 278



Bacs
marron
à résiduels

183



Bacs bleus
entreprises

9



Bacs blancs
à verre

INTERVENTIONS SCOLAIRES

**11 788 ELEVES
SENSIBILISES**

421 CLASSES

**TOUTES LES
COMMUNES
SAUF VARENNES,
MAROLLES ET
MANDRES.**



CLUB SIVOM JUNIOR



VENTE DE POULES

400 POULES

**60 TONNES DE
DECHETS EVITES**



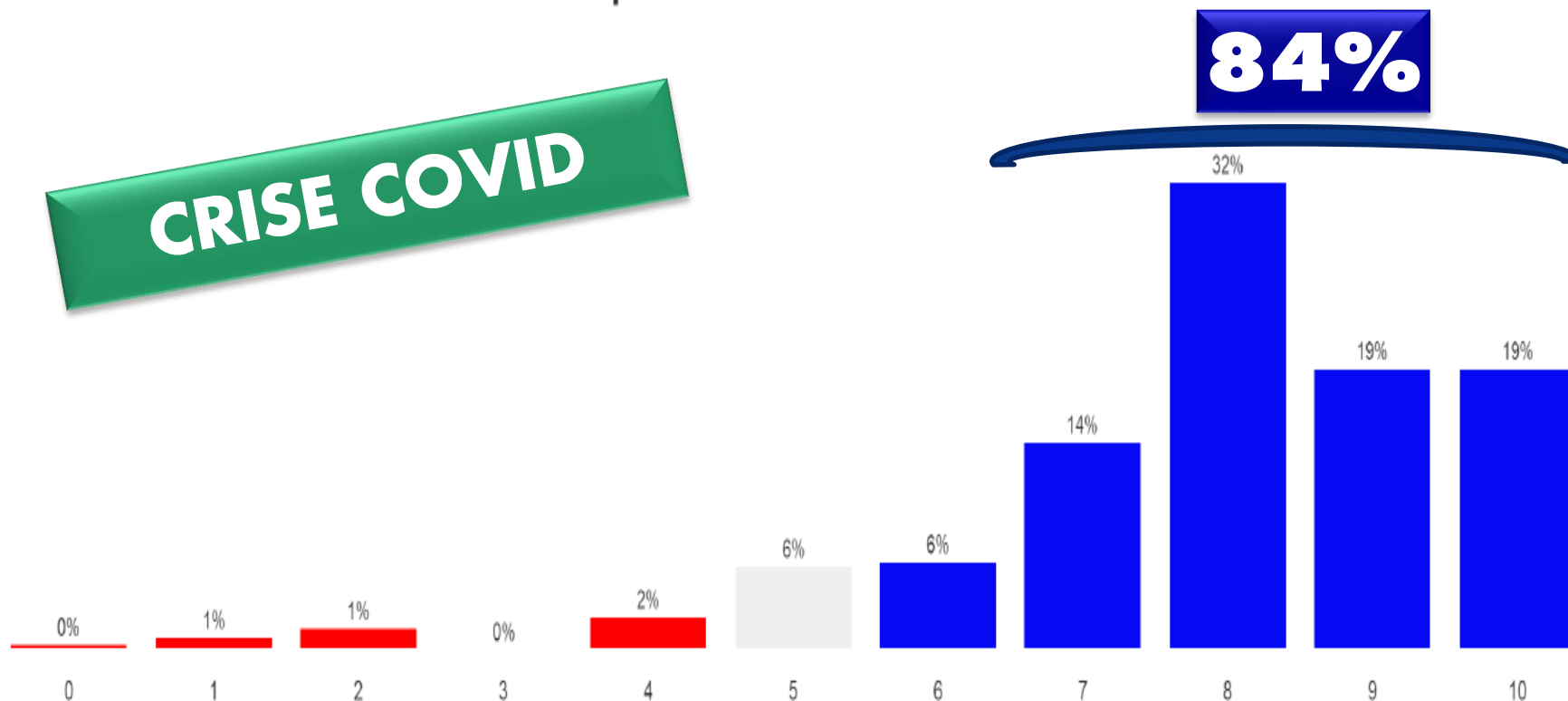
adopteunbec.com
DES POULES POUR REDUIRE LES DECHETS



PANEL D'USAGERS

Sur une échelle de 0 à 10, quelle est votre appréciation globale sur la gestion de la crise sanitaire par le SIVOM pendant le confinement ?

CRISE COVID



PANEL D'USAGERS

Sur une échelle de 0 à 10 étoiles, quelle est votre appréciation globale sur les services du SIVOM en général ?

72%

